

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398-CP 50050-Directeur de la publication : Jean Omnes

Pour une recherche scientifique publique

Journées d'Etudes du SNTRS-CGT

CNRS, Délégation régionale Paris A, IVRY

1^{er} et 2 décembre 1998

Ces journées ont rencontré un vif intérêt : 73 participants au total.
Ce BRS 354 contient les interventions des camarades dont les textes nous ont été transmis.

Introduction aux Journées d'études Jean OMNÈS, Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Très rapidement notre syndicat a analysé les grandes lignes de la politique du ministère et du gouvernement concernant la recherche publique et a affiché son opposition résolue à cette politique. Notre attitude est basée sur une analyse des textes du ministère et du gouvernement, notamment le document du Conseil Interministériel, mais aussi les déclarations du ministre et de ses collaborateurs.

Le rejet du démantèlement des organismes de recherche et de la remise en cause de leurs missions est massif. Dans les laboratoires et services, dans les instances la réaction est la même : le rejet de la politique proposée par le gouvernement à l'initiative de Monsieur Allègre, Ministre chargé de la recherche. Les personnels de la recherche publique, confrontés à la dégradation de leur situation depuis de nombreuses années, ont compris les dangers qui les guettent ainsi que leurs établissements et se refusent à voir la recherche publique vassalisée, réduite à une vulgaire marchandise. Les chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et administratifs de la recherche publique refusent d'être méprisés, considérés comme quantité négligeable !

Nous savons précisément ce que nous ne voulons pas et c'est ce qui

fonde notre exigence du retrait des projets du gouvernement et de son ministre (décret CNRS et INSERM et projet de loi sur l'innovation). Nous devons, cependant, aller au-delà d'une action de rejet. Nul ne peut aujourd'hui accepter d'en rester au statu quo. La dégradation du service public de recherche est telle qu'une action de défense seule ne peut suffire. Nous devons agir et faire agir en même temps pour l'amélioration du service public de recherche et développer des propositions revendicatives en ce domaine aussi.

Nous ne partons pas de rien : depuis de nombreuses années nous avançons des idées sur ce que doit être, devenir le service public de recherche

Mais nous devons préciser, affiner encore nos propositions, sur les quatre grands thèmes de ces deux journées :

- Evolution de la recherche, réforme de la fonction publique et intégration européenne,
- EPST - Université : quelles relations quelles complémentarité ?
- Recherche publique et entreprises : quels rapports
- Evaluation de la recherche : l'expertise, une arme contre la démocratie. Rôle des élus, rôle du

Sommaire

Page 1 **INTRODUCTION AUX JOURNÉES D'ETUDES**

par Jean OMNES, Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Thème 1 **EVOLUTION DE LA RECHERCHE, REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET INTEGRATION EUROPEENNE**

- Pages 3-4 Intervention Introdutive de Michel PIERRE.
Pages 4 à 6 Recherche et union européenne en 1998, par Philippe BOUYRIES.
Page 7 Réflexion sur le démantèlement de la Fonction Publique et de ses entreprises, par Alain CLORENNEC.
Pages 8 à 10 Préliminaires, par Yves BERCHADSKY.
Page 10 L'Innovation : un projet à faire évoluer, par Jean-Paul GOUYON.

Thème 2 **EPST-UNIVERSITÉS : QUELLES RELATIONS ? QUELLES COMPLÉMENTARITÉS**

- Pages 11 à 13 Intervention Introdutive de Gérard MANDVILLE.
Pages 13 à 15 Pour une recherche scientifique publique, par Marie-Claude CHARRIER, FERC-Sup-CGT.
Page 16 Statut, emploi et mobilité, par Jean OMNES.
Page 17 Pour un statut de salarié des doctorants, par Jean KISTER.
Pages 17-18 Et maintenant ? par Daniel PAILHAREY.
Page 18 Pour des emplois stables, par Jean-Paul GOUYON.
Page 19 Réactions personnelles sur quelques points, par André LACROIX.
Précarité des structures et des emplois, par Jean-Paul GOUYON.

Thème 3 **RECHERCHE PUBLIQUE ET ENTREPRISES : QUELS RAPPORTS**

- Pages 20 à 23 Intervention Introdutive de Jean KISTER.
Pages 23 à 25 Quelques éléments sur la relation recherche industrie, par Pascal JANOTS.
Page 25 Pour redéfinir un véritable partenariat avec l'industrie, par Dominique BALLUTAUD.
Pages 26-27 Recherche publique, Université, Industrie et la CGT, quels rapports, par Michel COUSY.
Page 27 Développement économique régional et recherche, par Gérard BIREBENT.
Page 28 L'évolution de l'IN2P3 d'Orsay, par Laurent TASSAN-GOT.

Thème 4 **EVALUATION DE LA RECHERCHE : L'EXPERTISE, UNE ARME CONTRE LA DEMOCRATIE. ROLE DES ELUS, ROLE DU SYNDICAT**

- Pages 29 à 31 Intervention Introdutive de Jean-Pierre BAZIN : un serpent qui se mord la queue !
Pages 31 à 33 L'expertise, une arme contre la démocratie : un exemple en santé publique, par Annie THEBAUD-MONY.
Pages 33-34 Pourquoi être élue, élu, du SNTRS-CGT ? par Joël CHOISY.
Pages 34 à 38 L'évaluation de la recherche, par Jacques AUDIN.
Pages 38-39 La place et le rôle des ITA dans la recherche et son évaluation, par Michel SUEUR.
Pages 40-41 Pour des Commissions Thématiques Transversales, par Jean KISTER.
Page 41 Pour une réforme soigneusement préparée par tous, par André LACROIX.
Pages 41-42 Pour des structures d'évaluation démocratiques et efficaces, par Yves BERCHADSKY.
Page 42 Comité National : rapport de conjoncture et place des ITA, par Jean-Paul GOUYON.

INTERVENTIONS HORS THEMES

- Page 43 Pour la section de Campus Grenoble, par Joël PREVOST.
Pour le Secrétariat national CGT-INRA, par Alain POINTILLARD.
Pour le SNPCEN-FSU, Jean-Pierre BARBE, élu SNPCEN-FSU/SNTRS-CGT.

Page 44 **BREF COMPTE-RENDU DES JOURNEES D'ETUDES.**

EVOLUTION DE LA RECHERCHE, REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET INTEGRATION EUROPEENNE

Intervention introductive de Michel PIERRE, membre de la CE

Pour introduire la séance de ce matin et amorcer le débat, je voudrais livrer quelques réflexions sur les raisons et les objectifs des réformes que tente d'imposer le gouvernement.

Les projets de réformes du gouvernement en matière de recherche sont nombreux : transformation du CNRS et de l'INSERM en agence de moyens, réforme de l'ORSTOM, réforme des statuts des chercheurs visant à empêcher le plus grand nombre de chercheurs à faire une carrière à plein temps, "mutualisation" des administratifs, ingénieurs et techniciens du CNRS et de l'INSERM avec ceux des Universités, mise en place d'un pilotage autoritaire de la Recherche par le Ministère, projet de réforme de l'encadrement visant à interdire aux chercheurs le rôle de directeur de thèse, suppression du financement des thèses par le CEA, remplacé par un financement de post-docs, fusion CEA-IN2P3 du CNRS, redéploiement rigoureux des thèmes marqué notamment par l'abandon de nombreux projets de recherche dans le domaine du nucléaire et de la physique en général... pour terminer avec la loi sur l'innovation.

Avant d'avancer la réflexion sur le pourquoi de ces réformes, je crois que nous devons tous bien mesurer qu'il ne s'agit pas de réformes partant dans tous les sens en fonction des inspirations de Claude Allègre, mais qu'il s'agit d'une politique gouvernementale cohérente voulue clairement par le Premier Ministre comme en témoigne le Comité Interministériel sur la Recherche qui s'est tenu en juillet 1998. La cohérence est claire. L'autonomie des chercheurs et des organismes doit être supprimée car elle est un obstacle majeur aux redéploiements prévus. C'est pour cela que le gouvernement prévoit la transformation des grands EPST en agence de moyens. C'est pour cela que le gouvernement met en cause la carrière à plein temps des chercheurs. C'est pour cela que les chercheurs ne doivent pas être officiellement responsables des thèses. C'est pour cela que le gouvernement veut mutualiser les ITA des EPST et ceux des universités. La maîtrise des programmes officiels, y compris dans le détail, doit passer au niveau ministériel pour piloter de manière centralisée les redéploiements thématiques souhaités par le gouvernement. Grâce à ces réformes, le gouvernement se donne les moyens de contraindre les équipes des organismes à se regrouper autour de pôles universitaires ou industriels "d'excellence", en fait, ceux qu'il choisira. Avec la loi sur l'innovation, le gouvernement se donne des moyens de pression sur les chercheurs, les ingénieurs, les enseignants-chercheurs pour qu'ils

"fassent de l'argent.". Les chercheurs sont incités à devenir des entrepreneurs.

Mais quelles sont les raisons de ces choix ? Pour être à même de mieux les combattre, il est utile de les analyser. Ce que je crois, c'est que dans le contexte de la compétition mondiale que nous vivons en cette fin de siècle et bientôt au début du XXIème siècle, le gouvernement a choisi de réduire au maximum les dépenses publiques et de soutenir les entreprises, en fait de soutenir les objectifs du capital français et européen. La construction de l'Union Européenne avec une monnaie unique pour un marché unique est un facteur qui pousse à réduire les dépenses publiques dans tous les pays pour réduire les déficits budgétaires et éviter que certains pays de l'Union se fassent, de fait, financer par les autres. Le choix de réduire les dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire est une méthode commode et qui, surtout, est favorable aux intérêts capitalistes. Ainsi ce n'est pas simplement pour faire comme les autres, pour « harmoniser », comme nous le ressentent les médias, que le gouvernement veut regrouper les moyens de recherche autour des universités. C'est surtout parce que le gouvernement espère obtenir des économies par une plus grande mise en commun des moyens, et peut-être espère-t-il mieux faire participer au système de recherche les 50 000 enseignants -chercheurs (hors médecine et pharmacie) tout en réduisant le nombre de chercheurs à plein-temps. Ce regroupement autour des universités peut ainsi favoriser le partage des frais de recherche publique avec les collectivités territoriales. Le gouvernement choisi le court terme et sacrifie le long terme. On le constate aussi dans le choix de redéploiements thématiques (abandon du nucléaire...) et l'incitation à aider dès aujourd'hui le capital français et européen des marchés et à augmenter leurs profits. Tant pis si des recherches avec des enjeux considérables à plus long terme sont abandonnées. La loi sur l'innovation illustre ce point de vue. Les labos (murs, matériels et hommes) peuvent être purement et simplement mis à disposition des entreprises. Des fonctionnaires pourront être payés 6 ans comme chercheurs alors qu'en fait ils dirigeront une entreprise. Tout est dit. C'est clair. Comme toutes les forces réactionnaires depuis près de 3 décennies, pour ce gouvernement, la Recherche publique doit être au service de son secteur aval (en particulier les entreprises) avant de se préoccuper de faire progresser les connaissances.

Ce n'est pas ma conception de la recherche pour les

EPST. Tout en étant convaincu que les chercheurs, les ingénieurs et les enseignants-chercheurs ont le devoir de contribuer au transfert des connaissances vers le système de formation et vers leur secteur aval, je continue à penser que la mission principale des EPST doit être de faire progresser les connais-

sances. C'est une nécessité pour que la recherche publique puisse contribuer efficacement au développement du pays et que la France ne soit pas simplement un wagon à la remorque des U.S.A.

Recherche et union européenne en 1998

Philippe BOUYRIES, membre de la CE

Tous nos débats n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans la bataille revendicative pour faire reculer le gouvernement et l'amener à retirer ses projets de loi sur l'innovation, de décret CNRS et INSERM. Le 3 décembre, la manifestation à Maignon, à Paris, et les manifestations en province sont une donnée essentielle de l'avenir de nos organismes et de leurs personnels.

Le but de mon exposé est de montrer que le sort réservé par le gouvernement actuel à la recherche est intégralement inspiré par la commission de Bruxelles. Tout comme son prédécesseur F. d'Aubert, C. Allègre puise à grosses louches dans la marmite maastrichtienne.

Il y a l'article 130F du traité de Maastricht :

"1. La communauté a pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie de la communauté et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale.

2. A ces fins, elle encourage ... les entreprises, y compris les PME, les centres de recherche et les universités dans leurs efforts de recherche et de développement technologique. ... elle soutient leurs efforts de coopération, en visant tout particulièrement à permettre aux entreprises d'exploiter pleinement les potentialités du marché intérieur à la faveur notamment de l'ouverture des marchés publics nationaux, de la définition de normes communes et de l'élimination des obstacles juridiques et fiscaux à cette coopération ..."

En décembre 95, la Commission européenne a publié le livre vert sur l'innovation. Un plan d'action a suivi en nov. 96 avec trois objectifs : la stimulation d'une culture de l'innovation, la création d'un cadre favorable à l'innovation, une meilleure articulation entre la recherche et l'innovation. La Commission européenne a mis au centre du 5ème PCRD : encourager l'innovation.

Que recommandait donc ce livre vert ? Il partait d'une déclaration de la Commission européenne de 1994, "une politique de compétitivité industrielle" [je suis désolé du côté poupées russes de toute l'architecture de l'Europe de Maastricht qui est horripilante, c'est comme ça et ce n'est pas fini !] :

"L'union européenne doit mieux mettre son capital scientifique et technologique au service de la compétitivité industrielle et des besoins des marchés. Il convient de porter la plus grande attention à la diffusion des ré-

ultats de la recherche, à leur transfert et à leur valorisation par l'industrie ..."

En application de quoi la direction de l'INRA a déclaré, lors du passage en force du contrat d'objectif : *"l'INRA doit être le fer de lance de la Politique Agricole Commune" (PAC).*

Le livre vert contient 13 recommandations appelées "prises d'actions" : j'en citerai quelques unes : mieux orienter la recherche vers l'innovation, favoriser la mobilité des étudiants et des chercheurs, promouvoir la propriété intellectuelle, simplifier les formalités administratives.

Nous avons caractérisé le conseil interministériel sur la recherche de juin 97 comme l'adaptation du gouvernement Juppé aux programmes prioritaires européens : industries agro-alimentaires, transports terrestres et aéronautiques, industries électroniques et technologies de l'information, chimie de formulation, recherche médicale, environnement et cadre de vie.

Je passerai sur le projet de loi de d'Aubert puisqu'il a été dépassé par celui du gouvernement de la gauche plurielle. Le projet actuel résulte des recommandations du rapport Guillaume. Arrêtons nous sur la lettre de mission du 31 juillet 97 donnée à H. Guillaume par MM. Allègre, Strauss-Kahn et Pierret :

"... Nous vous demandons de formuler des propositions ... en particulier dans les domaines suivants : l'emploi et la mobilité des chercheurs dans les entreprises (jeunes diplômés et confirmés) ; la création de jeunes entreprises de technologie autour des grands centres de recherche ; le financement public des projets de recherche appliquée et des projets de partenariat recherche publique-recherche privée ... La dimension européenne est désormais essentielle, notamment à travers le PCRD et l'initiative Eurêka. ... Il est indispensable de préciser pour les industriels et les organismes de recherche ce que signifie concrètement le principe de subsidiarité ..."

L'avantage des comités d'experts nommés, H. Guillaume a été choisi comme expert, c'est qu'on peut être sûr qu'ils vont aller dans le sens du commanditaire ! Quant au principe de subsidiarité qui vient de l'église romaine, qui est étranger aux principes démocratiques et républicains, il consiste à faire appliquer par les éche-

lons inférieurs les décisions prises par le sommet.

Je n'ai pas le temps de faire une lecture commentée du rapport Guillaume. En son temps, il a été analysé par les différents syndicats CGT concernés, comme une contribution forte au dispositif de destruction du service public de recherche. Je citerai simplement quelques unes de ses recommandations :

"La possibilité pour les chercheurs d'être mis à disposition à temps partiel auprès d'une entreprise jusqu'à trois jours par semaine ... La possibilité pour le chercheur ou l'enseignant-chercheur d'être membre du conseil d'administration de sociétés ... Exiger une mobilité avant une première embauche dans les EPST et les universités ... Insérer la mobilité dans la démarche scientifique du chercheur ... Élargir les critères d'évaluation des chercheurs et des laboratoires ... incluant d'autres critères que l'excellence scientifique, comme la participation à des essaimage, la mobilité, la qualité des relations avec les entreprises, la consultance et l'expertise, la prise de brevets ... Soutenir la création ou l'extension par les établissements d'enseignement supérieur de structures d'interface professionnalisées avec le monde économique ... [en s'appuyant sur] leur ancrage régional, favorable au dialogue direct avec les PME ..."

On retrouve là jusque dans le détail les recommandations du livre vert.

Je ne reviendrai pas sur la filiation directe entre ce rapport et le CIRST de juillet dernier, le projet de loi sur l'innovation, les projets de décrets CNRS et INSERM, les projets de modification du statut des chercheurs. Elle est présente dans tous les esprits.

La presse a fait écho de la difficulté qu'ont eue les ministres de l'UE à trouver un accord pour le financement du 5^e PCRD (1998-2002) avec la Commission et le Parlement. Après plusieurs mois de blocage, ils se sont mis d'accord sur 13,7 milliards d'euros (24,4 milliards F) soit environ 4% du budget communautaire, alors que le Parlement ne voulait pas descendre en dessous de 16,3 milliards d'euros, mais les raisons du conflit n'ont pas été données au grand jour. Il a certes été dit que "ce n'est pas un, ou deux, ou trois milliards d'euros de plus au 5^e PCRD qui permettra de remédier comme par magie aux faiblesses structurelles de la recherche industrielle en Europe". Il faut dire aussi que le bilan du 4^e PCRD et des précédents avait montré que nombre de projets avaient été détournés de leur objectif très finalisé par les chercheurs qui avaient en réalité financé des recherches libres. Les conditions de contrôle et le renforcement du caractère directif étaient en fait au cœur du différent. Ainsi, il a été dit à un chercheur de l'INRA qu'une proposition scientifiquement excellente mais antagonique à la PAC serait rejetée.

Je voudrais aborder des documents récents et fort peu diffusés dans la CGT, ce qui est très dommageable :

30 sept, la Commission européenne appelé à une action immédiate dans l'UE pour promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la situation concurrentielle des entreprises européennes, répondant aux recommandations de la task-force BEST [task-force, en bon anglais, veut dire corps expéditionnaire]. Dans l'introduction on peut lire :

"Le temps n'est plus à l'analyse et à la recherche. Il convient dorénavant d'agir et de mettre en œuvre les mesures en appliquant une stratégie homogène et coordonnée ..."

La brutalité d'Allègre découle peut-être autant de cette consigne que du caractère du personnage. D'ailleurs dans la santé, le fort civil B. Kouchner n'y va pas non plus avec le dos de la cuiller en fermant maternités, services des urgences et hôpitaux ...

Les recommandations de la task-force BEST touchent à tout, en vrac :

"Rendre la main d'œuvre motivée et flexible, rendre le dialogue direct entre employeurs et employés, inculquer dès l'école une culture entrepreneuriale, simplifier le financement des régimes de sécurité sociale à l'image du Danemark où les employeurs ne versent quasiment aucune cotisation de SS". [je cite textuellement].

La Commission européenne appelle donc des mesures urgentes pour :

"développer le capital-risque et le plan d'action pour l'innovation ... promouvoir l'esprit d'entreprise comme moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises ... dans trois domaines prioritaires : l'éducation ... l'accès à la recherche pour l'élaboration de nouveaux produits doit être assuré aux PME à un coût raisonnable (ceci intégré dans le 5^e PCRD)... il faut un changement de culture des administrations publiques à tous les niveaux, dans leur rôle de régulateur ou de pourvoyeur de soutien aux entreprises ..."

Ceci est répété ainsi plus loin :

"Les autorités publiques, agissant en qualité de régulateurs ou de pourvoyeurs d'aides aux entreprises ... ont besoin de se considérer elles-mêmes comme service aux entreprises".

Voilà quelque chose qui nous parle, nous qui refusons la transformation des EPST en agences de moyens et qui, sur un plan plus général, voulons voir la fonction publique rester ... la fonction publique.

De même, elle appelle à :

"éliminer les contraintes inutiles entravant le développement des entreprises, en particulier les PME ..."

Le sommet européen de Cardiff en juin 98 a invité la Commission européenne à élaborer un calendrier d'actions tenant compte des recommandations du rapport BEST. La Commission européenne a donc répondu dans un document qui s'attaque à toute une série de conquêtes démocratiques et ouvrières. Je ne citerai que les titres de quelques fiches du plan d'action, il faut lire

le détail, c'est édifiant.

"Éducation pour une société de l'entreprise : ... Modifier les programmes scolaires en vue de promouvoir l'entreprise et l'esprit d'entreprise, encourager les PME à coopérer étroitement avec les établissements scolaires et les universités ...

Formation : ... Adapter les programmes de formation aux besoins des chefs d'entreprises et des salariés des PME [qui sont supposés être les mêmes !] en collaboration avec les partenaires sociaux ... Développer des mesures ... modifiant la fiscalité et les cotisations sociales ...

Financement destiné aux entreprises de haute technologie en phase de croissance : Promotion des investissements en capital à travers des dispositifs de capital-risque ... Fiscalité des plus-values sur capital et des options d'achat d'actions (stock-options).

Accès à la recherche et à l'innovation : Améliorer le transfert de technologie ... Favoriser la coopération entre les PME, les universités et les grandes entreprises ... Aider les régions à améliorer les infrastructures de soutien à l'innovation ... Réaliser une étude sur la création de réseaux de pépinières technologiques et de technologies ... Mise en œuvre du plan pour l'innovation. ...

Mieux axer les programmes communautaires de RDT sur les besoins des PME : Le 5ème PCRD inclura un programme "promotion de l'innovation et encouragement de la participation des PME".

Le 12 novembre dernier, E. Cresson, commissaire européen chargé de l'innovation et de la recherche a ouvert à Vienne un "forum européen des entreprises innovantes" où elle a lancé les "projets pilotes régionaux d'innovation". Elle s'est fendue d'un discours -en anglais- dont je traduis un petit passage :

"L'innovation, la création d'entreprises et les transferts de technologie mobilisent un grand nombre de partenaires pour lesquels le niveau local offre souvent la proximité [on s'en serait douté] et la flexibilité dont ils ont besoin."

On sait que C. Allègre veut régionaliser la recherche en la mettant sous la coupe des universités. La destruction du cadre national donné par les EPST correspond bien au cadrage de l'union européenne. Elle remet en cause les services publics et partant, l'indépendance des chercheurs. En effet jusqu'à présent, si une discussion sur des choix scientifiques est nécessaire (je ne dis pas qu'elle aboutit à coup sûr), c'est à Paris qu'elle se fait. D'expérience, les chercheurs qui ont essayé d'intervenir sur des choix scientifiques à Bruxelles savent que c'est tout à fait impossible : les critères sont essentiellement politiques, du type respect de la PAC par exemple, ou découlent de la répartition de crédits et de retours par pays, ce n'est quasiment jamais la qualité scientifique.

Je n'ai pas fait beaucoup de rapprochements avec le dé-

tail de la politique que veut nous infliger le gouvernement, chacun aura trouvé à chaque instant les connexions adéquates. Ce matraquage sur l'innovation, mot frauduleusement utilisé pour restreindre la recherche à son seul aspect de développement, est une constante des institutions européennes. Plus généralement, on est frappé par le côté tentaculaire et totalitaire de ces institutions. Ceci dit, les gouvernements qui ont ratifié le traité de Maastricht et qui s'appêtent à ratifier le traité d'Amsterdam l'ont fait en toute connaissance de cause et sont entièrement responsables de l'application qu'ils font des directives européennes, à commencer par les abandons de souveraineté, comme l'indépendance de la Banque centrale européenne. La BCE dicte sa loi, celle des marchés : elle vient de refuser la baisse des taux que lui demandaient les ministres des finances réunis les 24 et 25 octobre en Autriche. Elle exige que les gouvernements réduisent à zéro les déficits budgétaires, c'est-à-dire dérèglementent pour baisser le coût du travail, privatisent et démantèlent les services publics. C'est le but des pactes pour l'emploi et autres plans sociaux pour préparer le passage à la monnaie unique, pactes auxquels les gouvernements veulent associer les organisations syndicales.

Personne ne sera surpris d'apprendre que la CES soutient la préparation de la mise en place du 5ème PCRD, comme elle soutient l'ensemble des mesures de l'union européenne. Dans un communiqué du 23 novembre elle souligne les points suivants :

"Innovation et mise en pratique des résultats de la recherche, mobilité des chercheurs qui pourrait contribuer à des nouvelles formes de synergie ...etc. La CES demande à la Commission européenne de prendre en compte ces propositions pour enrichir son programme de travail, ultime étape de la mise en application du programme cadre."

Je terminerai sur un retour à la lutte des travailleurs qui est déterminante face aux constructions de la commission de Bruxelles : tout récemment, les personnels de l'archéologie se sont dressés comme un seul homme contre la tentative de soumettre les chantiers de fouilles à appel d'offres, tentative faite en application d'une directive européenne. Leur lutte a permis de bloquer le processus et d'arracher au gouvernement la promesse d'un projet de loi réaffirmant le respect des prérogatives du service public. La mobilisation des personnels, à laquelle la CGT a pris une part décisive, a fait basculer les choses.

Réflexion sur le démantèlement de la Fonction Publique et de ses entreprises

Alain CLORENNEC, membre de la CE

Vaste sujet, 5 minutes pour en parler en séance, 20 lignes de compte rendu, c'est un peu frustrant, je serai tenté de renvoyer le camarade lecteur aux publications habituelles de notre syndicat, où ce problème fût largement développé après que nos gouvernements de gauche se furent saisis de l'affaire. D'abord pour renationaliser puis ensuite, dans le droit fil des actions de la droite pour reculer dans ce domaine; mais la façon dont c'est traité, même dans la C.G.T. me semble, peut-être à tort, pouvoir supporter quelques compléments de réflexion. C'est pourquoi je me permets de vous imposer quelques généralités, sans doute peu originales, mais qui, à mon avis, méritent d'être rappelées, et je pose une question qui me hante, comment en sommes-nous arrivés à ce point dans la perte des moyens publics au profit de quelques groupes financiers privés ?

D'abord, la stratégie utilisée pour dénationaliser ou privatiser : elle est extrêmement adroite et subtile et consiste à soustraire au secteur nationalisé quelques branches (les plus rentables bien sûr) de l'entreprise, en créant par le jeu de gadgets à l'aspect inoffensif quelques filiales qui suppléeront aux manques de moyens des organismes ou industries publics (lesquels manques de moyens sont organisés de longue date en ne renouvelant ni les personnels ni les moyens budgétaires). Ces initiatives paraissent sans danger pour l'organisme public et même, parfois, semblent utiles, surtout qu'on a déjà pris le soin de s'assurer l'appui du grand public en dénigrant les dits organismes et leurs agents, qualifiant ceux-ci de nantis et privilégiés. Le procédé consistant dans le même temps à opposer entre elles les catégories sociales, les chômeurs contre ceux qui ont un emploi, et ceux qui ont un emploi dans l'industrie privée contre ceux qui oeuvrent dans la fonction publique, et pour finir tous ceux là en bloc contre les retraités. (Ce qui, bien sûr, n'est pas coûteux et semble efficace).

C'est ainsi que furent créés des sociétés de transport de courrier, au motif déclaré que les PTT faisaient mal leur travail, ou étaient trop souvent en grève ou autres raisons tout aussi fausses. D'autres organismes publics que je ne citerai par manque de temps, ont utilisé ces procédés pour justifier la privatisation larvée. Même le projet Allègre de transformer les chercheurs en chefs d'entreprise, avec les moyens de l'État, ou la mise en concurrence des fouilles archéologiques sur des chantiers de construction, relèvent de cette stratégie sans y paraître.

L'autre système consiste à utiliser à tout propos le terme "MONOPOLE" (connoté péjorativement) pour désigner l'entreprise publique, comme l'on a déjà désigné l'Humain responsable de tous les

maux de la Société sous l'appellation "Fonctionnaire", la Structure s'appellera "Monopole" et toute entreprise qui rapporte un peu à la Nation doit être un monopole, afin que le profit, même faible revienne dans l'escarcelle d'un petit nombre plutôt que dans celle de l'état. Et l'on constate ainsi que sont classés dans cette catégorie : la Sécurité Sociale, la Recherche, La Santé, l'Éducation Nationale, les Transports, l'Énergie, j'ai déjà parlé des Télécommunications, courrier, téléphone. Tout autant d'activités qui sont par essence destinées à être gérées par l'État pour leur utilité PUBLIQUE et qui sont donc à tort déclarées "Monopole" puisque ce terme implique, d'après Larousse un concept de vente et donc de profit, alors que ces organismes ont été créés essentiellement pour servir au mieux être de la population sans aucune pensée marchande.

Pour finir, sans pour autant ouvrir une polémique trop critique envers le gouvernement actuel, je me pose cette question : Y aurait-il dans notre attitude syndicale une acceptation consensuelle des initiatives de celui-ci (Gouvernement)? En effet avant les élections de 1997 le P.S. et le P.C. annonçaient : *"Pour AIR FRANCE, France TELECOM, THOMSON, nous proposons l'arrêt du processus de privatisation."*

Mais le P.S. lors de son école d'été au mois d'Août se réclamait d'un réalisme de Gauche, il faut préciser, comme le fait le journaliste où je puise ces informations qu'on a banni du langage le terme "**privatisation**" au profit de : "**ouverture du capital**." Ce qui bien sûr a une autre allure.

La rédaction de ce texte coïncidant avec la fin du congrès de la C.F.D.T. je me permets de signaler, à l'heure où le rapprochement C.G.T./C.F.D.T. est dans les têtes, que l'on doit tout de même, au sujet de la privatisation d'entreprises publiques, garder en mémoire le refus de la majorité de ce congrès de voter sur ce problème car, d'après cette majorité et sur proposition de la Secrétaire Générale : *"on peut assurer des missions de service public même dans le privé"*.

Serait-ce une réponse à ma question : Comment en est-on arrivés là ?

Préliminaires

Yves BERCHADSKY, membre de la CE

Quand on évoque la question de la politique scientifique, la première idée qui vient est justement l'association des mots "politique" et "science". Si dans le rapport du groupe de travail, beaucoup de questions sont évoquées en termes de constatation des déficits accumulés depuis des années, peu de place est laissée à l'analyse même des rapports entre science et politique dans la société contemporaine. Constatations des déficits desquelles on passe directement à la question revendicative ("sans action nous restons des philosophes"), en s'étonnant cependant de l'inertie des personnels concernés face à l'ampleur du problème. Quand nous disons que nous "restons philosophes", cela sous entend deux propositions contradictoires:

1°/ que nous avons été philosophes et que nous avons donc une approche philosophique du problème et une position claire sur les rapports entre science et politique.

2°/ que le philosophe est par essence un être inactif et spéculatif dont la construction ne serait que verbiage inefficace.

Là-dessus, il est sous-entendu que l'on doit, sans faire de "philosophie", être pédagogique sur l'action et démontrer tout l'intérêt de "l'intervention citoyenne" des "gens". Curieuse pédagogie que celle qui veut pousser les humains à l'action sans avoir défini les objectifs de cette action ainsi que ses principes. Le deuxième principe que sous-tend le rapport du groupe de travail réduit la philosophie à son acception sophiste. Rappelons que la pédagogie pour les sophistes consistait à enseigner (souvent à titre onéreux) les principes du discours et non point la philosophie dans sa dimension platonicienne (l'accession à la connaissance par la théorisation de la réalité). Rappelons aussi que c'est sur de tels principes que la "démocratie" athénienne condamna à mort Socrate pour impiété. On remarquera d'autre part que le deuxième principe contredit le premier, car si la philosophie se réduit au sophisme, affirmer que nous restons de tels philosophes, c'est affirmer que nous ne basons nos pratiques que sur le sophisme, à savoir la pratique du discours pour le discours.

Cependant nous sommes ici pour nous interroger sur la politique scientifique et donc sur les rapports qui lient aujourd'hui la vie de la cité (*politikos*) et le développement du savoir (de *scire*). Remarquons ici que le mot scientifique se rapporte au mot politique, ce qui veut dire que nous nous intéressons à une branche particulière de l'organisation sociale : la branche politique qui touche au développement des connaissances. Dès lors et sans tomber dans le sophisme, force est, pour aborder le problème, de s'interroger sur la place particulière qu'occupe le savoir dans la société contemporaine.

Il est dit dans le même rapport :

"...les personnels ne voient pas quel apport ils peuvent avoir et comment leur activité au quotidien peut contre-carrer les projets en cours..."

Ce qui signifie que ces personnels sont inaptes à apprécier leur rapport individuel à la politique (à la vie de la cité) donc à leur propre pratique. Il apparaît bien là une question essentielle qui, pourtant excessivement pratique, renvoie directement à l'ordre philosophique :

Quelle appréhension de la réalité pour quelle action sur la réalité ?

Ce long préliminaire nous a permis de dégager l'ordre réel de la question formulée :

Quelle politique scientifique ?

Qui est bien une question philosophique dans sa dimension politique :

Quelle connaissance pour quelle société ?

La "réponse" du pouvoir en place

Force est maintenant d'étudier soigneusement la lettre de justification du Ministre Allègre à "ses pairs". Arrêtons-nous déjà et tirons les conséquences de cette première allégation (Allègre ration). Quand le Ministre désigne une seule organisation comme interlocutrice valable de son ordre politique, il précise les contours de ceux qu'il reconnaît comme ses pairs (les chercheurs et rien que les chercheurs) repoussant hors du champ de la connaissance les personnels techniques. Ainsi se précise l'ordre politique du pouvoir en place, symptomatique d'un certain entêtement du rapport à la vie de la cité - connaissance " .

Ainsi que durant la république athénienne des 31 tyrans (404 avant J.C., 5 ans avant la mort de Socrate), seul un petit groupe de citoyens s'auto-désigne comme détenteur du savoir. Ceux qui seront désignés comme les premiers "démagogues" de l'histoire ne peuvent supporter le caractère subversif de la connaissance et recourent volontiers très tôt au procès en impiété.

Revenons à nos jours, le Ministre Allègre (rappelons qu'il n'a jamais été élu mais désigné) et son *Anytos* (Jospin) désignent des experts à leurs soins pour décider de ce que doit ou ne doit pas être le savoir. Allègre traîne le collectif élu (Comité National de la Recherche Scientifique) devant un tribunal de cooptation (Comité d'experts) qui va décider de l'exécution (Socrate condamné). Citons le grand inquisiteur :

"...le grand défi du siècle est celui de l'intelligence " .

- De quelle intelligence parle-t-on ici ? Voilà un nouveau concept qui vient s'ajouter à la question de la politique scientifique. Si on accepte l'acception étymologique du mot intelligence (de *intelligere* : comprendre), il s'agit bien de la capacité à "saisir" (*comprehendere*) la réalité. Doit-on comprendre (si le droit nous en est laissé) que

Monsieur Allègre peut décréter (comme il le fait avec les organismes) qu'il aura fallu sa grande dictature pour qu'enfin l'espèce humaine accède à une juste perception de la réalité ? Croyons plutôt que nos ministres Allègre et Jospin en grand " tyrans " modernes définissent l'intelligence comme la capacité des humains à s'adapter à leur réalité scientifique, celle que vassalise la république des marchands et du négoce. Politique scientifique réduite dès lors à la politique du marché (unique ou pas).

Ainsi nous voyons pointer la philosophie politique du pouvoir en place, mettre la charrue avant les bœufs : c'est la connaissance qui doit s'adapter à la politique. Rien de bien nouveau au ciel philosophique : tous les tyrans de l'histoire ont tenté de vassaliser la connaissance.

1er principe de la tyrannie : décréter qui est détenteur du savoir. (Helena Ceucesku).

2eme principe de la tyrannie : définir à l'avance ce qui est savoir et ce qui ne doit pas l'être.

Le bon savoir est décrété par les désignés du 1er principe qui s'arrogent le droit d'éliminer ce qui est sacrilège et désigné impie (Socrate, Galilée ...le CNRS). La suite du discours découle de ces deux principes :

" Les grands équilibres scientifiques établis dans les années 1950 ont été peu modifiés et nous n'avons pas su donner une véritable priorité à des champs tels que les Sciences du Vivant, les Sciences de l'Information ou encore les Sciences de la Planète et de l'Environnement, alors que l'évolution scientifique le demandait. "

Les grands inquisiteurs Allègre et Jospin statuent sur les " demandes " (faites à Marie) de l'évolution scientifique. A la démocratie grecque de Périclès où les affaires se traitaient sur la place du marché (la *pryt*) ou à l'assemblée du peuple et où chacun peut dire ce qu'il pense, les 31 tyrans ont substitué une tyrannie de décrets et de procès en impiété.

" Fallait-il organiser un " grand colloque national " pour " chercher ensemble " une réponse aux difficultés ?... "

Allègre statue : " ...leur ampleur ne le nécessite sans doute pas, ce qui n'exclut pas de trouver des formes plus adaptées de débat. " ... des formes adaptées de procès en impiété mais pas de débat public.

" ...La deuxième action a été de réaffirmer clairement le rôle stratégique de l'état dans les définitions des priorités de la recherche et de ses orientations afin que celle-ci féconde l'ensemble des activités sociales. "

Nouvelle phrase, nouveau concept sous-jacent : on peut décréter de la direction du développement de la connaissance. Mais selon quel principe le petit groupe de tyrans pourrait-il orienter, canaliser ce qui est, ce qui doit être l'effervescence même de la vie et des rapports sociaux. Sans débat public pas d'Hérodote, pas d'Eschyle, pas

de Sophocle. Allègre institue la démocratie (démagogie) des Anytos (riche tanneur qui avait à la suite du rôle joué par lui dans le renversement de la tyrannie des trente, acquis dans le parti démocratique une situation importante, il est cosignataire de l'accusation de Socrate), la démagogie des gros commerçants.

D'ailleurs Allègre s'arroge de censurer voire de supprimer les organismes de recherche puisqu'il est investi du droit quasi divin des Gauches :

" ...(le CNRS) créé ne l'oublions pas par un gouvernement de gauche "

- Ainsi, comme Anytos, qui put condamner Socrate à mort car il avait jadis participé à l'abolition de la tyrannie, Allègre peut grâce au pouvoir immanent des Gauches détruire ce que ce dieu moderne créa (seul un dieu peut accéder à l'Olympe).

Et dans nos rangs ?

Revenons à l'analyse de notre groupe de travail qui ne veut pas perdre du temps d'action en " restant philosophe ". Force est de constater pourtant que :

" ...les gens ont la capacité d'analyse, mais ne réagissent pas. "

Force est donc de constater que l'action n'est pas à la hauteur des attaques fortement dénoncées dans la première partie du rapport. Perte de temps ou non, une analyse concrète de la situation concrète ne nuira sans doute pas à une action faible et, chez certains, inexistante.

La position de Jospin et Allègre qui, hommes de gauche, peuvent mener une politique réactionnaire et revenir sur les " acquis de gauche ", ne trouve pas que des opposants parmi nous. Un certain nombre de syndicalistes oscillent entre un attentisme bienveillant ou même un soutien par passivité à ces projets. Historiquement ancrés dans un certain nombre de rapports de force, beaucoup de personnels de recherche continuent à fonctionner et à réagir dans des schémas qui, aujourd'hui, ne correspondent plus aux nouvelles réalités du rapport des forces.

" Politique de droite appliquée par la gauche ", litote ou paradoxe ? Voilà un des schémas qui curieusement persistent dans un milieu qui, logiquement, devrait savoir revenir sur des modèles quand la réalité démontre leur invalidité. En effet, tout montre que la notion de Droite et de Gauche, si elle a signifié quelque chose depuis la royauté, en passant par la révolution, jusqu'à nos jours, ne signifie désormais plus rien. Nos analyses doivent passer par le caractère réactionnaire ou progressiste des mesures prises par un gouvernement. Force est de constater que le régime actuel mène une politique (ultra ?) réactionnaire dans beaucoup de domaines et que la vieille représentation - Gauche - Droite - handicap singulièrement la défense des acquis et leur déve-

loppement.

L'innovation : un projet à faire évoluer

Jean-Paul GOUYON, élu Comité National, section 7

M Gagnepain, directeur du département SPI, s'exprimant devant les sections 7 et 8 du Comité National, a résumé ainsi la réforme du CNRS : « les rapports entre le DG du CNRS et le ministre ont toujours été difficiles ». En effet, le ministre, porteur de la politique du gouvernement pour la recherche, se heurte à l'autonomie relative du CNRS, qui a sa propre politique scientifique. Aujourd'hui le ministre veut être maître de toutes les décisions, c'est le sens du transfert des pouvoirs du DG vers le président du CA, nommé par lui." Qu'un membre de l'équipe de direction du CNRS tiennne un tel propos donne une idée de l'ampleur des résistances que rencontre le projet du gouvernement.

Il nous faut admettre cette contradiction au cœur du pilotage de la recherche, et n'occulter aucun de ses termes. En 1982, nous avons approuvé la L.O.P., et les nouvelles missions de valorisation et de diffu-

sion des connaissances confiées au CNRS. Nous avons alors dépassé l'époque où nous critiquions l'accord CNRS-Rhône-Poulenc comme une " mainmise du privé sur la recherche publique ".

Il est normal que le gouvernement tente d'apporter des solutions au problème de l'innovation. Le reproche principal que je fais à son projet de loi, c'est qu'il ne va pas résoudre le problème , et à mon avis nous ne devrions pas mettre ce texte sur le même plan que le décret sur le CNRS, en demandant le retrait des deux textes –même s'ils sont deux parties d'un projet cohérent-.

De même il n'est pas scandaleux qu'une région apporte un financement à une activité de recherche qui peut concourir à des objectifs régionaux (activité, emplois, aménagement du territoire), à condition que cela ne porte pas atteinte au caractère national de la politique scientifique.



Thème 2
**EPST-UNIVERSITÉS QUELLES RELATIONS ?
QUELLES COMPLÉMENTARITÉS ?**

Intervention introductive de Gérard MANDVILLE, Élu CN section 16, membre de la CE

En introduction au débat je rappellerai brièvement quelques faits importants et indiquerai quelques pistes de notre réflexion. J'ai repris ce que nous avons dit dans nos congrès, généralement, c'est une bonne base que l'on oublie quelques fois.

A propos du CNRS et de l'Université, nous décrivons leurs caractéristiques essentielles.

"Le CNRS à sa création, simple agence de distribution de crédits crée très vite ses propres unités de recherche afin de développer une politique nationale. Une telle évolution nécessite du personnel, des chercheurs, mais aussi des techniciens et administratifs. Bien que ces personnels n'aient obtenu un statut de fonctionnaire qu'après de longues années de lutte, leur existence en tant que travailleurs de la recherche à plein temps s'est imposée, sous des formes diverses, à d'autres établissements, EPIC ou EPST, créés plus tardivement. L'Université pour sa part ne reconnaît l'activité de recherche à plein temps qu'à une partie des personnels IATOS. De plus la politique concernant l'Université, les grandes Écoles et les laboratoires qui leur sont attachés n'a pas la cohérence permise par un grand organisme qui couvre la quasi totalité des champs de la connaissance. Et dans un précédent congrès où nous décrivions les principes fondamentaux du CNRS nous disions "le CNRS est autonome. Cette autonomie telle qu'elle fut à l'origine voulue par Joliot, était une garantie de l'investissement total dans la recherche et donc du progrès de la connaissance. Cela ne veut pas dire que le CNRS ignore la politique de recherche élaborée nationalement, mais son autonomie lui permet d'effectuer ses choix en tenant compte tant des besoins nationaux que des nécessités de la recherche elle-même".

Ce rapport dialectique entre besoin de la recherche et réponse aux besoins sociaux est au cœur du débat actuel et pose avec acuité le besoin de démocratie. Concernant l'Université à l'opposé du CNRS où les instances d'évaluation, où les décisions stratégiques sont prises au niveau national, c'est le local qui domine et au dernier congrès nous écrivions : "la recherche n'est pas également répartie dans l'enseignement supérieur : présente à l'Université, elle reste faible dans les écoles d'ingénieurs qui se consacrent davantage à la sélection de l'élite dirigeante de l'État et des entreprises. De plus, la recherche universitaire révéla très tôt ses limites liées aux pouvoirs mandarinaux, à la forte articulation de la recherche autour des chaires, plus tard à

l'autonomie des universités, et enfin à leur organisation interdisciplinaire qui ne permet pas aux disciplines faibles de s'épanouir. Les débats de politique scientifique sont remplacés par la sujétion, les rapports de copinage, d'allégeance pour obtenir des moyens ou des postes, voire la corruption. Sans débat scientifique, pas de politique à terme, ni de possibilité de bilans. Le CNRS a pallié ces insuffisances en étant présent dans toutes les universités mais indépendant d'elles. Il a permis de défricher de nouveaux terrains, d'ouvrir de nouveaux champs disciplinaires, de maintenir et de dynamiser des champs de recherche, d'organiser une meilleure valorisation des résultats, de stimuler les collaborations internationales. Il a joué un rôle moteur dans le renouvellement de la recherche française en valorisant la fonction de recherche et en l'autonomisant. C'est un fait, les bonnes recherches universitaires se font avec les EPST".

"Cette politique de structuration de la recherche par un grand organisme public s'est assise sur des principes qui ont évolué avec le temps, mais qui se sont maintenus dans leurs grandes lignes : présence dans toutes les grandes disciplines scientifiques, création d'interfaces thématiques pluridisciplinaires, instance d'évaluation et de réflexion (bilans et prospective), fonctionnement assuré par la communauté des pairs (brisant en partie le carcan mandarin universitaire), personnel engagé à plein temps dans la recherche, dotations budgétaires partiellement pluriannuelle (AP)".

La politique d'Allègre que nous avons décrit (cf. BRS n° 351 par ex) n'est pas originale et je ne peux pas résister à relire la description de la politique du gouvernement de l'époque du congrès de 1993." En matière de politique de recherche universitaire, une gestion plus autoritaire s'est instaurée. Avec la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires, de réduire les coûts de formation, de transformer le service public de formation et de recherche, de le soumettre aux intérêts de profit du privé, se développe une politique de "diversification de financements", "d'autonomie de gestion" de pédagogie de "réussite". La politique de contractualisation des Universités et la mise en place des contrats Etat-Régions créent le risque d'un éclatement régional du système universitaire tant d'enseignement que de recherche. Le projet de loi Millon relatif à la décentralisation de l'Enseignement Supérieur Public et à l'autonomie des Universités ne fera qu'accélérer le processus d'adaptation des Universités au

contexte local (politique et patronal!!) : dépendance de l'environnement économique et des collectivités locales et régionales, gestion diversifiée des personnels et embauches sous contrat de droit privé, concurrence entre les établissements et conditionnement des financements aux pourcentage de réussite, pervertissent le système public de formation et de recherche.

Dans ce contexte, la volonté affichée de F. Millon, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de rapprocher Universités et EPST est claire : "pour réussir, il faut accélérer le rapprochement entre universités et grands organismes. Partout dans le monde, l'Université est le lieu originel de recherche. En France aussi, où les organismes s'appuient le plus souvent sur les équipes universitaires. Il faut toute fois combattre la séparation unique au monde qui règne dans notre pays entre Universités et organismes de recherche. Il ne s'agira plus seulement de développer les contrats entre Universités et grands organismes mais de repenser les missions respectives de l'Enseignement Supérieur et des organismes de recherche. L'avenir du CNRS, au moins de ses URA, risque lui aussi d'être repensé!"

A cela nos propositions sont constantes : "L'Université est avec les établissements publics de recherche l'un des deux pôles complémentaires d'un système public de recherche français. Le délabrement de l'Université a induit une certaine confusion entre les missions respectives de celle-ci et celles des EPST intervenant pour une large part dans le tissu universitaire. La mission première de l'Université est l'enseignement. La formation doctorale, pour être de qualité, doit s'appuyer sur la recherche dans les laboratoires, la recherche y puisant dès lors son propre renouvellement. Il revient aux EPST de développer les programmes nationaux, de structurer l'outil de recherche en s'appuyant sur les établissements d'enseignement supérieur. Toute réflexion doit chercher à organiser ce lien dans la complémentarité et non la soumission, l'académisme ou la finalisation.

Pour la CGT, les Universités, décentralisées et autonomes, risquent d'être les points d'ancrage d'une élaboration de politique scientifique inscrite dans le contexte régional mais déconnectées de toute cohérence nationale. La qualité d'une recherche universitaire doit être garantie par une évaluation nationale de l'ensemble de la communauté universitaire, avec des représentants des différentes composantes de la communauté scientifique. Elle doit être dotée de moyens et de personnels. C'est à ce prix que pourra se développer une formation supérieure adaptée aux besoins de tous, cohérente, de qualité".

Ces principes restent d'actualité mais manquent de contenu concret à l'égard de problèmes réels qui enveniment la vie dans les laboratoires.

Quelles articulations entre le statut de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ? Entre la décentralisation de l'Etat et la déconcentration administrative du CNRS (Ex : les contrats) etc.

D'un point de vue plus général, y a-t-il une complémentarité spécifique de recherche entre l'Université et les EPST ?

Ph. Lazar ancien DG de l'INSERM et actuel président du CA de l'ORSTOM, dans une contribution à une réflexion de l'Académie des Sciences fait une distinction entre une recherche analytique et une recherche synthétique et développe l'idée qu'un enseignement supérieur ne peut qu'être en permanent renouvellement lui même, c'est-à-dire se nourrir, à chaque instant, des progrès des connaissances analytiques mais aussi les intégrer systématiquement dans une démarche à vocation synthétique. Un tel enseignement constitue donc, en soi, une recherche, mais d'un autre ordre que la recherche scientifique "ordinaire", et qui lui est strictement complémentaire : une recherche que l'on pourrait, précisément, qualifier de recherche de synthèse, et qui serait le propre de l'enseignement supérieur en tant que tel.

Notons que la France est, de ce point de vue, dans une situation a priori tout à fait heureuse de "mutant" par rapport à pratiquement tous les pays de niveau de développement équivalent. La recherche dite "institutionnelle" y est en effet clairement distincte de l'enseignement supérieur puisqu'elle gère des personnels propres (chercheurs et ingénieurs ou techniciens "temps plein") et dispose de laboratoires propres, pas nécessairement (quoique majoritairement) associés à des universités.

Plutôt que d'essayer de "gommer" cette situation exceptionnelle Ph Lazar propose de l'exploiter au maximum, pour tirer tout le parti possible de l'individualisation de fait des deux fonctions, aujourd'hui essentielles et complémentaire, que sont la recherche "analytique" et la recherche "synthétique". Un évident "avantage sélectif" pourrait être associé à une utilisation systématique de cette particularité historique de notre pays qui lui a fait développer de façon autonome l'une et l'autre formes d'activités, contrairement à ce qui s'est passé dans la plupart des pays équivalents au nôtre s'agissant du niveau de développement scientifique.

Selon Ph. Lazar, l'enseignement supérieur devrait aujourd'hui, en tant que tel, revendiquer hautement "sa place au soleil" sans avoir à s'abriter derrière le paravent de la recherche analytique en tant que légitimation fondamentale d'existence et d'utilité sociale. Ce dont nous avons aujourd'hui le plus directement besoin est d'un véritable enseignement supérieur, qui se donne comme tâche de transférer, en peu d'années, aux jeunes gens qu'il forme le conte-

nu d'un savoir au fur et à mesure que progresseront, au cours des temps à venir, les données fondamentales de la sciences. C'est dire que c'est l'enseignement supérieur lui-même qui devrait être l'objet de recherche et d'évaluation, en même temps que, tout naturellement, il baignerait dans la science naissante en tant que source naturelle et permanente de son renouvellement.

S'agissant spécifiquement de la recherche analytique, les responsabilités des universités et des organismes nationaux de recherche ne sont pas les mêmes, mais sont au contraire étroitement complémentaires, pour deux raisons au moins : les organismes de recherches sont situés à l'échelle nationale, et ils ont une responsabilité majeure d'évaluation nationale comparative des projets de recherche qui leur sont soumis. Les universités sont elles situées à l'échelle régionale, elles ont de ce fait une connaissance fine du tissu scientifique et technique régional qui leur permet de concevoir et mettre en œuvre de véritables stratégies de développement intégrant l'ensemble du potentiel disponible ; elles sont, par contre, moins bien placées, par essence, du point de vue de la comparaison compétitive des projets.

La répartition des tâches est donc claire : aux universités la responsabilité de bâtir des stratégies de développement, aux organismes nationaux celle de procéder à une analyse comparative des projets présentés par les uns et les autres et à une sélection

tion fondée sur leur seule valeur scientifique.

Au delà des rapports CNRS/Universités ou INSERM/Universités qui se posent de manière identique tout en étant plus spécifiques, la question plus large des coopérations entre EPST dans des domaines communs sciences du vivant, physique nucléaire etc : "ne sont pas à évacuer même s'ils sont différents par nature leur pont commun est l'efficacité dans un champ disciplinaires.

Plus largement est posée la question du rapport entre une politique de recherche qu'un gouvernement est en droit de définir et les besoins propres de la recherche.

Allègre a déjà répondu en mettant en place des structures qui marginalisent les travailleurs scientifiques et leurs représentations collectives et veut aller plus loin en modifiant profondément les structures exécutives de la recherche.

Nous avons à réactiver notre réflexion sur la démocratie en général et en particulier dans le secteur de la recherche ou le long terme et le hasard sont fondamentaux.

“ Pour une recherche scientifique publique ”

Marie-Claude CHARRIER, Secrétaire Générale de la FERC-Sup CGT

Il y a une dizaine d'années, vous m'aviez sollicitée pour vous détailler les éléments qui se mettaient alors en place dans l'Enseignement Supérieur et que nous caractérisions comme une " régionalisation de l'Enseignement Supérieur ". Depuis, la tendance, déjà lourde, s'est encore renforcée et les différents ministres ont multiplié les mesures pour :

- faire appel aux collectivités territoriales dans le cadre du plan U.2000,
- désengager l'Etat du financement des actions des établissements
- accroître l'autonomie de ces mêmes établissements, en particulier en déléguant à leurs Présidents de plus en plus de pouvoirs, en matière de gestion et en globalisant les budgets
- pallier les pénuries en emplois par des recrutements de contractuels sur ressources propres puis en favorisant toutes embauches de personnels précaires de toutes sortes. La dernière forme, la plus aboutie en quelque sorte, est celle des "emplois-jeunes" qui va jusqu'à prévoir des contrats de droit privé, sur 5 fois 1 an, pour les jeunes docteurs, rémunérés à 1,5 le SMIC et assurant

'encadrement en NTIC des stagiaires d'IUFM.

Voyez que, concernant le service public d'Enseignement Supérieur, nous avons toujours autant de soucis à nous faire. Nous allons changer de millénaire mais pour autant, les vieilles recettes font toujours merveille. Il ne s'agit plus d'U2000 dont le défi majeur était d'accueillir 2 millions d'étudiants mais du plan U3M dont Claude Allègre nous dit que son " *objet est moins le béton que l'organisation de la matière grise* ".

... Les propositions qui sont faites s'inspirent largement de celles du rapport Attali : " *une université est un centre de ressources mais aussi un germe de cristallisation pour l'innovation, la création d'entreprises innovantes et donc l'emploi et la prospérité économique. Des labos s'installent dans et autour des universités. Des entreprises innovantes s'installent dans les pourtours universitaires et, ainsi, se créent des technopoles prestigieuses* ".

A notre avis, cette orientation concourt à faire des Services Publics que nous sommes, des lieux concurrentiels

économiquement et non, comme nous les concevons, des instruments de la puissance publique, de la souveraineté nationale, au service de l'ensemble de la population.

Il est bien certain que le projet de modification du décret organique du CNRS est la dernière traduction, hautement scandaleuse je le souligne, d'un certain nombre d'éléments patiemment assemblés et tricotés ensemble, depuis plusieurs années.

U2000, aménagement du territoire, réforme de l'Etat, rapport Attali, U3M et projet de loi sur l'innovation.

Pour ce qui concerne ce dernier particulièrement, nous pensons très clairement qu'en fait d'innovation, il s'agit bel et bien d'introduire dans le service public une dose sévère de logique du privé.

La première mesure est d'élargir aux EPST la **politique contractuelle** déjà menée depuis plusieurs années avec les établissements du Supérieur (EPSCP). Les résultats de cette politique, nous les connaissons. Ils résident surtout en un marchandage dans lequel l'état impose ses contraintes, les missions de l'établissement se trouvant tributaires des choix financiers de ceux qu'on nomme alors pudiquement les partenaires.

Sont élargies aussi aux EPST des dispositions de la loi " Savary ", à savoir : "**prendre des participations et constituer des filiales**".

Nos établissements utilisent peu ces possibilités mais, en elles-mêmes, elles impliquent une activité, parallèle au Service Public, dans des structures exonérées des règles et des garanties du public.

C'est ainsi que les établissements pourront **mettre à disposition d'entreprises des locaux, des matériels et des moyens**. Ce sont les fameux incubateurs hébergés et entretenus par le service public.

Bonjour le pilotage par l'aval ! bonjour le désengagement de l'Etat !

Dans le cadre de cette logique, les fonctionnaires ou, à terme, les non titulaires pourront devenir *associé, administrateur ou dirigeant* d'une entreprise nouvelle, lui *apporter son concours et participer à son capital social*.

Malgré les garde-fou prévus, cette mesure ouvre des perspectives inquiétantes et introduit des rapports d'intérêt dans la valorisation de la Recherche, peu conformes aux logiques du Service Public

Pour assurer des prestations de service, exploiter des brevets et licences et commercialiser les produits de leurs activités industrielles et commerciales, seront créés des **Services d'activités industrielles et commerciales**.

Pour en assurer les missions, les personnels recrutés seront des **contractuels de droit public** mais pas des fonctionnaires.

C'est une nouvelle entorse au principe du statut de la Fonction Publique selon lequel, les emplois permanents de l'Etat et de ses Etablissements Publics à ca-

ractère Administratifs (EPST et EPSCP entre autres) sont occupés par des fonctionnaires.

Même s'il est précisé que la prise de participations et la création des filiales sont limitées aux ressources dégagées en propre par ces activités, il s'agit bien d'organiser un secteur marchand et lucratif dans les Etablissements Publics.

L'ensemble de ce dispositif, ainsi que le nombre croissant de non-titulaires dans notre secteur, amène le Ministère à proposer de modifier le code du travail pour permettre aux EPST et EPSCP de cotiser aux **ASSEDIC** pour leurs personnels contractuels. Il faut reconnaître que la question de la précarité commence à faire un peu tache : 1 personnel sur 3 est non titulaire dans l'Enseignement Supérieur.

Nous pensons pouvoir redire aujourd'hui ce que nous avons déclaré à Bayrou, en 1996, puisque finalement c'est une de ses propositions qui est reprise :

- Les Chefs d'établissement déresponsabilisés financièrement, les licenciements iront bon train.
- Comme pour les CES et les emplois-jeunes, nous combattons toutes tentatives de détruire les garanties statutaires des personnels et de marchandiser les activités du service public.

A aucun détour de cette politique, allusion n'est faite, et pour cause, au nécessaire rattrapage des retards, aucune proposition concernant l'emploi et, en particulier, aucune réponse budgétaire aux besoins en créations.

Le seul passage où le rapport Attali envisage de remédier au problème, c'est pour dénoncer : "*l'inadéquation des procédures de recrutement qui échappent aux universités et leur interdisent de recruter les personnels spécialisés dont elles auraient le plus besoin, même si elles peuvent en dégager les moyens*".

Voilà, en raccourci, tout le bien que pense Attali des vertus du financement national et de la reconnaissance des qualifications des agents.

Quand on voit les " performances " de l'entreprise privé, on a de quoi s'inquiéter des projets comme celui-ci, tant pour l'avenir que pour le présent, tant pour les jeunes que pour l'ensemble des personnels !

Nous l'avons constaté, dans nos établissements et dans de nombreuses occasions, la politique de renforcement de l'autonomie tend à faire des Présidents de véritables PDG, libres de définir les prix, les produits de son établissement et de recruter ou débaucher ses personnels... C'est évidemment incompatible avec notre conception du rôle du service public d'éducation et de recherche – étant entendu que, si la recherche est bien facteur de progrès, elle l'est dans certaines conditions de mise en œuvre -.

Le 25 mai dernier, lors du 800^{ème} anniversaire de l'Université française, le 1er ministre a rappelé les mesures espérées pour "*multiplier les passerelles entre l'université, la recherche publique et le monde économique*". Parallèlement, les Ministres italien, français, allemand et

britannique ont adopté une déclaration commune pour " une harmonisation du système européen de l'enseignement supérieur " qui se termine par un passage éloquent où les Ministres " comptent promouvoir des accords interuniversitaires " afin de parvenir à " l'harmonisation progressive des structures d'ensemble de nos diplômés et de nos cycles d'études ".

Foin de ces discours lénifiant sur l'harmonisation, au cours de ce même colloque à la Sorbonne, le Président des Recteurs de l'Union Européenne déclarait sans état d'âme : " le concept d'université complète est dépassé, il doit laisser place à des " universités incomplètes et concurrentes " !

La CPU y va aussi de son couplet en écrivant que ce développement de la dimension européenne des échanges était une condition pour " que l'Etat joue pleinement le rôle de régulateur qui doit être le sien, dans le respect d'établissements publics autonomes "... il y a là, poursuit-il, un formidable enjeu de modernisation de l'action de l'Etat : comment concourir à un projet qui ne peut se concevoir qu'à l'échelle européenne ? "

Lors de nos rencontres intersyndicales, nous avons trouvé un écho certain à nos inquiétudes chez les étudiants et les enseignants-chercheurs. Quelques uns pourtant, affichent un accord de principe avec la volonté d'imprimer une philosophie " entrepreneuriale " aux actions universitaires et avec une conception libérale et élitiste de l'enseignement supérieur, inscrit dans l'Europe.

Que l'ensemble de ces projets se traduisent après, dans des mesures très concrètes concernant directement les personnels nous met alors au défi de développer les initiatives revendicatives et d'élaborer des propositions alternatives. Ce n'est pas le plus facile, hélas.

On constate avec désolation que, pour le scrutin du 27 novembre concernant le renouvellement des membres du CNESER, si 50% des IATOS ont voté, environ 20% seulement des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (collège B) ont pris part au vote !!! Et pourtant, les avis et discussions du CNESER ont des conséquences évidentes et importantes sur leur activité professionnelle.

Dans nos établissements du Supérieur, les problèmes sont vécus de manière très différenciée : la mobilisation est encore à gagner.

De ce point de vue, les pistes de travail tracées par la table ronde ministérielle sur les IATOS sont assez inquiétantes, ainsi que le début d'application qui leur a été donné.

C'est d'une grande clarté : tout milite pour la simplification, l'homogénéisation et le rapprochement des statuts des personnels, favorisant un recrutement mutualisé et la mobilité entre les corps. Des évolutions statutaires sont à l'étude...

Dans cette affaire, nous devons combattre toute tentative d'opposer les uns aux autres. Nous sommes bien

sûr partie prenante de l'appel au 3 novembre et soucieux que les collègues s'emparent véritablement de ces questions. Mais nous pensons aussi qu'ils ne le feront pas sur la base de l'intérêt suprême de la science.

C'est de leur vécu et à partir de leurs revendications propres, sur leur vie et l'exercice de leurs missions, qu'ils se mobiliseront.

Nous pensons que la politique gouvernementale est d'une grande violence et nous menons le débat avec beaucoup d'arguments et une grande énergie. Pour autant, je gage que sur ce dossier difficile, nous aurons pourtant à batailler ferme et longtemps, et que nous ne devons pas ménager notre peine.

Je suis sûre que c'est ensemble que nous y parviendrons le mieux...

Je pense même que c'est la seule voie possible.

- intégration des TOS dans le statut des PRF : 913 possibilités pour 98 gérées au cours de la campagne présente (le 7 prochain), 1500 au PLF 99 (circulaire diffusée en janvier et avis des CAPN en mai-juin 99)

Pour les 5000 personnels concernés, on ne peut pas dire que les choses vont à une vitesse " V " !

- restructuration de la filière administrative dans nos établissements avec mise en extinction des corps de l'ARF au profit des ITRF d'une part et de l'ASU d'autre part. Le PLF 99 sera un ballon d'essai... 600/600...logique fonctionnelle !... position SNPTES/position FERC Sup
- refonte de la grille des BAP et rapprochement avec celles des EPST. Échéance : 1ères propositions d'une nomenclature commune EPST/EPSCP en mars 99
- définition des actions de requalification, de FC, de gestion prévisionnelle et de mobilité entre EPST/EPSCP
- enfin, et c'est d'une grande clarté, tout milite pour la simplification, l'homogénéisation et le rapprochement des statuts des personnels, favorisant un recrutement mutualisé et la mobilité entre les corps.

“ Statut, emploi et mobilité. ”

Jean OMNES

Marie-Claude Charrier à raison de dire que nous avons toutes les raisons de réfléchir et d'agir ensemble (EPST et Université). En effet, la politique affichée par le gouvernement aurait des conséquences néfastes sur la situation des personnels de nos deux secteurs et leurs garanties statutaires. Ainsi, si l'on suit le ministère, ceux-ci seraient affectés à des structures externes aux organismes, pour la durée du programme ou du contrat de recherche qui pourraient être définis hors des organismes eux-mêmes. Concernant les I.T.A. il se dit que, pour une partie d'entre eux, ils pourraient être regroupés dans des services communs à plusieurs équipes, voire plusieurs établissements. Le projet de décret CNRS parle même de Délégations régionales communes à plusieurs EPST.

La "mutualisation" des personnels techniques et administratifs des EPST avec ceux des universités (pools de secrétaires, plateaux techniques, etc...), avec les redéploiements possibles qu'induirait une telle politique.

Ceci n'est pas une simple spéculation, lors du premier Comité Technique Paritaire CNRS qu'elle présida, Mme Bréchnac informa d'une des nombreuses idées géniales de notre Ministre : supprimer les Délégations régionales du CNRS pour faire gérer crédits et personnels CNRS par les Universités !!!

Lors d'un CTP Ministériel récent, le ministère distribuait en séance un document intitulé "Suite de la Table Ronde IATOS" où sont répertoriées des mesures allant toutes dans le même sens : faciliter la gestion des emplois IATOS et ITA, avec un maître mot : améliorer la mobilité entre EPST et entre EPST et Université (traduire par permettre tous les redéploiements sans freins. C'est là que l'on voit le but essentiel des mesures Durafour : normaliser les statuts pour faire jouer au mieux le système des vases communicants !

Des risques existent aussi en matière statutaire. Ainsi pour ce qui concerne les ITA les articles concernant les garanties en matière de mobilité sont à n'en pas douter un frein à la politique du ministère.

L'existence des équipes serait très précaire : elle dépendrait essentiellement de l'obtention et de la durée des contrats attribués par le Ministère, les entreprises, les fondations. Le projet de loi sur l'innovation permettrait d'accroître le recrutement sur Contrat à Durée Déterminée pour la durée d'un

contrat de valorisation. Le temps de former les jeunes techniciens ou ingénieurs, le contrat serait terminé, ils iraient rejoindre une entreprise ou le plus souvent... l'ANPE !!! Il est prévu l'affiliation aux ASSEDIC : si cela peut paraître rassurant pour des précaires actuellement sans protection sociale, l'objectif est bien d'accentuer la précarité !!

Pour les personnels titulaires cela voudrait dire mobilité obligatoire en fin de contrat, car la structure laboratoire disparaîtrait. Cela vaut pour toutes les catégories de personnels quel que soit leurs statuts.

Ajoutons que les conseils de laboratoires ne seraient plus statutairement consultés pour la raison simple que leur existence pourrait carrément être remise en cause : le projet CNRS n'en parle pas. C'est une caractéristique générale des projets du gouvernement de ne plus donner de lieux d'expression (en tout cas le moins possible) aux personnels et à leurs revendications.

Nous insistons aussi, avec juste raison sur la question de l'emploi. Le gouvernement pourrait profiter des départs nombreux à la retraite dans les prochaines années pour réduire la fameuse "masse salariale", en réduisant le nombre de postes statutaires (chercheurs et ITA) au profit d'emplois précaires et certainement aussi globalement le total des emplois.

Nous devons donc rester vigilants et poursuivre ensemble l'action contre la politique gouvernementale et pour nos revendications, notamment des créations de postes de titulaires de toutes les catégories et plus particulièrement pour les ITA (+16 postes ITA au budget 99 pour le CNRS et + 11 pour l'INSERM après les centaines de suppressions des dernières années !) et des transformations d'emplois pour débloquer les carrières et permettre la reconnaissance des qualifications, ainsi que des mesures exceptionnelles pour mettre fin à la précarité et pour l'intégration sur postes statutaires des personnes dans cette condition.

“ Pour un statut de salarié des doctorants ”

Jean KISTER, membre de la CE Inserm

On ne peut pas aborder le problème des relations entre la Recherche Publique et les Universités sans évoquer la situation des **Doctorants**. Il est bien entendu que les doctorants ne sont pas de simples étudiants. Dès l'obtention du DEA, ils doivent être des “ **salariés en formation** ”. C'est pourquoi le **SNTRS-CGT** a proposé un “ **Statut de Salarié du Doctorant** ” lors des **Tables Rondes du Ministère** en 1997. Dans ces Tables Rondes, notre proposition a été reprise par l'ensemble des participants et formulée dans le compte rendu écrit. Mais force est de constater qu'aujourd'hui **rien n'a été fait de concret par le gouvernement !** Rien non plus n'a été fait pour résoudre le cas particulier des doctorants financés par des “ **libéralités** ” versées par les **Associations Caritatives** pour lesquelles existe de fait un **état de non-droit** (que l'on peut assimiler à du **travail clandestin**). Ce problème doit être rapidement résolu dans le cadre de la mise en place d'un **contrôle du financement des thèses** par une **mutualisation** de toutes les bourses aussi bien celles du ministère que celles attribuées par les entreprises et par les Associations Caritatives. Au lieu de cela, Allègre dans sa **loi sur l'Innovation** propose de rattacher auprès des **ASSEDIC** les doctorants et Post-doctorants, ce qui est un exem-

ple édifiant d'une fausse et dangereuse solution à un vrai problème !

Notre revendication d'un **véritable statut de doctorant** (contrat, protection sociale, droits spécifiques aux travailleurs scientifiques) s'inscrit dans notre action pour le **maintien du grade de Chargé de Recherche**, lequel est directement remis en cause par le développement de la précarité et le recours massif aux post-docs. En effet, le **SNTRS CGT** se prononce **pour un recrutement des chercheurs ou des Maîtres de Conférence intervenant dès la fin de la thèse (CR2, MCU)**. Cela est possible en organisant une **période de préparation aux concours**, financée par l'Etat, laquelle doit également donner lieu à un statut de salarié.

Même si souvent les doctorants se sentent eux-mêmes en dehors de la communauté scientifique, **notre syndicat revendique de les rassembler en les syndiquant à part entière**. De gros efforts sont encore à faire pour les informer, pour les inviter à nos réunions et pour les inciter à l'action avec l'ensemble des personnels des labos tout en intégrant leurs revendications dans notre expression.

Et maintenant ?

Daniel PAILHAREY, membre de la CE

L'action du 5 novembre était nécessaire : pas de réaction devant l'attaque dont le CNRS est actuellement l'objet signifiait à coup sûr la mort de celui-ci et à terme celle des autres EPST. Cette action a-t-elle été au niveau ? Moins d'ITA que d'habitude, peu d'universitaires, par contre mobilisation des chercheurs et surtout de la hiérarchie. On peut discuter longtemps sur la composition des cortèges de protestation mais retenons ce qui compte : le nombre était là et plus que suffisant pour exprimer le rejet du projet Allègre par les acteurs concernés. Y aura-t-il recul du ministre ? Les réactions des responsables s'appuyant sur la démonstration des personnels sont et seront décisives pour l'avenir. Si recul il y a, surtout partiel ou symbolique (et ça n'a pas l'air d'en prendre le chemin), nous voilà ramenés dans le meilleur des cas à un *statu quo* inacceptable ; tout ce que nous redoutons à la lecture des textes est en fait en route depuis longtemps : dernier schéma stratégique, contractualisation, programmation ont fait le lit de la dilution dans l'université. Réunir le "parlement de la recherche" ne nous permettra pas d'éviter l'agence de moyens, pire on pourrait avoir dans un premier temps l'illusion d'une maîtrise au moins partielle de la situa-

tion; le réveil n'en serait que plus douloureux.

La clef de l'avenir des EPST n'est en fait pas la réforme de ceux-ci mais la réforme de l'université; certains d'entre nous le disent depuis plusieurs années, nous avons un devoir d'ingérence dans les affaires universitaires, tant parce que nous sommes acteurs de la recherche que parce que nous sommes citoyens. La tâche est plus que difficile, est-ce pour cela que nous devons renoncer à nous y attaquer ? Ce n'est pas des Assises de la recherche qu'il nous faut mais bien des Assises de l'enseignement supérieur.

A la question "doit-il y avoir des chercheurs à temps plein ?" nous répondons oui depuis toujours, même si récemment nous avançons que ce oui ne concerne pas forcément une carrière entière mais des périodes plus ou moins longues au sein d'une carrière diversifiée ; ce oui disqualifie immédiatement le statut de l'enseignant-chercheur tel qu'il existe actuellement, donc sape les bases de l'université.

Une autre question citoyenne concerne les filières

de formation universitaires : préparent elles à un métier ? La formation par la recherche est elle appréciée hors du cercle université-EPST ? Les réponses ne sont ni dans U2000 ni dans U3M et mettent à mal le système actuel.

Le chantier est vaste, quelques idées pour le débat :

- Les EPST seraient ils nécessaires si l'université remplissait mieux sa double mission ?

Il faut être conscients qu'une réponse positive à cette question implique la complémentarité entre les deux types d'établissements, de plus le ministère qui crée ou gère un EPST doit avoir les moyens d'orienter les travaux de l'établissement en question.

- Les EPST agences de moyens ou non ?

Les décrets veulent aujourd'hui réduire les EPST à cet état, on peut aussi imaginer un schéma tout à fait opposé dans lequel les enseignants enseignent à l'université et font leur part de recherche dans un EPST, cela n'est pas si loin de ce que l'on voit actuellement dans certains laboratoires propres.

- L'enseignement dispensé dans les universités est il toujours "supérieur ?

Le nécessaire couplage enseignement-recherche ne se situe plus à tous les niveaux du cursus (et oui, la recherche génère des connaissances qui au fil des années deviennent routine, le contraire serait preuve d'inefficacité!), ce que nous appelons la secondarisation des DEUG est une réalité, ce n'est pas l'opposition à l'entrée des PRAG qui changera les choses. Un agrégé (ayant bien entendu quelques années de pratique) est certainement utile pour ces premières années ou le déchet est aujourd'hui maximum.

- Quel emploi pour les jeunes Maîtres de Conférence ?

Il est actuellement classique de mettre le dernier nommé à l'enseignement du DEUG d'où un double gaspillage :

* la formation à l'enseignement est insuffisante et se trouver confronté à un auditoire nombreux sortant tout juste du secondaire peut avoir des effets néfastes (sans compter les dégâts sur les étudiants!);

* sortants tout juste de la thèse ou d'un post-doc, le recruté est en pleine productivité scientifique, la logique voudrait une montée progressive de l'activité d'enseignement; par exemple en débutant par un demi service au niveau licence.

- Redéfinir la thèse

C'est effectivement le diplôme maximum, on peut donc imaginer qu'il relève beaucoup plus de l'accroissement des connaissances que d'un quelconque apprentissage à un métier (excepté celui de chercheur!), soyons logiques, il faut dans ce cas accepter un numerus clausus.

Je pense qu'il vaut mieux simplifier la thèse (retour aux principes de la LOP Chevènement) pour que les débouchés soient les plus larges possibles; ceux qui restent dans le système ont le temps de faire leurs preuves avec l'habilitation notamment.

- Et les personnels dans tout ça ?

La vieille idée au CNRS "pourquoi pas un statut unique ITA-Chercheur ?" doit être totalement revue. En effet, si rapprochement il y a, ce serait plutôt entre les statuts d'enseignant et de chercheur ; un obstacle de plus qui ne doit pas nous arrêter : si la pérennité de l'emploi est assurée, la mobilité des fonctions n'est pas à craindre, elle est même souhaitable, une partie de la population I(TA) peut d'ores et déjà passer dans ce moule.

Pour des emplois stables

Jean-Paul. GOUYON, élu du Comité National, section 7

Les acteurs de la recherche, ce sont aussi les chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, qui ne font partie d'aucun corps de personnels des EPST: les précaires.

Les post-doc, les CES, CDD, CDI sont plusieurs milliers dans les unités CNRS. Leurs employeurs sont le CNRS, les Universités, des associations "loi de 1901", caritatives ou autres. C'est surtout à travers eux que s'opère le rajeunissement des laboratoires. Nous avons vu leur nombre s'accroître dans les 15 dernières années, et des dispositions sont en train d'être prises pour qu'il augmente encore : 50

MF au budget 99 pour des bourses d'accueil de post-doc (les post-post-docs, en somme), possibilité ouverte, par le projet de loi sur l'Innovation, pour les Universités et les EPST de cotiser aux ASSE-DIC.

On connaît quelques cas où un emploi ne se justifie que pour une durée limitée. Mais le plus souvent ces collègues remplissent des fonctions permanentes, participent à des solidarités professionnelles dans un collectif de travail, au point que s'ils doivent partir en fin de contrat, on cherche immédiatement à les remplacer.

Le projet gouvernemental de décret sur les EPST, en supprimant la notion de laboratoire, introduit une précarisation des structures de la recherche, qui ne peut que nourrir la tendance à la précarisation des personnels.

Au contraire, la défense de structures stables de recherche peut rejoindre la lutte des personnels pour la titularisation des précaires, et je voudrais formuler 3 propositions dans le débat qui s'amorce :

1. Demander au CNRS de publier l'inventaire de tous les personnels précaires qui travaillent dans ses unités, qu'ils soient rémunérés par lui ou

par d'autres organismes.

2. Réfléchir à la revendication d'intégration des précaires qui remplissent des fonctions permanentes d'ITA, dans les corps d'ITA, par une procédure "ad hoc" qui laisse au concours son rôle de recrutement véritablement externe.

3. Penser les métiers, et les statuts, et les réformes actuellement en discussion, pour l'ensemble des personnels, et pas seulement pour ceux qui ont déjà un statut.

Réactions personnelles sur quelques points.

André LACROIX, élu du SNTRS-CGT au Comité National, section 30

Sur le statut des chercheurs à temps plein. Je ne suis pas d'accord là dessus, il me semble que tout chercheur qui se respecte doit enseigner dans sa spécialité (encadrer un thésard est trop restrictif). C'est "l'essaimage" des acquis de la recherche et la divulgation doit surtout se faire en direction des étudiants qui, eux, ont besoin de l'expérience des chercheurs.

C'est aussi aberrant pour un chercheur de ne pas enseigner aux étudiants, que pour un enseignant chercheur de ne pas faire de recherche. Et c'est ce qu'on observe. Il faudrait définir le volume respectif de chaque activité en fonction du statut des uns et des autres mais que les deux fassent recherche et enseignement qui ne peuvent être dissociés. Sur la "mutualisation des ITA" dont on se méfie semble-t-il à l'unanimité. Il ne faut pas oublier que la situation des ITA au CNRS n'est pas brillante! (problèmes de blocages de carrières, d'affectations, de

mutation, de promotions, j'en passe et des meilleurs...). Beaucoup de collègues sont découragés et ne voient plus rien à leur horizon professionnel; pour certains cette perspective de "plateau technique" peut leur offrir une perspective d'évolution professionnelle ou une mobilité thématique et les séduire à toutes fins utiles...à condition que le remède ne soit pas pire que le mal j'en conviens, mais il faut voir. Sur le fond de ce problème je crois que les chercheurs CNRS ne se battent pas assez aux côtés des ITA sur leurs revendications: ils sont bien "assistés" par leurs techniciens qui font les manip pendant qu'ils écrivent. Si les universités arrivent à ponctionner (aussi) dans cette réserve, alors là les chercheurs des EPST auront du souci à se faire mais il sera peut-être trop tard.

Précarité des structures et des emplois.

Jean-Paul GOUYON, élu du Comité National, section 7

Le projet de décret supprime la notion de laboratoire : il n'y a plus ce collectif de travail formé de qualifications complémentaires, qui est en même temps le lieu où se développent ces qualifications. Une agence de moyens fonctionne comme une société de services.

Le laboratoire, c'est le lieu où se créent, en même temps que des solidarités professionnelles, des solidarités sociales et revendicatives. Par exemple dans un labo on défend (pas seulement les syndicats, mais les personnels, les responsables) les emplois ITA, les renouvellements des départs en retraite,

les besoins nouveaux. Dans les "entités" fluctuantes", ce ne serait le problème de personne ou presque.

Autre exemple : les précaires. Ils sont souvent maintenus dans leur emploi parce que la fonction qu'ils occupent est reconnue comme nécessaire au laboratoire -mais le CNRS ne les reconnaît pas, s'il ne les paie pas. S'il n'y avait plus de labos, rien ne s'opposerait à ce qu'ils soient licenciés et remplacés au rythme des CDD.

La précarité des structures encouragerait la précarité des emplois.



Thème 3
**RECHERCHE PUBLIQUE ET ENTREPRISES :
QUELS RAPPORTS ?**

Intervention introductive de Jean KISTER, membre de la CE Inserm

Le 3^{ème} thème de réflexion de nos Journées d'Etudes porte sur " Recherche Publique et Entreprises : quels rapports ? ". Bien évidemment, nous avons déjà largement abordé ces questions hier lors de l'examen des projets de réformes du gouvernement, en particulier la **loi de l'innovation et les décrets des EPST** : il ne pouvait pas en être autrement vu que la problématique " Recherche-Valorisation " est au cœur des motivations exprimées par Allègre et des débats dans nos laboratoires, mais aussi dans les centres de recherches des entreprises.

Je dois signaler que le SNTRS-CGT ne part pas de rien sur ce sujet : le groupe de travail " politique scientifique " de notre syndicat s'est récemment réuni (23 septembre 1998) sur ce thème ; un compte rendu en a été publié dans notre presse. De même, je rappelle qu'une rencontre UGICT " Recherche et Technologie " s'est tenue le 30 avril 1998 dont le rapport introductif et les conclusions ont également été publiés. Enfin, je tiens à signaler l'article de Michel Donnedu (UGICT) dans un récent numéro du " Peuple ". Je vous renvoie donc à tous ces textes qui sont toujours d'actualité.

L'état des lieux

Tout d'abord, il me semble nécessaire de faire la clarté sur l'état des lieux réel des relations recherche publique- entreprises. Manifestement, pour Allègre, comme il l'a précisé dans son " exposé des motifs " du 29 octobre 1998, " *le transfert de la recherche vers le secteur productif reste insuffisant* ". Il rajoute " *le taux de mobilité des chercheurs vers l'industrie est de moins de 1 pour 1 000* ". En cela, Allègre ne fait que reprendre les principales conclusions du rapport Guillaume, qui a servi d'introduction aux " Assises de l'Innovation " de mai 1998, elles-mêmes à l'origine de la loi du même nom. Le constat est fait " *d'un écart trop important en France entre le potentiel scientifique et technologique et l'innovation industrielle* ".

Il faudrait peut être affiner un peu plus ce constat selon les différents secteurs : s'il est en partie vrai dans le biomédical, en microinformatique, est-il aussi négatif ailleurs ? Il me semble utile que notre débat nous éclaire sur ce point dans les autres secteurs comme ceux de l'énergie, de la chimie, de

l'espace, des transports, ...

La course à la rentabilité financière

Ceci dit, si on peut à la rigueur agréer ce constat, **rien n'est dit sur les causes !** En dehors d'un discours culpabilisateur pour les organismes de recherche publique *qui " ne connaissent rien à l'entreprise "* et pour les chercheurs " *qui refusent la mobilité* " ... En fait, cet " oubli " masque complètement les **responsabilités des grands groupes multinationaux et français** qui se sont, depuis longtemps, **désengagés d'une recherche fondamentale et technologique " interne "**. Les exemples ne manquent pas et les divers gouvernements successifs ont au mieux laissé faire quand ils ne l'ont pas eux-mêmes accentué dans le cadre de la " nécessaire harmonisation européenne ".

De fait, les grands groupes industriels concernés par la recherche et le développement sont de plus en plus engagés dans la course à l'accumulation financière et à la spéculation à court terme dans le cadre de la mondialisation, laquelle est pilotée par l'apport des fonds de pensions américains. Ainsi, plus de 51% des actions de Rhône Poulenc Rorer appartiennent à ces fonds de pensions, lesquels exigent une forte rentabilité de l'ordre de 12 à 20% sinon elles " sautent " d'une entreprise à une autre comme on l'a vu récemment pour Alcatel. Cette situation explique que ces groupes se préoccupent beaucoup plus **de la course à la " rentabilité " à court terme** que d'investir pour maintenir et développer leurs capacités de recherche et développement.

L'exemple le plus caricatural est peut être justement celui du **secteur pharmaceutique** car il est actuellement le secteur ayant la plus forte rentabilité et dans lequel se produisent des **méga-fusions** gigantesques sur le dos de l'emploi aussi bien productif que de recherche. Ainsi, l'annonce récente de la **fusion du groupe HMR** (Hoescht-Marion-Roussel) **avec Rhône Poulenc Rorer** (RPR) s'annonce lourde de menaces pour les centres de recherche en France de Vitry (RPR) et de Romainville (HMR). Cette fusion est annoncée comme permettant la formation d'un super groupe européen, quelle blague ! Ces deux groupes ont leurs sièges sociaux aux USA et dépendent largement des investissements américains.

Alors que ces méga-groupes gagnent de plus en plus d'argent dans la course à la spéculation financière, ils sortent de moins en moins de nouvelles molécules et même **certains médicaments promoteurs sont abandonnés car jugés " non rentables "**. On peut ainsi citer le fameux RU486 produit par Roussel Uclaf et abandonné par HMR. Mais la liste serait longue des autres molécules mises au rancart notamment celles pouvant être utiles pour les pays en voie de développement, voire même pour le traitement des malades du SIDA selon les propos de Kouchner avant-hier à la conférence de presse de l'ANRS !

Collaboration ou subordination ?

L'expérience d'une collaboration avec une entreprise aujourd'hui est parfois douloureuse pour les laboratoires de recherche publique. Bien souvent, les exigences de **confidentialité** de la part des entreprises interdisent de publier et de communiquer les résultats scientifiques ; c'est le règne du **secret** ! Les financements sur contrats avec les industries sont également souvent à l'origine **d'une forte précarité** dans nos labos du fait du nombre de plus en plus importants de CDD pour 2-3 ans . Enfin, **les entreprises tendent de plus en plus à imposer leurs axes de recherche plus portés sur le court terme**, au détriment de pistes de recherche potentiellement fructueuses mais plus à risques et à plus long terme. En fait de collaboration, il s'agit de plus en plus de "**sous-traitance**" des laboratoires de recherche publique par le privé ! Si la future Loi de l'Innovation va " officialiser " ces pratiques et permettre leur extension, celles-ci sont déjà bien à l'œuvre dans certains secteurs comme en chimie, en recherche médicale.

Il s'agira en fait de **faire porter le " risque " sur le public** par le biais de création de "**start-up**" utilisant aussi bien les moyens du laboratoire que les personnels. Si cela marche, bien évidemment, le développement et les retombées reviendront au groupe industriel partenaire, le plus souvent lui-même dépendant d'une multinationale, donc sans aucune garantie que la future production se fasse en France !

Pour permettre cette " sous traitance ", différentes formes de " collaborations " Recherche Publique-Entreprises se sont mises en place ces dernières années : - soit directement comme le programme " Bioavenir " de Rhône Poulenc, lequel dirigeait seul les programmes financés ; - soit par des structures intermédiaires comme les **GIP** (Groupement d'Intérêts Publics), les **GIE** (Groupement d'Intérêts Economiques) où l'Etat et les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM , etc) intervenaient.

Dans toutes ces expériences, certains aspects sont constants : 1) le **financement public est toujours important**, voire parfois majoritaire ; 2) les

" conseils de gestion, scientifiques, ... " de ces structures sont toujours composés **d'experts nommés** et en sont exclus les représentants des personnels aussi bien des entreprises que des laboratoires publics ; 3) l'emploi scientifique est presque exclusivement de type **précaire sur statut privé** par l'embauche de CDD.

Ainsi le GIP HMR, avec la participation de l'INSERM et du CNRS, devait permettre de réaliser de supers plateaux techniques de transgénèse en vue de la thérapie génique en moins de 3 ans. Où en est-on ? Plus d'un an après le dépôt des dossiers, les " heureux " lauréats (en fait les 5 ou 6 centres de pointe connus dans ce domaine) attendent toujours le moindre franc de HMR ! Même les responsables de ces centres, hier très enthousiastes, déchantent aujourd'hui et parlent, en privé, du " scandale du GIP HMR " !

Pour le **GIP " Génopole " d'Evry**, on peut s'interroger sur le **manque de transparence**, sur la précipitation des décisions sans débat, par exemple vis à vis du conseil général de l'Essonne auquel on demande de payer mais à qui on refuse le temps du débat au risque de " retarder la science " comme a pu le déclarer Barataud, le président de l'AFM !

Sur ce point, il est important de mentionner la part de plus en plus croissante du **financement caritatif** dans le domaine de la recherche médicale, en particulier avec l'AFM grâce au Téléthon : plus de 400 MF en 1997 ! Mais également les associations caritatives contre le cancer telles l'ARC et la Ligue (LNCC). Au total, **ces associations ont aujourd'hui un poids supérieur à celui de la force publique (Etat, EPST) dans certains domaines de la recherche** (maladies génétiques, cancer, SIDA) et peuvent décider de programmes gigantesques **sans véritable évaluation ni contrôle**. A cela s'ajoute la continuation du **véritable scandale des financements de thésards et de post-docs sur " libéralités "**, c'est à dire sans aucun contrat de travail ni couverture sociale. Le SNTRS et l'UGICT avaient dénoncé cette situation l'an dernier, en l'assimilant à du " travail clandestin " qui touche environ 1 500 à 2 500 jeunes chercheurs dans les EPST selon nos estimations.

Comment ne pas citer également le sinistre exemple du **GIE entre l'Unité 391 INSERM** dirigée par **Bihain** et la société **GENSET** à Rennes ? Ce GIE devait permettre le développement de futurs médicaments à partir de la découverte du " gène de l'obésité " qu'aurait faite l'équipe de l'U391. En fait, **l'absence de transparence** sur les résultats scientifiques au nom du secret, la **course aux résultats à tout prix** allant sans doute à la **fraude scientifique** comme l'a récemment démontré un rapport ministériel parlant de

“ sélection de résultats ”, ajouté à l'**autoritarisme d'un directeur mégalomane** ont conduit à un **véritable scandale et à un vrai gâchis** ! Le Directeur Général de l'INSERM et le Ministère ont protégé ce directeur en refusant la commission d'enquête demandée par le Conseil Scientifique de l'INSERM et en lui octroyant une mise en disponibilité aux USA !

Ces différents exemples de fonctionnement de GIP ou de GIE entre laboratoires publics de recherche et entreprises montrent les **dangers de ce type de sous traitance du public par le privé** qui est inefficace et remet en cause l'éthique même de notre travail.

Pour de véritables coopérations Recherche Publique - Entreprises

Ces exemples doivent également nous servir pour **exprimer nos propositions** quant à de **véritables rapports de coopérations entre recherche publique et entreprises** qui respectent l'autonomie et l'intégrité du service public et non des rapports de subordination à la seule rentabilité immédiate :

— 1) en premier lieu, **pour collaborer il faut exister** ! Comment collaborer, faire du transfert s'il n'y a plus d'interlocuteurs compétents du côté de l'entreprise, plus de chercheurs, ni d'ingénieurs mais seulement des financiers ? Pour maintenir voire rétablir un secteur recherche dans certaines branches industrielles **il faut revenir au rôle “ opérateur ” de l'Etat**, comme le soulignait hier Bernard Lhubert. Ce rôle d'“ opérateur ” de l'Etat peut prendre sans doute différentes formes selon les secteurs. Ainsi, la Fédération de la Chimie CGT propose de créer au plan national **un Groupement d'Intérêts Economiques et Scientifiques (GIES)** composé des principaux groupes pharmaceutiques français, dont la mission serait de développer des coopérations avec les organismes publics de recherche. Bien évidemment, la Fédé Chimie CGT propose que **cette structure soit transparente et démocratique avec des représentants des personnels**. On pourrait aussi revendiquer une **reprise par l'Etat de certaines activités de “ service public ”** pour les sortir du champ de la rentabilité financière soit par le biais de “ **Fondations** ” (ainsi des camarades de la section INSERM du SNTRS ont proposé une “ Fondation pour les médicaments orphelins ” (c'est-à-dire pour ceux abandonnés car jugés non rentables) ; soit, pourquoi pas, en posant **la question de la renationalisation** avec un contenu à préciser : le débat est ouvert et la CGT doit le mener avec les personnels de la recherche tant publique que privée mais aussi avec l'ensemble de la société. Pour cela il me semble primordial de **continuer et de développer les contacts interprofessionnels au sein de la CGT** en particulier dans le cadre du **pôle UGICT “ recherche et technologie ”**. Et pas seulement dans le secteur de la recher-

che médicale !

— 2) Il faut **exiger une transparence complète sur la mise en place et le suivi** des structures de collaborations entre recherche publique et privée ! Est-il acceptable que la convention du GIP HMR entre l'Etat et le groupe HMR n'ait jamais été rendue publique ni communiquée aux Conseils d'Administration de l'INSERM et du CNRS lors du vote sur le GIP, et, qui plus est, que les Directeurs Généraux de ces deux EPST n'en aient jamais eu connaissance ?

— 3) De même, **ces structures doivent être véritablement démocratiques** ce qui, pour nous, s'entend avec la **participation de représentants des personnels** aussi bien du secteur public que des entreprises. On ne peut se contenter de comités d'“ experts ” nommés ou d'une représentation des EPST par les seuls Directeurs Généraux .

— 4) Ces structures doivent s'appuyer sur des **emplois stables** et dans le cadre d'un **véritable statut**. On ne peut pas accepter l'embauche exclusive de CDD de statut privé.

— 5) Il nous faut aussi réfléchir à **quelles types d'interfaces ?** : on a beaucoup dit hier que le chercheur n'a pas la vocation à faire du “ développement ” comme à rédiger les dossiers de demande de brevets. Il nous semble nécessaire qu'il y ait des **structures intermédiaires adéquates** dans les organismes publics de recherche. Certains camarades ont fait des propositions sur ce sujet dans ces Journées d'Etudes, le débat doit continuer.

— 6) Enfin, il faut **évaluer les actions de soutien aux recherches industrielles**, surtout a **posteriori**. Par exemple, aucune évaluation n'est faite sur l'utilisation du **Crédit Impôt Recherche** par les entreprises qui en bénéficient. Le rapport Guillaume reconnaissait que personne n'était capable de dire ce que les sommes considérables attribuées par l'Etat au titre de ce crédit d'impôt recherche ont réellement permis en matière de recherche, de développement et de créations d'emplois stables.

— 7) A tous ces principes fondateurs d'une réelle coopération mutuellement avantageuse entre recherche publique et entreprises, j'y rajouterai une autre notion : **l'éthique**. En effet, on ne peut pas impliquer la recherche publique dans le développement économique sans des “ **règles de Bonnes Conduites Ethiques** ” au même titre que les **BPL** (Bonnes Pratiques de Laboratoire) et les **BPF** (Bonnes Pratiques de Fabrication) ! A savoir, “ être au service de la population ” et non de la seule rentabilité et aussi éviter tout pillage du potentiel public pour des intérêts privés, comme l'institue la prochaine loi sur l'innovation.

L'éthique doit être aussi présente dans le choix des programmes de recherche. Ainsi l'essor de la génétique nous amène aujourd'hui à craindre une possible violation des droits fondamentaux de l'homme, à savoir le respect du corps humain et de sa non-commercialisation. En effet, les retombées potentielles de certaines avancées en génétique peuvent être sources de profits considérables pour certaines multinationales. A ce titre, la course au tout " thérapie génique ", imposée entre autre par les associations caritatives comme l'AFM, associé au refus d'un vrai débat citoyen sur les enjeux de ces recherches, nous semble préoccupant. La manière dont a été mis en place le GIP Génopole à Evry en est une parfaite illustration.

En fait, il s'agit aussi d'un **véritable choix de société** : jamais n'est posée la question de quelle santé pour demain ? Pour qui ? On refuse le débat sur le choix entre le tout curatif ou le développement de la prévention. Peu est fait aussi sur l'étude des causes des pathologies actuelles, notamment celles concernant les conditions de vie, la précarité.

Un exemple récent illustrera **l'importance de l'exigence éthique** dans les projets de recherche : L'**INRS** (Institut National sur les Risques et la Sécurité) a proposé l'an dernier un thème de recherche "**risques génétiques et travail**" dont le but était " l'identification des personnes à risque à partir de la connaissance de leurs prédispositions génétiques à certaines maladies ". La CGT de l'INRS avait protesté vivement contre ce type de recherche pouvant déboucher sur une **sélection à l'embauche** et à une **remise en cause de la prévention et de la reconnaissance des maladies professionnelles**. Ce projet revient aujourd'hui par le biais d'un contrat entre l'IN-SERM et l'INRS pour une **expertise collective** sur ce sujet. Quand on sait que l'INRS est financé en partenariat par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et par les entreprises, on comprend bien les risques de ce type de structure de recherche subordonnée aux seules exigences du patronat. Exemple à méditer !

Quelques éléments sur la relation recherche industrie Pascal JANOTS

J'appuierai cette intervention sur mon expérience passée et présente et j'essaierai d'ouvrir quelques pistes revendicatives pour développer conjointement la recherche et l'industrie. J'exprime tout d'abord mon accord total avec le communiqué du SNTRS du 20 octobre proclamant que la recherche publique n'est pas à vendre.

Nous sommes en effet confrontés à une volonté gouvernementale de redéployer le potentiel public, alors que l'effort global de recherche public et privé, mesuré par le ratio DNRD/PIB, a diminué. La financiarisation de l'économie a conduit les grandes entreprises, qui développent une grande part de la recherche industrielle, à réduire leurs investissements en recherche et, du même coup, les risques que ceux-ci présentaient en matière de rentabilité. Tout le monde reconnaît que le marché financier domine toutes les autres formes de marché par la logique de rentabilité à court terme, ce qui entrave l'efficacité des activités économiques dans la mise en correspondance des productions de biens et de

services avec les besoins sociaux. Dans ces conditions, l'innovation et la recherche-développement deviennent relativement moins utiles à la compétitivité, alors que l'offre de jeunes salariés qualifiés est saturée dans de nombreux secteurs, ce qui permet aux entreprises de réduire leurs coûts salariaux.

Bien entendu, ce déclin relatif de l'investissement en recherche n'est pas généralisé, confère la croissance de l'informatique, et l'innovation reste un marché d'importance. La politique prônée par Allègre vise donc à soutenir les activités de recherche qui se développent en injectant les moyens publics en substitution des investissements privés, notamment par le soutien à la création d'entreprise et par la contractualisation des activités.

La précarisation de l'emploi scientifique et le démantèlement du potentiel public en découleront, alors que nous approchons de la période de départ massif à la retraite des scientifiques appartenant à la génération du Baby-boom, ce qui nécessiterait

de planifier sur plusieurs années le renouvellement des emplois publics. En fait, cette forme de mise en relation de la recherche publique avec les entreprises se traduit par un asservissement de la première à la logique de rentabilité financière. Ce n'est donc pas l'ouverture du CNRS et de l'université à des relations avec le privé qui est en cause, mais plutôt les formes de leur association. Il faut à mon sens affirmer le besoin de développer de nouvelles formes de relations université-recherche-industrie qui soit mutuellement fructueuses.

Je voudrais vous faire part de mon expérience, sans vouloir ériger celle-ci en modèle parce que je sais bien qu'en matière de recherche, mais c'est aussi vrai dans les autres activités humaines, il n'existe aucune solution toute faite. Je pense néanmoins que ce témoignage peut montrer qu'il est possible de faire autrement et que c'est nécessaire. Je travaille actuellement dans un groupement d'intérêt public, institution qui associe un certain nombre d'entreprises privées avec des administrations et organismes publics pour développer des recherches dans le domaine des sciences sociales. Notons en passant que ce type de structure a été institué par la loi d'orientation et de programmation de la recherche en 1982, après le grand débat national que nous avons connu à cette époque sur la recherche et dans le cadre de l'effort national réel qui s'en est suivi. Dans notre structure de recherche qui s'apparente à un laboratoire d'une vingtaine de personnes permanentes et d'un réseau deux fois plus large, nous sommes en permanence confrontés à la tension entre la demande de recherche finalisée requise par les entreprises et la nécessité de capitaliser les connaissances pour continuer à développer nos relations avec la recherche fondamentale. Ces deux activités sont nécessaires et leur mise en tension est très enrichissante, dès lors que les moyens existent pour leur développement conjoint. Cette mise en tension des logiques de recherche finalisée et de capitalisation des connaissances est intéressante pour les deux parties. Pour les commanditaires des conventions de recherche, qu'ils proviennent du secteur public ou du secteur privé, ce système permet de mobiliser les avancées de connaissance dont ils ne disposeraient pas avec les autres types d'intervention en entreprises. Ce système permet aux chercheurs d'accéder à des terrains de recherche diversifiés et de long terme qui sont favorisés par ce type de relation. Nous vivons dans le GIP un dialogue continu entre la recherche et les divers responsables des entreprises, ce qui n'exclut pas les malentendus, voire les conflits. Mais le système fonctionne parce que cette relation est assise sur le long terme ainsi que sur des principes juridiques et financiers qui garantissent à chacun de pouvoir travailler de manière autonome. Cette relation suppose donc que les finalités et les objets de recherche soient partagés par les chercheurs et les entreprises, en essayant de surmonter les problèmes rencontrés.

Je citerai en exemple de problèmes rencontrés les résultats des recherches qui mettent en cause les stratégies des entreprises, et les formes de publication et de valorisation demandées par les chercheurs qui se voient censurées, voire interdites par les entreprises. Cette relation suppose aussi que les entreprises et les organismes publics mettent des moyens en commun sur une longue période (notre GIP existe depuis 1985) pour en tirer des avantages communs. On est donc bien loin des principes de rentabilité à court terme évoqués précédemment. Pour garantir cette continuité et ces moyens, la forme GIP établit une période d'activité donnée pouvant être soumise à renouvellement. Le budget est assis sur deux formes complémentaires de ressources : d'une part, les subventions qui garantissent l'accumulation des connaissances, et d'autre part des conventions permettant de financer des recherches finalisées. Cette présentation pourrait paraître idyllique, alors qu'en réalité la tension entre la logique de rentabilité et la logique d'accumulation des connaissances domine l'activité de notre laboratoire, ce qui peut générer certains dysfonctionnements et conflits internes.

Par ailleurs, ce type de relations suppose des formes d'emploi stables sur le long terme, alors que les organismes et les entreprises ne mettent à notre disposition qu'un nombre insuffisant de personnels. La direction du GIP refuse de développer des emplois de recherche permanents, même si nous avons recours à des embauches ponctuelles et à l'emploi de doctorants par le biais d'une association de recherche. Nous sommes attentifs à ce que ces emplois ne soient pas détournés et que les thésards aboutissent, ce qui est globalement le cas. Pour autant, la question de l'emploi n'est pas résolue.

Les enseignants et chercheurs du CNRS ne voient pas dans cette forme d'activité une opportunité pour leur développement de carrière. Cela à mon sens interpelle le syndicat sur les revendications ayant trait aux formes et aux critères d'évaluation de carrière des travailleurs scientifiques. Comment faire en sorte que l'activité de recherche auprès des entreprises soit reconnue au même titre que les publications académiques ? C'est loin d'être le cas aujourd'hui. Le pendant de cette revendication est que le travail scientifique soit réellement reconnu dans le secteur privé. Chacun sait que l'activité de recherche est tout au plus considérée comme une étape nécessaire dans la carrière d'un cadre.

Au moment du colloque national, l'UGICT avait demandé que les conventions collectives reconnaissent les spécificités du travail de recherche, notamment dans le domaine de la qualification, de la liberté d'organiser son travail et de communiquer. Ces demandes ont été systématiquement refusées par les patrons et notre expression revendicative s'est émoussée. Je crois que la prise en compte par notre syndicat de cette revendication pour le privé

n'est pas seulement un soutien gratuit envers nos collègues.

Nous en avons aussi besoin dans le potentiel public de recherche parce que c'est le seul moyen pour combattre la précarité du travail scientifique et permettre une réelle dynamique d'échange entre la recherche publique, l'université et le secteur privé. Je continue donc à plaider pour un développement de notre activité au sein de l'UGICT et des activités interprofessionnelles de la CGT. Je terminerai mon intervention par un problème qui reste ouvert et que les projets d'Allègre ne permettront certainement pas de régler. Il s'agit de la question du développement de la recherche en direction des PME. Cela est absolument utile si l'on considère la réalité du tissu industriel français. Je n'entends pas par là dédouaner la responsabilité des grandes entreprises dans l'impulsion de la recherche et des investissements correspondants. Je ne considère pas non plus que les PME représenteraient le seul gisement d'emplois et d'activités nouvelles. Je crois néanmoins que les efforts en leur direction sont insuffisants et que les politiques dominantes concentrent les efforts vers les grandes entreprises. Par exemple, le réseau des centres techniques professionnels

a été accaparé par l'ANRT, association qui regroupe les grandes entreprises avec le MEDEF, ainsi qu'avec les organismes publics, et qui gère notamment les bourses CIFRE. Autre exemple, les aides de l'Etat directes au travers des programmes ou indirectes au moyen des exonérations d'impôt, ont principalement servi les grandes entreprises. En gérant les finances de mon organisme, je suis bien placé pour mesurer les difficultés auxquelles les PME peuvent être confrontées dans leurs relations avec les administrations, les banques et les grandes entreprises.

Tout cela pour dire qu'en l'absence d'une politique volontariste associant les organismes de recherche, les universités et les centres de recherche technique au soutien de l'innovation et de la formation dans les PME, notre capacité de développement national, c'est à dire de compétitivité de nos produits et de développement de l'emploi sera entravée. Je crois également qu'en s'emparant de ces questions, notre syndicat offrira de nouvelles perspectives de développement et d'efficacité sociale à notre service public de recherche.

Pour redéfinir un véritable partenariat avec l'industrie,

Dominique BALLUTAUD, membre de la CE

La plupart des chercheurs qui ont matière à le faire entretiennent déjà des liens étroits avec le milieu industriel, et ceci depuis des années. Une très grande part du financement des laboratoires (peut-être la plus grosse ? on manque de données globales) provient d'un financement contractuel extérieur au budget du Ministère de l'Education nationale - Enseignement supérieur et recherche.

Du fait de cette part de plus en plus importante, l'initiative du chercheur, elle, diminue, d'où la dérive de voir son activité devenir une simple activité de service. Il faut redéfinir ce qu'est un véritable partenariat avec le secteur industriel. Ce doit être un échange, car on peut réellement trouver un bénéfice pour le développement des connaissances par une collaboration avec un industriel et une demande à ce niveau. Le CNRS ne nous donne pas les moyens d'être indépendants dans notre démarche scientifique. C'est pourquoi l'éditorial de la dernière lettre de la chimie (du directeur scientifique J.C. Bernier), s'il pose quelques problèmes réels et envisage une meilleure protection du CNRS (pas des chercheurs) par rapport à l'innovation, finalement ne pose pas les vrais questions. On peut remarquer, d'ailleurs, que le CNRS est considéré ici lui-même comme une

entreprise devant être rentable, et non comme un service public.

La situation évolue en effet de la manière suivante: une grosse concentration (monopoles) au niveau des entreprises, une internationalisation croissante des activités. Et puisque J.C. Bernier pose la question de déontologie dans son éditorial, il faut observer que nous ne savons plus, dans ce contexte, pour qui on travaille: les Français, les Japonais, l'Europe ?

L'Europe donne pas mal d'argent, et c'est un problème: car dans la plupart des projets européens, il faut un industriel, qui se trouve souvent en situation de quasi-monopole, et les équipes de recherche se trouvent ligotées par rapport à lui. Un autre problème posé par le financement européen, non négligeable, c'est la précarisation massive de l'emploi scientifique (post-docs, chercheurs étrangers, etc...), car l'Europe donne des salaires.

Ce qui manque et qui n'est pas évoqué dans l'analyse malhonnête que fait C. Allègre, c'est la suite, c'est-à-dire l'initiative des industriels pour faire la recherche-développement, et les investisseurs (les actionnaires n'aiment pas prendre de risques...). Deux exemples typiques de cette situation sont présentés.

Recherche publique, Université, Industrie et la CGT, quels rapports ? Michel COUSY, membre de la CE

Pour mieux décèler les raisons du gouvernement pour son choix du projet de Loi sur l'Innovation, présenté par M. ALLÈGRE, nous sommes obligés de porter une analyse qui sorte du CNRS.

Quel est aujourd'hui le contexte économique ?

1) Nous assistons à une révolution scientifique et technologique (informatique, communication...) qui accélère le rapprochement de la recherche fondamentale à la production, impliquant des modifications importantes dans la nature du travail, dans les productions, les formations et les qualifications.

2) Une mondialisation des marchés, avec une concurrence acharnée entre les entreprises et les pays, pour s'accaparer des parts de marchés.

3) Le capital (multinationales, banques, FMI, les pays les plus riches, avec la financiarisation et les fonds de pensions, ...) tente de piloter les marchés sur la base de la rentabilité immédiate, en utilisant les évolutions scientifiques pour réduire les coûts du travail et les charges sociales, tout en voulant déstructurer le rôle et les prérogatives des États et des services publics.

4) Une aspiration forte des peuples, en particulier en France, à plus de démocratie, d'égalité, de justice, à des emplois stables, des formations, des salaires pour mieux vivre, vivre dignement.

C'est dans ce contexte, que le Ministre de la Recherche, a pris des décisions, certes que nous contestons, mais qui nous obligent à prendre position ou à faire des contre-propositions.

Des choix avec un contenu libéral

Au rapprochement de la Recherche et du Productif :

Il propose le pilotage de la recherche par les entreprises dans le cadre de la création de nouvelles "entités", la création de PMI-PME directement dans le laboratoire de recherche et la création de filiales par les universités.

Avec la réduction des coûts et des charges patronales :

Il veut transformer les moyens de fonctionnement et les personnels du laboratoire en capital risque, à la place des entreprises.

Il réduit les dépenses de la recherche, le budget du CNRS, avec par exemple une baisse de 10 % pour les grands équipements scientifiques.

C'est au non de l'Europe et pour des économies des dépenses, qu'il gèle le projet SOLEIL dans la durée et laisse dans l'incertitude l'avenir de l'IN2P3.

Au moins d'État et moins de services publics, ou de services publics fortement restructurés :

Il préconise l'effacement national du service public qu'est le CNRS, en réduisant le rôle du Comité national, en le dessaisissant de son évaluation de la recherche scientifique nationale, en supprimant les conseils de laboratoires...

À la mobilité et la flexibilité des hommes :

Il institue la mobilité contrainte des ITA comme des chercheurs à la fin du contrat et la flexibilisation de la fonction des chercheurs, avec l'obligation d'être : Chercheur - enseignant - salarié privé... voire PDG.

Pour mettre en œuvre cette politique libérale,

M. Allègre s'appuie sur des réels dysfonctionnements du CNRS et du Statut de la Fonction Publique, en oubliant de rappeler qu'ils sont le résultat des politiques des gouvernements précédents, qui rejetaient systématiquement les propositions

syndicales.

En particulier, M. Allègre s'est appuyé fortement sur l'absence d'une véritable décentralisation du CNRS, qui aurait dû répondre plus efficacement, aux besoins des industries, de formations, sociaux, écologiques, de santé..., au niveau régional articulé avec la politique nationale du CNRS.

C'est aux universités qu'est revenu cette responsabilité de la maîtrise de transferts technologiques et de gestion des contrats auprès des industriels, de près de 80 % des laboratoires et des personnels du CNRS.

À partir de ce constat, M. Allègre a donné le rôle de coordinateur de l'innovation aux universités du fait que les universités ont une certaine autonomie locale et régionale, et sont donc pressenties comme les interlocuteurs directs de la régionalisation européenne.

Dans cette logique, le CNRS ne serait qu'une agence de moyens et d'évaluation scientifique régionale, du fait que les universités n'ont pas ou peu la maîtrise d'une politique de recherche fondamentale et une absence totale d'évaluation de la politique scientifique des laboratoires et des personnels.

Ces choix politiques, à courte vue, risquent d'avoir des conséquences graves sur l'avenir de la recherche fondamentale, suicidaire pour l'emploi scientifique, le personnel et le CNRS. Elle affaiblirait le secteur productif, la formation et placerait la France dépendante des autres pays.

Il faut la contester très fortement, mais dans le cadre d'une organisation syndicale responsable, avec des propositions décidées démocratiquement pour remplacer, dépasser cette politique.

Car il ne suffira pas de dire NON à la politique d'Allègre, de demander l'abrogation des décrets et de nous satisfaire de ce qui existe. Nous risquons de n'être pas suivis par la majorité des personnels et sans efficacité pour modifier les projets d'Allègre qui s'appliqueront quand même. Nous démontrerions aux personnels les limites, voire l'inefficacité du syndicalisme.

L'interprofessionnelle CGT, espace incontournable de l'action!

Notre syndicat, le SNTRS-CGT à un rôle fondamental dans ce processus Recherche-Formation-Production. Il doit être porteur d'une dynamique publique de la recherche scientifique débattue avec les salariés du secteur privé et nationalisé, à travers, par exemple, les Comités d'entreprises.

Une convergence forte, fonctionnelle à partir des campus, avec les camarades de la **FERC-SUP** est plus que nécessaire sur l'enjeu Recherche -Formation -Entreprise.

L'interprofessionnelle CGT est un espace qui doit nous permettre de nous investir avec les camarades des entreprises pour la construction de synergies avec l'ensemble des salariés du secteur public et privé.

Les transferts technologiques, l'emploi, le progrès social
Nous devons réfléchir à des réponses concrètes à la création d'emplois stables et au progrès social, pour une société plus juste et plus démocratique.

Par exemple, quelles réponses donnons-nous aux évolutions scientifiques et technologiques et leurs répercussions dans les qualifications et les modes de fonctionnement ? Dans le rapport Recherche et Production, Recherche et Formation ?

L'Université doit-elle être le lieu structurant du rapport Recherche avec le Productif, regroupant la recherche fondamentale (dont le CNRS).

Ou faut-il améliorer, resserrer plus étroitement le rôle de deux

grands services publics de la recherche fondamentale, les grands organismes de recherche et les universités avec la formation du supérieur ?

La décentralisation (ou déconcentration) du CNRS, au plus près du tissu régional, des entreprises, de la population, avec des choix et un contrôle démocratique, est de nouveau posé.

Par exemple, pour favoriser les transferts de technologies, des pôles, des GIE, des GIP, de centres techniques etc doivent être créés pour le développement de la recherche industrielle et la création d'emplois, favorisant des débouchés pour les chercheurs et les ingénieurs. Le contenu de ces regroupements doit être démocratique, transparent, et ne pas se substituer à la recherche fondamentale publique.

Les banques, les entreprises, l'État doivent participer au financement de ces synergies. Une politique incitative de l'État doit être développée, sélective et contrôlée par des instances élues. L'État doit se donner les moyens de définir une orientation, des programmes scientifiques et innovants négociés avec les acteurs économiques et la population.

Personnellement, je suis favorable à ce que la CGT demande la création d'entreprises, des PMI, PME, en terme de revendication. On milite pour des créations d'emplois dans les entreprises existantes, mais avec des nouvelles productivités et des nouvelles technologies, se pose aussi la création de nouvelles entreprises. Pourquoi ne pas profiter de l'exigence pour un autre contenu sur l'utilisation des richesses et une gestion plus démocratique dans l'entreprise.

On ne peut contester le droit à des chercheurs ou à des ingénieurs de créer leur propre entreprise, c'est leur choix, mais nous devons être très vigilant pour que le poste libéré soit utilisé pour un recrutement, dans le même laboratoire et mettre des protections pour éviter l'appropriation par quelques-uns du bien collectif public.

Le géopôle d'Évry

Dans l'Essonne, le géopôle de l'Université d'Évry, qui comprend des laboratoires de l'INSERM, des entreprises, doit devenir un pôle international sur le gène. Pour l'instant il n'y a aucune démocratie, ni transparence, qu'il s'agisse du financement ou des orientations. Il serait prévu la création de 4 000 emplois (sans aucun doute précaires).

Il n'y a aucune base CGT !

Doit-on dire NON et combattre ce géopôle ? Comment et avec quelles forces ? Nous serions rapidement isolés ! Ou bien, comme je le pense, tenter de créer, avec nos propres forces en convergence avec les camarades des autres sec-

teurs, les conditions avec les salariés de mener des batailles revendicatives sur la stabilité de l'emploi, la démocratie, le développement de la recherche industrielle en collaboration avec la recherche fondamentale et les entreprises.

La démarche syndicale.

J'ai assisté à plusieurs réunions avec les syndiqués et les personnels ou eu des échanges avec différents camarades. Pour certains, il y avait une hésitation d'aller aux manifestations, qui pour eux, défendaient principalement les chercheurs, mais surtout, considérant en général un vide revendicatif sur les problèmes et propositions des ITA.

Je souscris à cette demande ! Je pense que la défense du CNRS passe par la mobilisation de l'ensemble des catégories, ce qui doit nous obliger à prendre en compte toutes les revendications de personnels chercheurs et ITA, car ils font partie intégrante, à leur niveau de responsabilité, de la vie du CNRS.

Plusieurs revendications ont été avancées :

Pour un CNRS rénové, démocratique, national et régional, dans le cadre de la Fonction Publique, il faut :

- plus de moyens dans les laboratoires,
- la titularisation des précaires (20% des personnels)
- la mobilité et le détachement volontaire accompagné d'aides financière et administrative,
- des salaires plus attractifs,
- plus de promotions, avec une évaluation reconnaissant la qualification, suivie d'un reclassement,
- la réduction de la semaine à 35 H, 32 H, sans perte de salaire, pour créer des emplois,
- **une politique incitative de départs à la retraite pour embaucher des jeunes, avec l'extension aux ITA de l'indemnité de préretraite attribuée aux chercheurs. L'abandon de la dette de rachat pour la retraite,**
- le développement des services centraux et de l'Action Sociale.

Ces revendications, et d'autres, doivent avoir toute leur place dans le mouvement revendicatif des personnels du CNRS, pour que ce mouvement devienne majoritaire.

Développement économique régional et recherche

Gérard BIREBENT, Secrétaire UD Essonne

Je suis très intéressé par le débat et au regard de tout ce que vous avez dit depuis hier je suis de plus en plus convaincu de la nécessité de créer une interface entre recherche fondamentale, recherche de développement et recherche appliquée. Interface qui pourrait être du domaine public. Qui dit public, ne dit pas forcément que des gens du public, des employeurs pourraient y participer. Dans le département de l'Essonne la nouvelle majorité au Conseil Général a décidé une nouvelle orientation économique et sociale pour le département.

L'ancienne majorité a laissé les choses aller à vau-l'eau, ce qui a conduit à des grandes disparités, des dysfonctionnements qu'il faut modifier.

A partir d'une analyse partagée par l'ensemble des partenaires sociaux, il faut modifier et restructurer le département à partir du développement des PME-PMI. Il ne prend pas en compte les grands groupes présents sur le département qui font la politique nationale, comme la SNECMA, IBM, Digital (racheté par Compaq : suppression de 400 emplois à Evry) etc. Les centres de défense qui subissent de plein fouet les conséquences de la loi d'orientation et de programmation militaire avec suppression d'emplois, délocalisations etc. 30000 emplois induits risquent de disparaître. Il ne tient également pas compte de la politique des banques et des groupes financiers. Le géopôle en est l'exemple le plus significatif de

cette restructuration en mettant en synergie recherche, université et industries.

Pour Soleil, le conseil général de l'Essonne et la région Ile de France, sont aujourd'hui porteur de la construction de cet outil, la mobilisation des personnels du LURE de la faculté d'Orsay et l'interpellation des organisations syndicales d'élus ont permis cette prise en compte.

D'où la nécessité de mettre en place très rapidement un

collectif de travail comprenant des entreprises publiques et nationales de recherche et l'université afin de travailler à redonner au département un souffle nouveau de développement économique, en s'appuyant sur les atouts du département, dont la recherche.

L'évolution à l'IN2P3 d'Orsay Laurent TASSAN-GOT, membre de la CE

Ces quelques informations ont été données en Conseil Scientifique et en Conseil de Labo de l'IPN. Rapprochement avec le CEA (apparemment le ministre avait déjà chargé B. D'Almagne de cette mission et c'est C Bréchnignac qui, sans qu'on sache pourquoi, a gardé la lettre du ministre sur son bureau pendant 3 semaines, sans vouloir exécuter les directives. Finalement la réaction des directeurs de l'IN2P3 aurait été alors de demander qu'une autre personne soit chargée de cette mission, D'Almagne étant déjà chargé de régler les affaires courantes. Allègre serait extrêmement mécontent de ces réticences à suivre ses directives montrées par notre discipline, et son mécontentement se traduit par quelques signes forts:

-- toujours pas de nomination de directeur à l'IN2P3

-- les crédits de grands équipements 99 sont établis de telle sorte qu'il manquera 17 MF pour CMS et Atlas (futurs détecteurs sur le LHC). C'est une remise en cause profonde d'accords cadres qui avaient été signés AVEC LE MINISTERE pour une durée de 7 ans.

Les budgets de fonctionnement des labos du CNRS seront en gros remis au niveau qu'ils avaient en 1998. Pour l'IN2P3 aussi. PAR CONTRE LES BUDGETS DES EXPERIENCES, (Vamos, Graal, Exogam, Paarne etc... c'est à dire les AP) PASSENT DE 42 MF EN 98 A 33MF EN 99 !

IL N'Y AURA AUCUN POSTE OUVERT AU CONCOURS EN SECTION 03 !

C. Bréchnignac nous redistribuerait en fait 7 postes (peut-être 9) pour 99 au lieu des 14 que nous avons eu en 98, sachant que 17 départs sont prévus pour 99).

Concernant le rapprochement avec le CEA, J.J. Aubert n'a pas d'interlocuteur désigné côté CEA. Il interagit directement avec le haut commissaire qui, lui, n'a pas besoin de lettres de mission pour savoir ce que veut le ministre ou pour le voir quand il le

souhaite.

Il est exclu de créer un institut commun : le CEA n'en veut pas, l'IN2P3 ne le souhaite pas et le CNRS non plus.

Il pourrait y avoir un Directeur Scientifique Adjoint Thématique commun, avec quels moyens ?

Sur le thème des recherches sur la transmutation des déchets et l'Aval du cycle électronucléaire, le CEA NE VEUT PAS ENTENDRE PARLER DE FAIRE DES CHOSES EN COMMUN.

Une motion est sortie de ces conseils et a été distribuée lors de la manif du 3/12

Un groupe de travail de 8 personnes (dont des syndicalistes SNTRS) est chargé d'animer un débat dans le labo et de dégager des propositions et un argumentaire.

Quelques conclusions :

- L'attaque est frontale contre l'IN2P3 en tant qu'Institut National

- Au-delà des pressions conjoncturelles, la volonté est claire de réduire la part du nucléaire et des particules dans le budget de recherche.

- Quand on connaît la volonté obsessionnelle du gouvernement de piloter la recherche, pour et par les entreprises, qu'il programme par ailleurs une réduction de l'électronucléaire (arrêt de Supersonique, diminution du nombre de centrales nucléaires d'ici 2020 dans le contrat de plan), il semble bien que le rapprochement IN2P3-CEA tant prôné ne soit qu'un moyen de réduire fortement le potentiel de recherche en physique nucléaire. Cette volonté n'est pas nouvelle, elle est même chronique. Ce qui est nouveau c'est la brutalité avec laquelle Allègre met cette orientation en place.

- Les physiciens nucléaires ne sont pas accrochés à un fief, ils reconnaissent que la part du nucléaire dans la recherche n'est pas immuable, elle doit être discutée, mais vraiment discutée publiquement et non imposée arbitrairement.



**EVALUATION DE LA RECHERCHE : L'EXPERTISE,
UNE ARME CONTRE LA DEMOCRATIE.
ROLE DES ELUS, ROLE DU SYNDICAT**

Évaluation-expertise : un serpent qui se mord la queue !

Jean-Pierre BAZIN, membre de la CE Inserm

Evacuons tout d'abord une ambiguïté qui pollue le débat général sur cette question, notamment quand il est introduit par le pouvoir politique. En matière scientifique, on peut distinguer au moins **deux formes d'expertises** : la première conditionne une prise de décision potentiellement lourde de conséquences pour la société ou en terme de santé publique (les prions, l'amiante,...), la seconde est censée évaluer la pertinence d'un processus de recherche pour décider de son soutien ou non.

La première classe d'expertise nécessite un débat public contradictoire, non totalement scientifique, où toutes les thèses en présence doivent être présentées avec la contrainte d'exhaustivité : ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas. Il devient alors possible d'évaluer les risques d'une décision dans un sens ou dans un autre, avec quel niveau d'incertitude, de **risque pour la société**.

L'expertise des projets scientifiques diffère de la précédente dans ce sens que la Science se base sur des faits tangibles prouvés expérimentalement, mais l'expert se place dans **la période transitoire où le savoir n'est pas acquis**, donc dans l'incertitude, ce qui implique une prise de risque dans la décision, qu'il y aurait peut-être intérêt à traiter de manière contradictoire. Les conséquences d'une erreur sont en général moindre que dans le cas précédent mais peuvent être perçues comme **non-équitable, non-éthique** ou portant atteinte au service public au sens large.

Ce qui rapproche donc les deux types d'expertises c'est la nécessité d'initier **un débat contradictoire** ou plus généralement de créer des contre-pouvoirs (d'évaluation) ou des procédures d'appel.

L'évaluation demande à être structurée, codifiée dans sa méthodologie. Elle doit naturellement être transparente pour la communauté concernée.

On peut estimer qu'en matière de sciences, c'est le scientifique qui est la pièce maîtresse de l'expertise, mais il semble nécessaire d'étendre cette

compétence à l'ensemble de la communauté directement concernée, dans la mesure où la faisabilité d'un projet scientifique dépend autant de l'évaluation de l'incertitude du but poursuivi que des moyens nécessaires à sa réalisation, notamment en hommes (Chercheurs, équipe technique), et de la capacité du responsable de projet à diriger son équipe. La question de la représentativité des experts-évaluateurs est donc primordiale. L'expertise doit être portée par l'ensemble de la communauté concernée.

On ne peut éviter totalement la **dépendance de l'expert**, ne serait ce que par rapport à sa discipline ou parfois à des intérêts industriels directs ou indirects, c'est **la multiplicité des approches de l'évaluation** dans ses différentes composantes qui garantit le mieux la " qualité " de l'expertise.

Dans un contexte où l'expertise scientifique serait prise en charge par **une hiérarchie de comités ad hoc** émanant, par effet de chaîne, **du Ministre chargés d'évaluer pour le Ministre** on pourrait assister à des **effets pervers** bien plus important que ceux observés dans le système actuel. Marie-Angèle Hermite fait observer dans le journal " *La Recherche* " de mai 1998 : " *On se contente le plus souvent de nommer les gens les plus connus dans leur domaine. Mais ils sont connus parce qu'ils appartiennent à des réseaux. On constate en effet qu'à certains stades un scientifique donné va être demandé partout. Des positions redondantes vont ainsi être exprimées dans des lieux divers où devraient pourtant s'exprimer des points de vue divers. Par ailleurs, certains experts sont choisis parce qu'ils vont dans le sens des orientations qu'on souhaite leur voir prendre. Un subtil processus d'homogénéisation s'opère souvent ...* ", " *C'est à ce niveau que commence le processus qui permet d'évacuer les thèses marginales* ".

Cette analyse conforte le rejet du système des comités *ad hoc* pour l'évaluation des projets scientifiques de même que pour ses conséquences perverses en matière de politique scientifique.

Ce débat est également très présent dans la littérature américaine. Un article paru en 1985 dans *Current Contents* faisait état de l'influence grandissante du lobbying dans l'attribution de "grants", d'autres articles critiquent l'utilisation de l'"*impact factor*", mais aussi, donnent des chiffres sur la proportion de *grants* accordés, de l'ordre de 35%. Cela fait apparaître un autre facteur important dans l'évaluation, c'est la nécessité d'une **compétition**, mais aussi qu'en dessous d'un seuil de **probabilité de succès** pour un dossier, il n'y a plus d'évaluation possible, mais seulement des arguments de **politique scientifique**. L'évaluation est donc d'une certaine manière liée aux moyens mis en jeu, à la politique scientifique. Or des instances scientifiques comme les CS ont été dessaisies ou se sont dessaisies de leurs prérogatives en matière de politique scientifique, cela pose problème. En effet, si 10 dossiers restent en compétition pour une possibilité, il faut soit assumer le jeu de la décision politique si l'instance d'évaluation en est investie ou dans le cas contraire, transmettre les 10 dossiers sans classement au véritable détenteur du pouvoir politique.

D'un point de vue technique, **la méthodologie d'évaluation doit être parfaitement établie**, donc **codifiée** et **transparente**, pour qu'elle puisse véritablement jouer son rôle d'évaluation nationale comparative stable dans le temps. Or, aucune codification rigoureuse n'existe. Des progrès ont été réalisés avec les procédures de décision ou de classement menées au consensus, qui permettent d'éviter les travers dus aux votes en ligne. Cette technique permet (faiblement) aux thèses contradictoires de s'exprimer, mais cela va dans le bon sens.

Un autre aspect important de l'évaluation est la transparence. Les rapports complets présentés devant les instances d'évaluation doivent être consultables par les principaux intéressés. Les rapports de séance faisant état des discussions devraient être informatifs (c'est rarement le cas). Faut-il donner le nom des rapporteurs ? pourquoi pas !

Comme l'évaluation met souvent en jeu des équipes avec des conséquences importantes sur les carrières des participants, il faut que la transparence puisse conduire à des **possibilités d'appel**, ceci est possible dans le système actuel où le CS devrait mieux jouer le rôle d'instance d'appel au moyen d'une procédure de saisine de la délégation permanente du Conseil Scientifique suivant des modalités bien définies et suffisamment restrictives pour ne pas être inefficaces. Par ailleurs, le CS devrait avoir une capacité d'auto-saisine, dans la mesure où il veille à la mise en place d'une politique scientifique et doit être particulièrement vigilant pour ne pas se laisser entraîner par les effets de mode contribuant à éliminer les disciplines marginales ou en difficulté, ou à hypertrophier certains domaines.

Cet aspect des thématiques émergentes ou marginales doit pouvoir être pris en compte par des structures transversales, voire spécialisées. Les Inter Commissions de l'INSERM sont une bonne réponse à ce problème, à condition d'améliorer leur ouverture sur l'extérieur de l'organisme et de leur donner des moyens pour mettre en œuvre les objectifs qu'elles se sont données après validation par le CS.

Cette courte analyse montre les liens entre évaluation, démocratie, politique scientifique et moyens, elle permet de pressentir que le système d'évaluation mis en place en France dans les EPST est établi sur des bases correctes. Le système est perfectible si on améliore sa transparence, sa représentativité et si l'on fait jouer à plein leur rôle aux instances scientifiques : Conseil Scientifique, Commissions Scientifiques Spécialisées, Commissions transversales, Inter Commissions. Il faut toutefois insister sur le fait que **c'est l'évaluation a posteriori qui doit primer sur l'évaluation a priori** du fait des risques d'erreur inhérents au processus de l'évaluation des projets scientifiques (cf. les travers induits par l'absence d'évaluation a posteriori dans les associations caritatives, voire d'évaluation a priori pour les "actions bénéficiant du crédit d'impôt").

Le système d'évaluation et d'expertise est perfectible, si on codifie une méthodologie de l'évaluation, à ma connaissance, rien n'a été n'a jamais été fait dans ce sens. C'est la communauté scientifique qui doit élaborer les méthodes et les règles. Les thèses contradictoires devraient pouvoir être prises en compte.

Pour l'évaluation des personnes : une évaluation positive. A l'INSERM, le système n'a jamais mieux fonctionné qu'entre 1981 et 1984, où les ITA avaient les mêmes prérogatives que l'ensemble des membres des instances. Imaginez les ITA et même des chercheurs B1 donnant leur avis sur un dossier de DRE ! On prenait aussi beaucoup plus de temps dans les visites d'unités, on pouvait instruire un dossier de candidature de chercheur en allant sur place ou à la suite d'un long entretien en tête à tête. Tout cela concourrait à une meilleure transparence des décisions. Par contre, l'évaluation biennale des chercheurs a toujours été négligée car ses bases et ses buts sont mal définis.

Avant 1981, toujours à l'INSERM, existait un système dit de commission de dérogation, où tout ITA pouvait présenter un dossier pour faire reconnaître sa qualification, après examen du dossier, visite sur le lieu de travail, décision en dehors de tout contexte de création de poste. Cette évaluation a été très performante et positive, car volontaire. A l'inverse on appellera évaluation négative celle qui peut déboucher sur une sanction de nature discipli-

naire ou apparentée. C'est précisément les tentatives qui ont été faites ces dernières années dans les EPST, mais non conduites jusqu'à leur terme, car non acceptables individuellement et collectivement. **L'évaluation " positive ", volontaire, doit conduire à la reconnaissance de la qualification et à l'orientation volontaire des carrières moyennant la satisfaction des demandes de formations, la reconnaissance effective des qualifications acquises. Les ITA revendiquent très fortement ce type d'évaluation.** Le problème de l'évaluation-sanction est très marginal et doit être traité par les instances paritaires classiques avec les modes de saisine bien connus. Mieux sera faite l'é-

valuation positive et moins le besoin d'une évaluation-sanction sera ressenti, même du point de vue de l'administration.

Le débat sur l'expertise et l'évaluation qui se développe actuellement dans les " cercles autorisés " est un débat destructeur (de l'évaluation), qui tourne en rond, l'œuf et la poule, le serpent (de l'évaluation) qui se mord la queue. Tout est fait pour déstructurer l'évaluation (perfectible) pour la mettre au service d'une politique.

L'expertise collective : une arme contre la démocratie L'exemple du conflit actuel autour des risques de cancer en santé publique Annie THEBAUD-MONY, membre de la CE Inserm

L'expertise collective à l'INSERM est censée apporter des réponses argumentées aux questions que se pose la société par rapport à des problèmes de santé. Ces réponses fondent ensuite des choix politiques en santé publique.

I - La construction sociale de l'expertise collective INSERM

• L'amiante

Un des exemples les plus connus est celui de l'expertise collective concernant les risques de cancer liés à l'amiante. La cancérogénicité de l'amiante est connue depuis les années 30. En France, après la lutte de Jussieu et des ouvriers et ouvrières d'Amisol et Ferodo à la fin des années 70, le problème est totalement étouffé. Les enjeux sont masqués par un discours de communication des industriels sur "l'usage contrôlé" de l'amiante. Les morts par mésothéliome ou cancer du poumon demeurent invisibles jusqu'à ce que deux événements fassent irruption sur la scène médiatique : les cancers de l'amiante ne touchent pas seulement des ouvriers mais aussi des enseignants (plusieurs professeurs d'un lycée floqué à l'amiante meurent prématurément de cancer à Gerardmer) ; un épidémiologiste anglais publie dans *The Lancet* les résultats d'une étude de mortalité qui fait apparaître la croissance parallèle de la mortalité par mésothéliome et de l'importation d'amiante en Grande-Bretagne. Il indique que – compte tenu du temps de latence entre exposition et survenue du cancer, la croissance du nombre annuel de cas ne va cesser d'augmenter dans les trente prochaines années. Depuis longtemps déjà, Henri Pezerat, toxicologue et seul spécialiste en France de la toxicité des fibres minérales, avait tiré la sonnette d'alarme d'une situation analogue en France.

Les pouvoirs publics étant mis en cause ("l'affaire de l'air contaminé" fait surgir les menaces de procès comme pour le sang contaminé), ils demandent une expertise collective à l'INSERM. Celle-ci réunit donc un groupe d'experts parmi lesquels ceux qui ont ouvertement travaillé avec (pour) l'industrie de l'amiante pendant des décennies. En revanche, deux chercheurs ayant une expérience de recherche par rapport au problème posé sont exclus parce que dits "engagés" : Henri Pezerat (qui conduit une recherche sur la cancérogénèse de l'amiante) et Annie Thébaud-Mony (qui a montré, dans une recherche sociologique, la construction de l'invisibilité sociale des maladies professionnelles liées à l'amiante). Néanmoins, l'accumulation des connaissances internationales sur l'amiante amène les experts à admettre la réalité d'une "épidémie annoncée". Cependant, demeure hors du champ de cette expertise les connaissances acquises sur les dysfonctionnements du système de réparation et de prévention des maladies professionnelles liées à l'amiante, ce qui fait obstacle à des décisions concrètes permettant une réelle prise en compte du risque amiante, sur les lieux de travail et par rapport à l'indemnisation des victimes. Cette expertise sera suivie de la décision d'interdiction de l'amiante, effective au 1er janvier 1997.

• Réactions patronales à l'interdiction de l'amiante : de l'instrumentalisation de l'activité scientifique

Au niveau international, l'industrie de l'amiante s'efforce de faire remettre en cause les fondements scientifiques de la décision d'interdiction (déjà en vigueur, avant la France, dans 11 pays européens) en tentant de faire adopter par le BIT un rapport contradictoire sur la toxicité d'une certaine catégo-

rie d'amiante (chrysotile) et en cherchant à faire avaliser l'hypothèse d'une toxicité semblable des matériaux de substitution. La première stratégie est mise en échec par un collectif international de scientifiques qui mettent en cause la validité des données sur lesquelles se fondent le projet de rapport soumis au BIT. La seconde débouche sur une nouvelle expertise collective INSERM concernant cette fois "la toxicité des fibres de substitution". De nouveau, Henri Pezerat, seul toxicologue ayant mené des recherches fondamentales sur ce sujet, est exclu des experts requis pour cette expertise. L'expertise se prononce sur des résultats non-concluants et plaide pour un budget de recherche, sans prendre position pour un classement des fibres selon leur toxicité déjà connue et pour suggérer des mesures de protection anticipatrices. Henri Pezerat produira une contre-expertise, à la demande de l'Association ALERT, dans laquelle il apporte des connaissances précises sur lesquelles pourrait s'appuyer une stratégie de protection des travailleurs exposés à ces fibres.

Par ailleurs, les représentants patronaux au Conseil d'Administration de l'INRS font inscrire un nouvel axe de recherche dans le programme d'activité de cet institut - financé par la CNAM pour le développement de la prévention et de la sécurité au travail. Il s'agit de développer des recherches sur risque génétique et cancer, afin de développer un "médecine prédictive" en milieu de travail. Une manière habile de renvoyer la question de la causalité des cancers aux caractéristiques individuelles et ainsi d'absoudre les risques professionnels. Les retombées de ces travaux sont contenues dans le terme même de médecine prédictive, c'est-à-dire la sélection des travailleurs porteurs de susceptibilité génétique particulière. Il s'agit de la mise en place d'une stratégie discriminatoire qui pourrait jouer à deux niveaux :

- d'une part dans la discrimination à l'emploi entre porteurs et non porteurs de gènes de susceptibilité aux risques de cancer qui constitue une manière de résister à la mise en œuvre d'une réelle politique de prévention des cancers professionnels ;
- d'autre part cela ouvrirait une brèche par rapport à la présomption d'imputabilité des maladies professionnelles, dans la mesure où pourrait être contestée par les employeurs le droit à reconnaissance en maladie professionnelle de personnes – par exemple exposées à l'amianté ou à d'autres cancérigènes professionnels – considérées alors comme " responsables " de leur cancer du fait de leur patrimoine génétique.

La CGT s'est opposée au développement de cet axe de recherche qui a suscité, au-delà des murs de l'INRS de vives réactions d'inquiétude. Cela n'a pas empêché l'INRS d'engager une démarche auprès de l'INSERM pour une expertise collective

sur le thème " risque génétique et travail ", qui a engagé une démarche préliminaire d'évaluation bibliographique. Le SNTRS est mobilisé (cf. courrier adressé au directeur général de l'INSERM).

II - Les deux logiques de la santé publique

L'exemple des risques de cancer permet de mettre en lumière les deux systèmes de valeurs qui fondent les logiques scientifiques en santé publique.

La première de ces logiques, dominante dans le champ de la santé publique en France, est celle du pouvoir, et fait de la santé un enjeu individuel et comportemental. Les risques existent au niveau des individus eux-mêmes et de leurs comportements qui peuvent être modifiés par l'éducation sanitaire. La recherche concernant les risques de cancer est orientée vers les caractéristiques des individus, caractéristiques biologiques, génétiques, psychologiques. Les caractéristiques sociales sont elles-mêmes "naturalisées" et réduites à leurs manifestations individuelles : "pauvre" ou riche", blanc ou noir, français ou étranger... La société n'est pas une construction historique mais un environnement social et économique, fait de nature donc non-questionnable par une analyse compréhensive et critique, au sein duquel se déploie l'activité individuelle.

La seconde logique s'inscrit en contre-pouvoir de la première en posant la santé comme processus dynamique, enjeu des rapports sociaux, dans lequel interfèrent des déterminants économiques, culturels, techniques, environnementaux, chacun évoluant en fonction d'une histoire qu'il faut analyser pour en comprendre l'influence. Concernant les cancers par exemple, la recherche interroge leur répartition dans la population et partant des inégalités qui apparaissent - les ouvriers ont 4 fois plus de risques de mourir de cancer entre 45 et 54 ans que les cadres supérieurs - de rechercher les déterminants collectifs qui peuvent rendre compte de cette inégalité. La recherche s'oriente alors vers ce qui permet d'identifier des risques (toxicologie industrielle), de comprendre comment ils jouent un rôle dans le système productif (recherche concernant la santé au travail) et quels sont les dispositifs permettant de mettre en œuvre une véritable stratégie de prévention (recherche en sciences sociales de la santé). Cette logique comporte, y compris au niveau de la recherche fondamentale en biologie et toxicologie, une interrogation critique sur l'évolution de l'organisation du travail et de la mise en jeu de la santé des hommes et de femmes dans le travail et dans les rapports sociaux.

III – Les rapports entre expertise collective et démocratie

Les exemples cités plus haut montrent, une fois encore, que la science n'est jamais neutre. Elle est toujours le produit de rapports sociaux et de leur évolution. Plusieurs questions émergent concernant

alors les rapports entre expertise collective et démocratie.

- Qui désigne les experts participant à une expertise collective INSERM et sur quels critères ? Dans les cas cités il y a cooptation et sélection, qui excluent, de fait, les débats contradictoires, éléments indispensables d'un processus démocratique de socialisation des connaissances.
- Cela pose également le problème de la responsabilité scientifique et de la mise en jeu de toutes les compétences/expériences par rapport à un thème donné. Le système de désignation des experts par sélection et cooptation donne la légitimité souvent exclusive à la logique dominante. Ce processus est à l'origine de l'occultation des cancérogènes autre que le tabac dans la mise en œuvre de stratégies de prévention des cancers.

- Cela pose enfin la question de la responsabilité sociale et politique des chercheurs en matière d'expertise : personne n'est neutre. Il nous faut assumer controverses et angles morts de connaissances produites, accepter la mise en question de corpus théoriques, de méthodologies, mais aussi assumer les implications sociales des connaissances acquises et discuter. Un chercheur est un citoyen parmi les autres, non un " expert " dont le savoir fait loi et donne légitimité parce qu'il parle en tant qu'expert. Il nous faut savoir dire " voilà ce que j'ai trouvé " et assumer ces résultats, non seulement par rapport à la communauté scientifique mais par rapport à la société, comme élément versé au débat démocratique.

Pourquoi être élue, élu, du SNTRS-CGT ?

Joël CHOISY, élu au CA du CNRS, membre de la CE-CFC

Pour introduire la discussion sur le rôle des élus(es), il m'a semblé nécessaire de rappeler sans être exhaustif, les valeurs sur lesquelles se fonde notre action d'élue(e). Cela va sembler évident et pourtant...

Référence au syndicat

Les élus dans les instances de concertation du CNRS doivent être des élus(es) syndicaux. Pourtant des personnels soutenus par leur hiérarchie demandent, en particulier au niveau du labo, du service, à ce que les élus(es) ne soient pas l'émanation obligatoire des syndicats. Nous devons défendre le principe de représentation des personnels issue des syndicats parce que seule la référence au collectif donc au syndicat est la garantie que l'action des élus(es) issus de la C.G.T. œuvre pour l'intérêt de tous.

Quelles garanties ?

Appartenir à la C.G.T. ne confère pas à chacune et chacun d'entre nous un label d'inaffabilité. Notre action, nos prises de position doivent être soumises au contrôle démocratique du Syndicat. Ce contrôle démocratique est un des éléments du pacte qui lie l'électeur au syndicat C.G.T. donc à l'élue(e) qui s'en réclame.

Le mandat syndical

Nous sommes élu(e) sur la base d'un mandat que nous avons annoncé à nos électeurs pour solliciter leurs suffrages C'est le syndicat qui définit le mandat à partir de sa commission exécutive, de ses congrès. Le mandat n'est donc pas une contrainte

mais une richesse.

L'action

Nos congrès ont défini le rôle des élus(es) comme un moyen supplémentaire à l'action du syndicat. Cela signifie que dans le débat nécessaire au sein des instances syndicales, sur les sujets qui concernent directement l'activité des élus(es) : CAP, CTP, CA, CAES, Comité National, etc., le rôle de l'élue(e) du SNTRS est de donner au collectif syndical les éléments portés à sa connaissance par l'administration, qui permettent au syndicat d'affiner son objectif de défense des intérêts des personnels. Dans le collectif syndical, l'élue(e) n'est donc pas "aux ordres" mais c'est un militant qui permet, avec les autres, de définir le contenu du mandat.

Le mandat

La participation des élu(es) à la définition du mandat qu'ils, elles auront à faire valoir là où est leur mission, me paraît déterminante. En effet, comment peut-on défendre le point de vue du syndicat si l'on en a pas compris le sens, si ce mandat ne contient pas un peu de l'apport des élus(es). L'efficacité de la C.G.T. est bien liée à son caractère démocratique.

Les limites du mandat

Confronté(e) à des propositions tant de nos partenaires syndicaux que de l'administration, l'élue(e) C.G.T. se trouve souvent en situation d'adapter son mandat à la réalité du moment, mais cette adaptation ne peut être que porteuse des intérêts des personnels.

Contestation ou force de proposition ?

La frustration que connaissent les élus(es) dans leur activité est d'être le plus souvent force de contestation face aux agissements de la Direction. Elles sont directement la conséquence de la position qu'occupe la C.G.T. dans notre pays. Membres d'une organisation fondant ses analyses sur la nature de classe de la société, les militants de la C.G.T. ne peuvent que se retrouver en opposition, tant que le rapport des forces sociales n'impose pas d'autres orientations. Défendre les revendications des personnels alors que les politiques menées par

le pouvoir s'opposent souvent à celles-ci, c'est l'affaire du syndicat, des personnels. Dans ces actions les élus(es) C.G.T. y prennent la place qui leur est spécifique.

Le 46ème congrès confédéral doit débattre sur cette grande question. Comment sortir de la position d'opposition pour aller vers celle de proposition ?

Chacune et chacun d'entre nous participera avec le SNTRS à cette discussion.

L'évaluation de la recherche

Jacques AUDIN, élu au Comité National, section 26 " Fonctions du vivants et Régulations "
Section 41 " Gestion de la Recherche ", Conseil de Département des Sciences de la Vie,
membre de la CE

Cette contribution est structurée en 7 points :

- 1/ Le contexte
- 2/ Les enjeux
- 3/ L'évaluation de la recherche en France
- 4/ Le Comité National de la Recherche Scientifique
- 5/ L'évaluation par les pairs
- 6/ Comment améliorer le système ?, quelle est la place des élus ?
- 7/ Mon expérience personnelle

1/ Le contexte

Ce n'est pas un hasard si une des premières mesures prises à l'égard du CNRS par le Ministre Allègre lorsqu'il fut nommé à ce poste, a été de demander une réforme des structures d'évaluation de la recherche et plus particulièrement une réforme du Comité National mis directement en accusation, et, à travers lui, les chercheurs qui passaient plus de temps dans les trains et les avions que dans leurs laboratoires...

Passons sur la méthode Allègre qui n'est pas digne d'un chercheur ministre qui, pour imposer et justifier des projets de réformes inavouables, tente de discréditer aux yeux des citoyens toute la communauté scientifique de son pays. Ce sont des méthodes ou notre ministre ne fait pas preuve d'originalité, hélas. C'est bien connu : lorsque nous ne sommes pas en chaise longue, nous sommes dans notre tour d'ivoire, on a des chercheurs mais c'est de trouveurs dont la France a besoin. Responsable de manque de créations d'emplois, du déficit de la sécurité sociale, des carences de l'enseignement supérieur, du manque de compétitivité des entreprises du manque de création d'entreprises High Tech, le CNRS et ses personnels font figure de pestiférés et sans doute faut-il s'interroger à nouveau comme le faisait François de Closet en 1980, s'il ne faudrait pas brûler toute cette bande d'hérétiques!!

Ce n'est pas un hasard donc, car l'évaluation conditionne l'avenir des laboratoires, puisque c'est à partir de là que les décisions de créations, de renouvellements ou de fermetures sont prises, elles conditionnent le recrutement des chercheurs dans les disciplines et, en fin de compte, conditionnent la politique scientifique sur le moyen et long terme.

Agir sur les structures d'évaluation, c'est se donner les moyens d'agir sur la politique scientifique.

2/ Les enjeux

Ils sont importants et Allègre l'a bien compris. Quand il parle

d'entité de recherche au lieu de parler de laboratoire, ce n'est pas gratuit, il ne veut plus que les chercheurs se créent des laboratoires pour douze ans. Quand il veut modifier le statut de chercheur permanent à vie, ce n'est pas gratuit non plus, il veut pouvoir les virer dans l'enseignement dès que leurs thématiques de recherche ne l'intéressent plus, ou dans la production pour qu'ils valorisent eux-mêmes leurs résultats.

Notre système actuel n'est pas adapté du tout pour mener une politique scientifique au service exclusif de la compétitivité des entreprises et de la rentabilité financière.

Notre système à nous est adapté par contre, encore qu'il y ait beaucoup à faire pour l'améliorer, pour mener une politique ambitieuse de recherche multidisciplinaire au service des intérêts sociaux, culturels, humains et matériels de la population et de la nation.

Il est là l'enjeu ! Entre ces deux alternatives. Il ne faut pas qu'on se trompe ou qu'on tombe dans les faux débats qui fleurissent ici ou là. Revenons-en à l'évaluation proprement dite de la recherche.

3/ L'évaluation de la recherche en France

Quand on parle d'évaluation de la recherche en France, de quoi parle-t-on au juste ? A quoi servent réellement le Comité National et les instances similaires qui se trouvent à l'INSERM, à l'INRA etc. ?

Est ce elles qui évaluent réellement les recherches qui sont faites dans les laboratoires? C'est une question!!

Je dirai oui et non, plutôt non d'ailleurs. Que font les rapporteurs dans les commissions ? Ils décrivent les travaux qui sont faits et s'appuient sur les résultats obtenus pour évaluer la qualité scientifique des chercheurs ou des laboratoires. Mais les résultats obtenus sont essentiellement ceux qui ont fait l'objet de publications dans des revues internationales à comité de lecture. La recherche est donc évaluée d'abord par les revues scientifiques spécialisées ou généralistes qui font appel à des experts internationaux. Ce système n'est pas parfait, il est dominé par les revues américaines, l'anglais y est devenu la langue scientifique internationale exclusive, mais c'est celui qui est reconnu par tout le monde. La science est universelle et les résultats de la recherche fondamentale ici, doivent pouvoir se confronter aux résultats obtenus là-bas.

Quand Allègre dit qu'il veut que des étrangers participent à l'évaluation des laboratoires et au recrutement des chercheurs, son objectif n'est certainement pas de prendre des garanties quant à la qualité des chercheurs ou des laboratoires. Il cher-

che à faire croire que parce qu'ils seraient extérieurs, ils seraient plus indépendants, donc plus intègres. Ça se discute et ça reste à prouver, mais ce qui est sûr c'est qu'a priori on ne voit pas pourquoi ils défendraient notre système de recherche publique. Moi j'ai déjà vu un Italien proposer dans un Comité scientifique de laboratoire que le CNRS donne l'argent des salaires directement au directeurs de laboratoire pour que ceux-ci embauchent qui ils veulent et les payent comme ils veulent et le temps qu'ils veulent !

4/ Le Comité National de la Recherche Scientifique

Alors le Comité National, à quoi sert-il ? A quoi devrait-il servir ?

Son rôle est surtout de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif de recherche français basé sur la pluralité des disciplines. Organisé par disciplines et sous disciplines, ses membres élus ou nommés sont choisis dans la discipline et dans toutes les composantes et catégories de la discipline.

C'est ça son originalité. Ce sont les pairs qui deviennent le temps de leurs mandats les experts et tout le monde à vocation à le devenir un jour.

Leur rôle est donc plus d'évaluer la cohérence des équipes, des thématiques qui composent et structurent un laboratoire, de regarder si toutes les missions des laboratoires sont bien remplies, recherche, formation par la recherche, mais aussi rayonnement international, relation avec le tissu économique, respect des règles d'éthique, etc., et de décider si, compte tenu de la qualité scientifique reconnue internationalement des équipes, le laboratoire est viable ou pas, s'il faut le renouveler ou pas, lui conseiller des restructurations, des regroupements ou pas.

Lorsque le Comité National doit se prononcer sur la création d'un laboratoire, son rôle est donc d'évaluer la faisabilité du projet qui est proposé en fonction des critères de qualité scientifique, mais aussi des potentialités techniques maîtrisées, du potentiel humain mobilisé, des équilibres dans la discipline, etc.

Pour faire ces évaluations, les membres des commissions qui sont tous des gens de terrain, des chercheurs, des enseignants ou des ITA qui travaillent dans un laboratoire qui appartient à la commission, ont la possibilité de se déplacer, d'aller visiter les laboratoires dont ils sont les rapporteurs. Leurs critères sont donc multiples et variés, ils connaissent et prennent en compte la vie de l'organisme, intègrent aussi les difficultés. C'est tout cet ensemble qui a structuré les laboratoires français depuis 50 ans et qui a permis qu'on en soit où l'on en est, c'est-à-dire quand même un grand pays scientifique avec une production de publications en hausse. Comme par hasard, ce qui intéresse Allègre ce n'est pas les publications scientifiques, mais le nombre de brevets.

Notre système est original par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays qui ont recours eux à des audits ou des experts désignés, des *referee* propres au système anglo-saxon, il a fait la démonstration que la démocratie est source de progrès et garante des équilibres scientifique, elle préserve l'indépendance intellectuelle du chercheur, une certaine indépendance de la recherche fondamentale aussi et l'intérêt de la nation.

Il faut cependant être lucide, toute l'évaluation des projets ou programmes de recherche en France ne se fait pas uniquement par des instances démocratiques. Tous les projets de recherches faits dans le cadre de la recherche contractuelle, ceux fait en réponse aux appels d'offres, aux financements régionaux, européens, aux programmes interdisciplinaires du CNRS, ceux déposés auprès des associations caritatives etc., sont évalués selon le système américain d'experts désignés par les bailleurs de fond et échappent à l'évaluation collective des pairs. On pourrait parler aussi au CNRS de certaines pratiques qui tendent déjà à court-circuiter l'évaluation par les

pairs. La créations des Atipe dans les sciences de la vie, par exemple, la généralisation des comités scientifiques désignés et diligentés par la direction dans les UMR rend quand même plus ou moins caduques les avis du Comité National.

On peut donc comparer chez nous les deux systèmes sans en référer forcément à ce qui se passe à l'étranger. La transparence des attributions, le clientélisme, le copinage, l'esprit de caste scientifique, le mandarinat renforcé, les gaspillages, les déséquilibres induits dans les disciplines, sans parler des scandales financiers, sont autant de dangers lorsque ces systèmes sont appliqués.

Certes, ces déviances ne sont pas la règle générale, et bien des experts désignés font leur travail en toute honnêteté, mais combien sont bernés par des projets bien ficelés qui se seront jamais mis en œuvre bien que les crédits aient été versés ? Aujourd'hui, tous ces financements qui sont attribués à travers ce type d'expertises anonymes, représentent des sommes importantes dont on n'évalue jamais l'utilisation a posteriori. J'ai lancé en guise de provocation dans ma section cette année la notion de prix de revient moyen d'une publication par laboratoire. Je suis sûr qu'on aurait des surprises si on faisait ce bilan.

5/ Le système d'évaluation par les pairs

En France, le fameux Comité National de la Recherche Scientifique évalue principalement les unités propres ou celles associées au CNRS, c'est-à-dire essentiellement les laboratoires universitaires. Les autres EPST se sont dotés également de structures similaires d'évaluation par les pairs que ce soit à l'INSERM, à l'INRA, etc.

Ce sont donc ces comités ou commissions composées de 2/3 d'élus de toutes les catégories de personnels (enseignants, chercheurs, ITA) et de 1/3 de nommés (enseignants, chercheurs, extérieurs) qui ont en charge l'évaluation et la création des laboratoires, l'évaluation et le recrutement des chercheurs permanents, la gestion de leur carrière, mais aussi l'analyse de la conjoncture scientifique, de la prospective et donc un rôle important de conseil à l'égard des décideurs politiques. Je passe sur la distribution des médailles (dire qu'on a donné celle d'or à Allègre!!!), les éméritats etc.

Sans doute ce système d'évaluation dérange le pouvoir parce que ces évaluations basées principalement sur la qualité scientifique des chercheurs et des laboratoires et sur l'intérêt de la discipline ne concluent pas toujours dans le sens voulu par les directions ou les ministères. Les sections et leurs membres se considèrent souvent indépendants de la direction dans les avis qu'ils prononcent, même lorsqu'ils subissent des pressions importantes, ils refusent de faire allégeance. Sans doute le fait d'être réuni à 21 oblige à débattre et aide à résister.

Les membres des commissions se considèrent généralement avant tout comme les représentants et les défenseurs de leur discipline. Les nommés sont généralement de bons scientifiques qui gardent souvent leur indépendance intellectuelle.

Une des découvertes que j'ai faites lorsque j'ai été élu il y a huit ans, c'est de voir que les clivages dans une section n'étaient pas forcément entre élus ou nommés, entre syndiqués et non syndiqués, entre droite ou gauche, voire même entre direction scientifique et membres des sections, mais plus entre disciplines, entre champs disciplinaires. Mieux vaut être dans un secteur à la mode que dans un autre.

Donc, le dénominateur commun sur lequel chacun se retrouve au moins officiellement est la qualité scientifique, la recherche fondamentale, la discipline et la tendance à un certain élitisme, il faut le dire aussi. Bien sûr, tout n'y est pas parfait, mais quelle entité l'est ?

Globalement, les avis qui sortent du Comité National, " toutes tendances politiques confondues " vont toujours dans le sens de la défense de la recherche fondamentale et de la défense

des disciplines. On retrouve ces avis au moment de la création ou du renouvellement des laboratoires, au moment de l'évaluation de la carrière des chercheurs, et bien entendu dans les rapports de conjoncture.

D'ailleurs, j'ai toujours entendu la direction dire qu'elle attend de nous que nos avis ne concernent que la qualité scientifique. C'est ce qui, à mon avis, constitue un frein aujourd'hui au projet d'Allègre de mettre la recherche et l'enseignement supérieur au service exclusif de la compétitivité des entreprises. C'est notre système d'évaluation qui préserve encore un peu les disciplines, la recherche de base, la multidisciplinarité du CNRS.

Mais là encore, soyons lucides, il est urgent me semble-t-il de faire un véritable état des lieux des champs disciplinaires réellement couverts aujourd'hui par nos organismes de recherche. Je sais que dans ma discipline, la Physiologie, il y a des déserts scientifiques importants dus pour une part aux effets de mode, mais aussi au pilotage financier des associations caritatives qui détournent forcément bien des chercheurs de leurs thématiques d'origine pour aller là où les robinets coulent. L'histoire des "prions" a révélé à quel point la désertion des recherches en virologie depuis plusieurs années nous mettait en difficulté aujourd'hui pour combattre cette forme de virus.

Notre système d'évaluation actuel à donc des imperfections. Certes il ne peut être tenu responsable de la politique de pilotage qui a déjà commencé à déstructurer/restructurer notre dispositif de recherche publique. Il a montré ses qualités, notamment en plaçant la France dans les grands pays scientifiques.

6/ Comment améliorer notre système ? Quelle peut être notre place d'élu ?

Si la place et le rôle des chercheurs dans ces commissions d'évaluation semble être bien définis et aller de soi, il n'en va pas de même pour celles des ITA et leur place dans ces instances au fil de l'histoire leurs à souvent été contestée. Quel peut être le rôle de chaque composante de notre communauté dans ces instances d'évaluation ? Je me suis posé personnellement cette question il y a huit ans lorsque j'ai été élu dans la section "Fonction du Vivant et régulation", moi électronicien qui ne comprenait pas un traître mot des rapports scientifiques qui étaient lus par les autres membres. Je me suis bien demandé ce que j'allais pouvoir apporter d'original dans mes interventions au-delà du discours syndicaliste classique sur le manque de postes d'ITA, de la baisse des crédits, etc.

J'avais du mal à situer ma mission de pair et pour tout vous dire je me demandais bien si en tant qu'ITA j'avais vraiment ma place ici. Certes les visites de labo me permettaient de discuter avec les ITA et de transformer ma mission réelle en réunion d'information syndicale, ce qui n'était pas si mal, et je me faisais même parfois l'interprète de leurs revendications auprès de leur directeur de laboratoire avant de me faire leur porte-parole dans ma commission. Mais était-ce bien l'endroit le mieux adapté que cet auditoire, certes compatissant, mais surtout impuissant ?

Mais cette notion d'évaluation par les pairs me turlupinait l'esprit d'autant que je n'avais pas trop envie de faire tapisserie comme, il faut bien le dire, le font bien souvent nos autres collègues ITA.

Élu également dans la section 41 "Gestion de la Recherche" je participais à une expérience encore inédite au CNRS qui décidait de donner une mission nouvelle à cette commission bâtarde chargée d'évaluer la carrière des chercheurs qui ne faisaient plus de recherche, mais consacraient leur activité à la gestion de la recherche (les Délégués Régionaux, Chargés de missions, etc.). Cette mission était d'évaluer les services administratifs et de gestion du CNRS. L'idée étant, que les sections du CN évaluent les chercheurs et les laboratoires et que pour

évaluer les chercheurs qui font de la gestion de la recherche il faudrait peut être évaluer aussi leurs services. C'était l'hypothèse que pour évaluer un individu il fallait le faire dans son contexte de travail et prendre en compte les résultats obtenus en fonction des objectifs assignés. Cela me plaisait bien et c'était une petite révolution pour les Délégués Régionaux ou autres hauts responsables du siège. Nous avons passé des jours entiers à réfléchir comment la notion d'évaluation par les pairs pouvait s'appliquer ici et il nous a fallu définir des critères objectifs qui m'ont beaucoup aidé par la suite et que j'ai essayé de transposer dans mon activité au sein de ma section disciplinaire. Bien sûr, la direction a très vite suspendu cette expérience qui portait souvent un regard critique sur sa propre gestion !

La notion de pair a pris pour moi une dimension nouvelle. D'abord je n'ai plus accepté de n'être que le représentant des ITA au Comité National. Les Professeurs élus ne se considèrent pas comme les représentants des Professeurs. Ils sont élus par les professeurs mais ils représentent leur communauté disciplinaire. Il en va de même pour les Directeurs, les Chargés ou les Maîtres de Conférence. Il n'y aurait donc que les ITA qui ne seraient que les représentants des ITA ? Et bien non, nous sommes élus "par" les ITA certes, mais nous sommes aussi les représentants de notre discipline et nous avons autant intérêt que les autres à ce qu'elle se porte bien. Souvent, ce sont les ITA eux-mêmes qui s'excluent des grands débats et qui s'en remettent aux chercheurs pour parler de l'organisation de la recherche et des laboratoires. Et comme bien souvent les chercheurs eux même considèrent que leur mission au Comité National s'arrête à l'évaluation stricte de la science, personne ne parle véritablement des problèmes de politique scientifique et de gestion des laboratoires qui se posent au jour le jour. Et je peux vous dire que les orientations de la politique d'Allègre n'ont pas attendu qu'il soit ministre pour commencer à se mettre en place.

Il faut, je crois, redéfinir la notion d'évaluation par les pairs, à la fois chez les ITA mais aussi chez les chercheurs, car si les premiers ont du mal à trouver leur place dans ce dispositif d'évaluation, les seconds ont trop tendance aussi à ne se considérer que comme de simples experts scientifiques et laisser à la direction l'exclusivité de sa politique scientifique.

Si on veut que le CN joue véritablement son rôle pour impulser une véritable politique scientifique dans les laboratoires de ce pays, il faut qu'il se préoccupe plus de l'ensemble des aspects qui touchent à la vie des Unités de recherches.

7/ Quelques exemples personnels d'intervention

Politique de formation par la recherche

Combien y a-t-il de thésards par chercheur dans un labo ? Je me suis amusé à regarder ça cette année : dans les équipes où il n'y a plus ou peu d'ITA on trouve par contre beaucoup de thésards, dans les équipes où le rapport ITA chercheur est encore correct, les étudiants sont moins nombreux. Ça veut dire quoi ? Que font les étudiants ? Cela nous intéresse, nous les ITA, peut-être font-ils notre boulot ? Ça intéresse les chercheurs, peut-être que les thèses de Doctorat sont en train d'être dévaluées ? Lorsque je visite un laboratoire, je demande toujours à avoir une réunion avec les étudiants, qui trouvent ça normal et qui disent des choses très intéressantes.

Politique de formation permanente

Qui a fait des formations ? Qui n'en a pas fait ? dans quels métiers ? de quelle durée ? Existe-t-il un plan de formation du laboratoire ? Comment a-t-il été fait ? En fonction des projets de recherche ? Ça intéresse les ITA, s'ils ne suivent pas l'évolution de leur métier on n'aura plus besoin d'eux. Ça intéresse les chercheurs, pour s'adapter aux nouvelles techniques de

leur discipline, eux aussi ont besoin de formations et d'ITA formés. La qualité scientifique d'un laboratoire passe par là aussi, c'est un critère d'évaluation et de dynamisme.

L'autre jour à Bordeaux, lors de la manifestation devant la délégation du CNRS, je discutais avec la responsable de la formation permanente. Il y avait 150 ou 180 personnes, elle se faisait la réflexion suivante : " c'est bizarre les gens qui manifestent, je les connais presque tous, ce sont les mêmes que ceux qui viennent faire des stages de formation ! " C'est bien une preuve de dynamisme, non ?

Dans un gros laboratoire dont j'étais rapporteur, j'ai demandé au directeur de me fournir les fiches de carrière de l'ensemble des 20 ITA car je ne voyais presque rien dans le rapport d'activité du labo qui se rapportait à leur travail. Il était surpris et un peu réticent, car bien sûr, dans ces fiches, il y a aussi la politique du directeur sur les promotions, les classements dans le labo, les commentaires qu'il fait sur chaque agent et qui bien sûr ne sont pas publics. Finalement, s'il y a une évaluation des ITA c'est en fait le directeur bien souvent qui la fait seul et qui porte des jugements. Mais ses jugements se font au mieux sur des critères de services rendus plus que sur des critères de réelle qualification. Comment pourrait-il faire autrement ? Il n'est ni un pair ni un expert pour chacun des métiers exercés dans son laboratoire !

C'est sans doute pour ça que les chercheurs ne relaient pas beaucoup la revendication d'évaluation des ITA et de leurs métiers, ils se satisfont d'être nos évaluateurs. Ils se trompent, leurs intérêts seraient que leurs ITA soient évalués par leurs pairs eux aussi, pas uniquement bien sûr car le service rendu, il faut bien sur le prendre en compte. Des directeurs de labo qui siègent dans ma commission m'ont avoué qu'ils avaient découvert ce problème à travers mes interventions dans la section, ils sont maintenant d'accord avec moi. Peut être devrions nous remettre en avant cette revendication au moment de la réunion plénière du 14 décembre. Pourquoi ne pas rajouter au Comité National dix sections supplémentaires qui correspondraient aux BAP et dans lesquelles siègeraient des élus et des nommés qui représenteraient ces branches professionnelles et qui les feraient vivre en relation avec l'observatoire des métiers, avec le service des ressources technologiques, que sais-je encore ? D'ailleurs la BAP chimie pourrait être rattachée au département de la chimie, celle des techniques de biologie au département SDV, celles des sciences de l'homme aux SHS, etc. D'autres pourraient être transversales car moins spécifiques à un département scientifique, la gestion, l'électronique, l'informatique, par exemple.

Pour en revenir aux 20 fiches de carrières que j'avais demandées, le directeur du labo a demandé l'autorisation à ses ITA avant de me les envoyer, espérant sans doute qu'ils refuseraient. Et bien non, ils ont tous accepté. Comme quoi ça les intéresse qu'on regarde ce qu'ils font. J'ai d'ailleurs pu, grâce à ces fiches, mettre en évidence que les ITA des services communs avaient tous suivi au moins un stage de formation au cours des quatre années mais que les ITA de paille n'en avaient pas fait et j'ai ainsi démontré qu'ici les chercheurs avaient du mal à se séparer des ITA qui font ou préparent leurs expériences alors que ceux-ci étaient pourtant demandeurs de formations longues parfois et nécessaires au développement de techniques nouvelles dans ce laboratoire. Pour l'anecdote, le Directeur m'a demandé si je voulais l'aider à mettre en place le plan de formation de son labo ! Bien sûr j'ai refusé, ce n'est plus mon boulot, mais sans doute faudrait-il réfléchir aussi au contenu du travail des responsables de formation dans les DR.

Politique de l'emploi technique

Bien souvent, l'activité d'un laboratoire ne s'évalue uniquement bien qu'à travers sa production scientifique. On n'évalue ja-

mais sa production technique. Que font les ITA dans les laboratoires ? Où sont-ils ? Lorsqu'on parle d'eux dans les rapports d'activité des laboratoires c'est simplement pour énumérer leur noms, corps et grade la plupart du temps (il y a des exceptions, bien sûr). De leurs activités on ne parle pas, de leurs métiers non plus. S'ils travaillent, on doit bien pouvoir le mesurer, l'évaluer, car forcément il y a une part de la production scientifique qui leur revient. Il y a des labo où certains ITA sont associés aux auteurs des publications mais d'autres pas, et est-ce suffisant comme reconnaissance ? Ça leur sert à quoi ? pas à grand chose, même dans les jurys de concours s'est suspect ! Il a fait quoi au juste dans la "publi", s'interrogent les chercheurs?. Et ceux qui sont dans les services communs, les secrétariats, les ateliers, comment fait-on pour savoir ce qu'ils font?

Sur les jurys de concours

Il y aurait aussi beaucoup de chose à dire, peut-être n'ai-je pas assez de recul mais j'ai le sentiment qu'on nous met de plus en plus de chercheurs ou d'enseignants dans ces jurys, et donc des gens qui ne sont pas des pairs au sens propre du métier. C'est dans la mission des élus ITA de siéger dans les jurys de concours, c'est le seul moment où on peut intervenir comme pairs dans le recrutement, mais j'ai l'impression que ça évolue mal là encore et qu'on veut nous ôter notre spécificité, et nous cantonner à un simple rôle de contrôle de la régularité de la procédure.

L'autre jour, j'ai souhaité visiter un laboratoire qui recrutait un A.I. électronicien avant de siéger dans le jury pour me faire une opinion sur les besoins réels de ce labo. Ça a surpris tout le monde, mais le directeur à trouvé ma demande tout à fait légitime. Ça l'intéresse, lui, qu'on lui recrute un bon technicien et il avouait lui-même qu'il n'y connaissait rien en électronique. Sans doute il aurait fallu l'aider aussi à définir le profil du poste ! Qui choisit les présidents de jury, quels critères pour choisir l'élu C et les autres membres ? J.-P. Souzy a annoncé des modifications des règles des concours de recrutement qui risquent d'aggraver encore le système.

S'il y a un endroit où notre système d'évaluation est défaillant, c'est bien dans l'évaluation des ITA, et au-delà dans l'évaluation de leur métier. Pourquoi évalue-t-on les disciplines mais pas les métiers ? On peut s'interroger quand même pourquoi les directions d'organismes ne se posent jamais la question. Au-delà de la politique scientifique proprement dite, c'est de leur intérêt que tout le monde soit opérationnel. On est quand même dans un secteur d'activité qui requiert l'excellence. De la qualité des ITA, et de la mise en œuvre et de l'évolution de leurs métiers, dépend forcément quelque part la qualité de la recherche et les découvertes qui seront faites. Si on veut être performant, si on veut pouvoir corriger les défauts, si on veut pouvoir adapter en permanence les hommes aux avancées technologiques, il faut bien se donner un outil d'évaluation. Ça tombe sous le sens, non ?

Évaluer, ce n'est pas uniquement porter un jugement de valeur, c'est se donner les moyens de corriger, d'évoluer, de prendre mieux en compte les besoins.

La non évaluation des ITA dans leurs métiers par des pairs depuis toujours a créé des situations de déqualifications et d'inutilités, de gaspillages parfois. Aujourd'hui cette situation sert d'argument à ceux qui rêvent d'un système à l'américaine ou à la japonaise où il n'y a pas d'ITA. Aujourd'hui cela sert d'argument à tous ceux qui veulent en découdre avec le statut de fonctionnaire.

De quoi et de qui a-t-on véritablement besoin dans un labo ?, dans une discipline ?, dans un département scientifique ? De quels métiers, de quel niveau de qualification et de quelle qualité ? Qui est capable de répondre à ces questions aujourd'hui dans nos organismes ? Personne.

L'organisation interne des laboratoires

Aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'organisation des labo soit partout au top niveau. La politique de l'emploi et des postes d'ITA mise en pratique depuis des années fait qu'il y a des déséquilibres d'un endroit à un autre. Des labo sont parfois sans ITA, dans d'autres il y en a beaucoup, pas toujours bien utilisés pour des raisons souvent historiques. Tout ça fait désordre et surtout contribue à discréditer les fonctions techniques et les ITA qui apparaissent inefficaces. Les Afip sont détournées de leur missions et de toutes façons ne sont pas la panacée.

La tendance qui se dégage est au rassemblement des forces à l'intérieur de la pénurie. On fait des IFR avec des plateaux techniques commun par exemple, Allègre veut supprimer les labo propres du CNRS, ils vont probablement éclater en plusieurs UMR, là aussi la tendance sera de créer des plateaux techniques, des services communs, la mutualisation des ITA est dans l'air.

Moi je ne jette pas toutes ces idées, l'isolement d'un ITA dans un laboratoire est souvent source de déqualification, mais je dis que c'est aussi notre affaire de pair, c'est à nous de proposer des solutions, des structures adaptées, d'attirer l'attention de la direction et des directeurs de labo sur la nécessité de créer les postes techniques au niveau où il faut et avec les profils qu'il faut. Il y a des profils nouveaux d'encadrement qui valoriseraient certaines fonctions d'ingénieur en particulier. La direction va essayer de faire ses transformations à moyens constants par Afip, en déshabillant Paul pour habiller Pierre. Nous avons forcément des propositions à faire. Pourquoi serait-on hostile à des politiques de Site par exemple ? Tous les

labo ne peuvent prétendre à avoir tous les niveaux de qualifications dans toutes les BAP à plein temps. Tous les labo par contre ont vocation à avoir recours un jour à ces métiers pratiqués à leurs meilleurs niveaux. Comment fait-on ? Aujourd'hui, on sous-traite la plupart du temps !

Conclusion

En résumé, le projet Allègre c'est de s'attaquer aux structures démocratiques, car ce sont elles qui empêchent de prendre des décisions autoritaires, technocratiques ou de politique qui iraient à l'encontre de l'intérêt de la Nation . Ce sont elles qui sont encore capables de résister un peu à cette folie et à cette impasse dans laquelle nous entraînent tous ces partisans du libéralisme à tout va. Il ne faut pas les supprimer, il faut les améliorer là où elles existent et en créer là où elles n'existent pas.

La place et le rôle des ITA dans la recherche et son évaluation : pour une reconnaissance politique et institutionnelle du CNRS

Michel SUEUR, élu au Comité national, section 40

Cette contribution a pour objectif de poser la question de la place et du rôle des ITA dans la recherche et son évaluation. Elle s'appuie sur une expérience d'élu dans une section du Comité national pendant plusieurs années. Elle développe l'idée, soumise ici au débat de nos journées des 1 et 2 décembre 1998, selon laquelle les ITA doivent participer à part entière, avec d'autres catégories de chercheurs, à l'activité d'une instance d'évaluation de la recherche. Cette reconnaissance de la place et du rôle des ITA dans la recherche et son évaluation doit d'abord résulter d'une volonté politique et institutionnelle du CNRS.

On notera également qu'il est surprenant que le projet de décret portant sur la nouvelle organisation du CNRS ait été présenté au départ par la Direction aux membres du Comité national comme étant une volonté d'Allègre de recomposer les sections sur la base d'une réduction drastique de leur nombre. Ce n'est que par la suite qu'il a été compris l'ampleur du projet et que la question était autre. A aucun moment il nous a été demandé de faire dans ce nouveau cadre, qu'on nous impose aujourd'hui, des propositions d'amélioration pour la recherche sur la base d'un bilan du fonctionnement des différentes instances du CNRS dont celle du Comité national.

Il n'y a donc eu aucune concertation ni appel à propositions et encore moins de débat. C'est donc souligner ici l'importance de notre mobilisation, du travail de réflexion sur le plan syndical pour formuler des revendications et des propositions; d'où l'intérêt de nos journées comme moment fort de réflexion collective sur le devenir d'un instrument de recherche qui est le nôtre : le CNRS.

1- Les limites actuelles de la participation des ITA à la recherche et à son évaluation

Il existe aujourd'hui des limites non négligeables à la participation des ITA aux activités du Comité national. Au cours de ces dernières années, la direction du CNRS a même accru ces limites en ne permettant plus, par exemple, la participation des ITA aux auditions des candidats chercheurs. Ces considérations conduisent à affirmer que les ITA occupent une place à part dans l'activité du Comité national : ils ont le statut d' "invité" au bureau de la section (et ne sont donc pas membres à part entière du bureau) chargé de répartir entre les différents membres de la commission les dossiers (unités et chercheurs à évaluer, revues, projets de colloques...); ils ne participent pas aux jurys de concours de recrutement des chercheurs ni à leurs

promotions les privant ainsi d'une vision globale sur la communauté scientifique relevant de la section; ils n'ont pas à évaluer la production scientifique d'une unité de recherche: tout au plus leur reconnaît-on la possibilité d'évaluer (de façon accessoire? complémentaire? intégrée? à l'évaluation scientifique) ce qui concourt à la science (les dimensions administrative, gestionnaire, organisationnelle, managériale, technique de la recherche) mais pas la science elle-même. Ce constat pose différentes questions conduisant à comprendre les raisons de ces limites.

2- Les raisons des limites à la participation des ITA à la recherche et à son évaluation

On peut invoquer différentes raisons aux limites de la participation des ITA à la recherche et à son évaluation.

Tout d'abord, l'existence de règles qui président à l'organisation et au fonctionnement des sections du Comité national et que la Direction du CNRS se plaît à rappeler pour repréciser le rôle de chacun. Il y a aussi l'existence de deux statuts différents des personnels de la recherche au CNRS (ITA et chercheurs) relevant de modalités de recrutement, de gestion et d'évaluation également différents. Ce cloisonnement amène, par exemple, à ce que la question des ITA soit rarement abordée dans les travaux du Comité national; lequel n'a pas à émettre d'avis sur leur contribution à la recherche et encore moins sur des sujets comme la mobilité, la promotion... A cet égard, on regrettera les difficultés à faire évaluer par le Comité national l'activité de recherche des enseignants-chercheurs pourtant prévue par la nouvelle procédure de contractualisation mise en place il y a quelques années. Pourtant ils sont représentés et participent aux travaux du Comité national. De ce point de vue, il est important d'avoir un Comité national de la recherche et pas du seul CNRS; ce que ne prévoit pas le projet de décret portant sur la nouvelle organisation du CNRS.

Il y a également la question des critères d'évaluation de la recherche. Chaque section du Comité national s'efforce de les définir et une multiplicité de critères sont retenus. Dans les faits, ce sont les critères scientifiques en termes de publications et de qualité du projet de l'unité qui paraissent déterminants pour l'évaluation finale. Tout se passe comme si seule compte la logique scientifique oubliant ainsi les autres dimensions de la recherche et les conditions de production de celle-ci. Une telle situation est-elle satisfaisante aujourd'hui compte tenu des exigences et des besoins de la recherche ? Elle ne l'est pas, car c'est une évaluation globale intégrant toutes les dimensions de la recherche qui est souhaitable tant la production scientifique demeure indissociable des différentes dimensions de la recherche en raison de l'évolution des techniques, de la gestion... On pourrait également prendre l'exemple de la difficulté à intégrer les ques-

tions de la formation professionnelle continue des personnels dans l'activité de recherche et son évaluation; lesquelles ne sont pas seulement l'affaire du Bureau national de la formation et des Délégations régionales du CNRS. Il faut également évoquer l'existence de frontières moins nettes entre l'activité du chercheur et celle de certains ingénieurs ou techniciens; leur bonne coopération étant une des conditions de la production scientifique. Bref, de nombreux arguments militent en faveur d'une évaluation globale de la recherche dans laquelle les ITA y auraient toute leur place.

3- Pour un dépassement de ces limites et la reconnaissance du rôle des ITA dans la recherche par une volonté politique et institutionnelle du CNRS

La question de la place et du rôle des ITA dans la recherche et son évaluation est absente du projet de décret. Il revient au SNTRS de la poser et de demander à l'intégrer dans une réflexion stratégique sur les conditions de la production scientifique aujourd'hui et la nécessité d'une évaluation globale dans laquelle le rôle des ITA serait reconnu à part entière, à commencer par le CNRS.

On rappellera aussi la nécessité de ne pas concevoir l'évaluation comme sanction mais comme accompagnement de la dynamique de recherche par le jugement des pairs. C'est le regard d'une communauté scientifique sur l'autre. L'évaluation conduit à émettre des avis et recommandations sur lesquels nous avons sans doute à communiquer peut être un peu plus que nous le faisons. Il y a une méconnaissance de la part des unités et de leurs membres de ce qu'est le Comité national, de son fonctionnement et du travail qui y est réalisé. In fine c'est un travail collectif d'évaluation qui est fait par le Comité national. Il demande de la part de ses membres un temps considérable et il doit profiter à la communauté scientifique.

Enfin, il faut aussi aborder la question des experts et de leur contribution à l'évaluation. Sur ce point, l'évaluation individuelle ne se substitue pas à l'évaluation collective et au nécessaire débat scientifique. On ne saurait admettre une évaluation sans débat et fonctionnant comme une boîte noire: elle n'aurait pas de légitimité. Dans ce dispositif, le rôle joué par les élus est irremplaçable et il convient de le réaffirmer avec force.

Pour des Commissions Thématiques Transversales

Jean KISTER, membre de la CE Inserm

Les projets de décrets des EPST du Ministre ont au moins eu le mérite d'ouvrir un **débat autour des structures d'évaluation de la recherche**. Si l'ensemble des syndicats et de la communauté scientifique ont repoussé avec raison ces textes car ils remettent en cause l'autonomie des organismes, il n'en reste pas moins qu'il y a effectivement une réflexion à mener sur le fonctionnement actuel des instances scientifiques (sections ou CSS, Conseil Scientifique, Comité National, Conseil d'Administration, ...). Si la CGT se doit d'appeler à l'action contre les mauvais coups du gouvernement, elle se doit aussi de proposer des améliorations au système actuel.

En effet, pour ce qui concerne l'INSERM, nous faisons le constat que les structures en place ont été productives, mais **ont conduit à des dérives**, notamment **sous l'influence des financements caritatifs**.

Des pans importants de la recherche correspondant aux missions de l'INSERM sont ainsi mal pris en compte (santé publique, épidémiologie, biophysique, ...) voire ont été carrément sabordés (GBM, Handicap). **C'est le règne, il faut le dire, du "tout génétique" et même du tout "thérapie génique"**, choix dans lequel les 500 Millions de Francs du dernier **Téléthon** (et les 10 années antérieures du Téléthon) ont largement contribué. Ces choix de facto, hors de tout débat dans la communauté scientifique et, a fortiori, dans la société, doivent aussi nous interroger sur "quelle médecine pour demain ? Pour qui ? : une médecine seulement curative très "sophistiquée" pour une minorité "privilegiée" au détriment de la prévention et des traitements plus traditionnels qui doivent être régulièrement améliorés ? Que dire également des **problèmes Ethiques** soulevés par ces nouvelles thérapeutiques (thérapie génique, cellulaire, xéno-greffes, ...) sans, là encore, aucun débat avec les citoyens ?

Le fonctionnement des **Commissions Consultatives Scientifiques** (CSS) est essentiellement organisé autour de **l'étude de dossiers**, que ce soit ceux des chercheurs ou ceux en vue de la création d'unités ou pour obtenir un contrat. De fait, les CSS **ont rarement la possibilité de débattre d'une véritable politique scientifique** sauf lors de la préparation du Rapport de Conjoncture et de Prospective, lequel, une fois terminé, reste dans les tiroirs ! Encore faut-il remarquer que, bien souvent, c'est par l'intervention des seuls **élus C (ITA)** que sont parfois mentionnés les problèmes de **précarité des ITA**, de la **misère de leurs carrières** et du **mépris** des gouvernants et de certains Directeurs d'unités pour la fonction technique. D'autre part, les structures en place n'ont pas empêché que se produise

une déréglementation de la recherche avec une croissance régulière de la précarité et une déqualification des emplois administratifs et techniques

Il faut corriger cela et **rééquilibrer l'organisme par rapport à la recherche en santé publique, au développement des recherches en sciences humaines et sociales, à la reconstitution d'un potentiel de recherche technologique...** Des **structures transversales d'évaluation, que l'on pourrait appeler "Commissions Thématiques Transversales"**, devraient permettre de réagir rapidement et de manière coordonnée à des problématiques nouvelles en préservant les équilibres thématiques.

A l'INSERM, existent des **"InterCommissions"**, composées d'**élus** (membres des CSS) et de nommés représentant les **partenaires** naturels de l'institut (CNAM, mutuelles, AP-HP, agences comme l'AFS (Sang), l'EFG (Greffes), l'Agence du Médicament, ...). Depuis 1996, les 6 Intercommissions INSERM ont rempli leur rôle d'**instances de réflexion**. Elles ont conduit à l'identification de **33 objectifs** approuvés par le Conseil Scientifique. L'actuelle Direction a délibérément "cassé" un système qui devenait productif dont elle a rompu la dynamique en effectuant des sélections arbitraires d'objectifs pour en reporter certains sur des programmes nationaux (PROGRES, APEX, ...) évalués par des comités ad hoc. Les Intercommissions, avec leur **ouverture sur le monde socio-économique**, permettent, selon notre analyse, de **mieux prendre en compte la dimension de "santé publique"**. Cela est manifeste dans des domaines comme les comportements en matière de consommation, le handicap, le vieillissement, les risques liés aux thérapies innovantes, ...

La section nationale INSERM du SNTRS-CGT est convaincue que des **Intercommissions renforcées** ou **"Commissions Thématiques Transversales"**, permettraient, si **on leur en donnait les moyens** (c'est à dire la possibilité d'intervenir dans une **politique de contrats par appel d'offres**, dans les **recrutements** et dans la **création de structures**), de devenir le **mode d'action incitatif qui manque à l'INSERM afin que l'institut puisse mieux remplir ses objectifs en liaison avec le monde associatif et donc la demande sociale**. Bien entendu, la part de ces actions incitatives doit être limitée (10 à 20% des crédits). Le recours aux programmes nationaux n'est pas la bonne méthode, il laisse la porte ouverte à l'auto-distribution ou aux attributions de complaisance par le biais d'une méthode d'évaluation non démocratique et sans que soient prévus les mécanismes d'évaluation a posteriori.

Enfin, **il faut exiger plus de démocratie** dans les organismes, condition nécessaire à une meilleure élaboration de la politique scientifique et à une évaluation plus performante et rigoureuse de ses résultats. Ceci implique également une **représenta-**

tion plus équitable de la catégorie C (ITA) et des chercheurs de rang B dans les instances scientifiques.

Pour une réforme soigneusement préparée par tous.

André LACROIX, élu au Comité National, section 30

Les journées d'études ont évoqué de nombreux problèmes tournant autour de la réforme des EPST proposées par Allègre; des discussions il ressort peu de propositions précises et consensuelles. La question de fond est de savoir si oui ou non on doit accepter l'idée d'une réforme (sans pour autant accepter celle d'Allègre). Je n'ai pas cru comprendre qu'il y avait déjà unanimité sur ce point. Moi je suis pour une réforme qui doit bien entendu être soigneusement préparée par tous et pour laquelle on pourra prendre déjà position sur les grands principes (rapports avec l'université et les entreprises, évaluation de la recherche et des personnels, aménagements des statuts...).

Sur le plan du Comité national

Ce thème recoupe celui traité la veille sur les rapports entre le CNRS et l'université et il aurait été judicieux de les aborder en même temps. En effet, il faut bien considérer que la moitié des sections sont pilotées par des professeurs, sans compter les autres membres des conseils de département et conseil scientifique, les DS etc. qui sont des professeurs (Le comité national ce n'est pas que les sections). A ce propos, il faut savoir quel est exactement le rôle du Comité national. Si c'est d'évaluer l'ensemble de la recherche nationale, il ne remplit pas actuellement sa fonction puisque la recherche universitaire (entre autres), hors unités associées au CNRS, n'est pas évaluée. On en arrive au paradoxe suivant : l'université participe pour une très large

part à l'évaluation de l'activité de recherche du CNRS mais n'évalue pas la sienne ! (ou si peu).

Par ailleurs, en ce qui nous concerne dans cette instance, il ne faut pas minimiser notre participation; l'expérience de deux mandats me permet de dire que lorsque nous sommes délégués dans les labos, pour les conseils scientifiques par exemple, nous pouvons avoir un contact très important avec les ITA et les directeurs et souvent ces derniers sont surpris (favorablement) par notre action et suscitent le dialogue sur des points précis comme les carrières, les problèmes d'hygiène et de sécurité, la formation...ils arrivent à nous considérer comme des gens pouvant leur être utiles! (voir l'intervention de Jacques Audin). Ce travail "à la base" est important, il a également une répercussion au niveau des sections où, de simples "observateurs" que nous étions pour certains au début, nous avons pu être pris davantage au sérieux et participer à part entière aux discussions concernant, globalement, l'environnement de l'activité scientifique proprement dite dans les labos.

Pour conclure, comme il a déjà été dit, le système n'est pas parfait et mérite d'être amélioré sur bien des points, mais dans ma section j'ai le sentiment qu'on a fait un assez bon travail avec une bonne entente et qu'on a fait avancer des choses.

Pour des structures d'évaluation démocratiques et efficaces.

Yves BERCHADSKY, membre de la CE

Le CNRS et son comité national ont montré leur validité démocratique et leur relative efficacité dans le développement de la recherche en France. La relativité de son efficacité tient à deux éléments perturbants :

- l'absence d'évaluation par le comité national de la relation recherche - transmission des connaissances ;

- un déficit démocratique accumulé au cours du temps qui a progressivement exclu les personnels ITA des débats scientifiques en amenuisant leur possibilité d'intervention.

Les modifications d'Allègre finiraient d'entériner l'élitisme scientifique qui s'est lentement insinué

dans nos rangs et laisseraient la voie libre au système universitaire pernicieux de rapport entre recherche et transmission des connaissances (médiocratie, clientélisme, mafia...).

Il convient donc non pas de supprimer les prérogatives du Comité national de la Recherche Scientifique, mais au contraire de les étendre à l'évaluation du rapport Recherche - Transmission des Connaissances. Le surcroît de travail apporté par cette extension des prérogatives peut être assumé si on élargi la démocratie de ce comité par une plus large participation de tous les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. La lourdeur d'un tel système peut être diminuée si on permet la mise en

place d'une réelle décentralisation.

Exemple : comités préparatoires régionaux élus de façon paritaire par délégation régionale.

Une piste d'évaluation pourrait être l'analyse de la qualité des thèses par des experts délégués par les comités régionaux. Certains rapporteurs pourraient, par exemple, être choisis par le comité régional qui apporterait son avis sur la soutenance au regard des dits rapports.

De toutes les façons le CNRS devrait évoluer vers un Centre National de la Recherche et de la Transmission des Connaissances ayant les rôles suivants :

- Rôle d'évaluation globale de la recherche et de l'enseignement supérieur :

* Recherche publique (EPST)

* Recherche universitaire

* Recherche privée (contenu éthique et contractuel avec le secteur public)

- Rôle d'orientation de la recherche et de la politique de transmission du savoir.

- Evaluation des rapports

* Enseignement - Recherche

* Enseignement - Production (et pas industrie)

* Recherche - Production (et transitoirement industrie)

- Maintien et création d'Unités propres.

- Développement d'un Comité National, véritable émanation de tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Décentralisation des activités du Comité National sur des Comités Régionaux démocratiquement élus.

Dans le cadre du Comité National précédemment défini, devrait être constitué un Bureau National de Gestion des Contrats. Les industriels devraient impérativement verser les crédits qu'ils veulent allouer à leur recherche au dit bureau. Ces crédits comprendraient une part de frais de formation et une part de frais de recherche explicitement définies.

Le Bureau après approbation des termes éthiques et légaux des contrats restituerait à l'industriel une contremarque à valoir dans un laboratoire de son choix du montant du contrat souscrit diminué des frais de gestion du dossier étudiés au plus bas taux possible.

Le Bureau serait ensuite chargé de rétribuer les services du laboratoire public choisi et de servir les salaires des doctorants sous forme de CDD de la fonction publique. La rétribution des doctorants se faisant en les intégrant à leur niveau de qualification dans la grille de la fonction publique. Aucun contrat industriel ne devrait échapper à ce bureau

Comité National : rapport de conjoncture et place des ITA.

Jean-Paul GOUYON, élu au Comité National, section 7

Concernant la place des ITA au Comité National, nous devons mettre en avant la demande que les affectations de postes d'ITA ouverts au recrutement dans les laboratoires fassent l'objet d'un avis des sections du Comité National. Cela pose le problème de l'évaluation des ITA.

D'autre part, le rôle du Comité National d'établir la conjoncture scientifique ne peut pas être remplacé

par un travail d'experts dans la mesure où le CN s'appuie pour cela sur son autre rôle, celui d'évaluation. Comme le projet de décret supprime ce rôle de conjoncture, il coupe le conseil scientifique des sections du Comité National. Au contraire, le rapport de conjoncture devrait être établi par un CN élargi à d'autres acteurs de la recherche (industrie, autres EPST...).



Hors thème : quelques contributions

Joëlle PREVOST, pour la section campus Grenoble

D'accord avec l'ensemble de l'analyse du SNTRS. Je me demande si le meilleur moyen de faire réagir les gens n'est pas de les inciter vivement à donner leur opinion sur tout ce qui ne va pas dans la recherche(...), et les solutions qu'ils préconisent. Il faut devenir plus offensif en réclamant les réformes dont a besoin la recherche. Ce serait très bien si des propositions concrètes, ou presque, étaient élaborées à l'issue de ces 2 jours de réflexions. Le refus du décret, même assorti d'une demande de grand débat, ne passe pas trop bien.

Autour de moi je ressens la trop grande complexité administrative, génératrice de lourdeurs et de temps perdu, mal maîtrisée par du personnel éventuellement précaire, et qui n'a pas la vision d'ensemble des processus administratifs.

Comment une secrétaire d'équipe vacataire peut se débrouiller et être efficace dans un labo qui a 4 tutelles, plus les différentes sources de crédits sur projets régionaux, nationaux et européens ?

Remarques d'ordre général : il est du devoir de nos pays industrialisés et riches de poursuivre un gros effort de recherche fondamentale. Sinon qui la fera ? Nous devons introduire cette dimension internationale dans le débat. Le souci du développement durable, économe en moyens, et de coopération bien pensée avec les "PVD" doit être un argument. Est-ce que cela ne peut pas aussi aider à résister aux visions à trop court terme des industriels ?

Je remarque que les disciplines qui n'ont pas de rapport avec

une vision utilisatrice de la recherche sont absentes du débat. (histoire, archéologie, ethnologie,...). Demander au ministre de s'exprimer sur leur sort permettrait de mettre à jour le fond de sa pensée sur cette incroyable faculté de l'être humain : chercher, découvrir par pure curiosité.

Remarque sur la lettre du ministre au SNCS : page 1 remarque numéro 2. "...le transfert des découvertes de la recherche vers le secteur productif et INVERSEMENT, la prise en compte par la recherche des besoins sociaux...". Phrase maladroitement ou bien révélatrice d'un amalgame entre "le secteur productif" (= les industriels) et les "besoins sociaux" ?

Relations avec l'industrie : la seule condition pour mettre en place des coopérations équitables est que le labo n'ait pas impérativement besoin de l'argent du privé pour vivre. Et que les règles d'évaluation des prestations de recherche incluent tous les coûts cachés.

Puisque, malgré le crédit impôt recherche les entreprises n'en font pas assez, (fait reconnu par le ministre), ne faut-il pas le supprimer ?

Le Comité national: doit garder son rôle d'évaluation et de prospective.

Statuts : conserver les trois statuts : chercheur, enseignant, ITA il faudrait simplement améliorer les passages de l'un à l'autre (définitif ou provisoire).

Alain POINTILLARD, secrétariat national CGT-INRA

Nous trouvons particulièrement opportun le thème de vos journées d'études, hélas à ce jour nous n'avons encore su trouver aucun camarade en situation d'y participer, nous continuons à en recherche. Nous avons un secrétariat à St Cyr le 30 novembre, un CTP le 4 décembre, et, comme vous, essayons de préparer la journée du 3. Comme nous vous l'avons hélas répété trop souvent, nous n'avons aucun permanent politique donc nous sommes très très ennuyé pour le moment de ne

pouvoir participer. Monique Lavielle qui d'habitude assure la branche recherche a des ennuis professionnels importants qui la rendent en grande partie indisponible pour le syndicat, Laurette Combe a demandé à lever le pied provisoirement pour cause de trop de boulot, Gaston doit s'occuper de sa thésarde qui soutient le 16 décembre et en même temps assurer avec Alain Roques (qui avait de nombreux déplacements professionnels ces derniers temps) le suivi du secrétariat CGT-

Jean-Pierre BARBE, élu SNPCEN-FSU/SNTRS-CGT au Comité national, section 03

L'action commune que nous préparons le 3 décembre 1998 contre le projet de réforme du CNRS nous a contraints de déplacer une commission administrative du SNPCEN qui m'empêche de participer à vos travaux.

Regrettant de ne pouvoir débattre avec vous de la politique scientifique, je tiens tout de même à vous faire part de mon accord total avec les orientations résumées par Jean Omnès dans son éditorial du BRS 352.

Comme le SNTRS-CGT, le SNPCEN-FSU estime décisif de tout faire pour rejeter le projet de réforme du CNRS envisagé par un ministre adjutant, mais aussi de proposer, dans le même temps des mesures qui redonnent au service public de recherche, les moyens de remplir ses missions.

La section 03 qui vient de se tenir du 24 au 27 novembre, a mis en évidence, qu'au-delà du CNRS et de l'IN2P3, c'est l'ensemble du dispositif de recherche qui est en danger.

En 4 ans, le département PNC du CNRS a perdu 200 emplois d'ITA et le DAPNIA du CEA a vu ses effectifs ramenés de 800 à 650 personnes de 1992 à aujourd'hui.

C'est dans ce contexte qu'une lettre de mission d'Allègre, au contenu mal défini et non communiquée in extenso par le destinataire (1) à la section 03, " invite le CEA et l'IN2P3 à se rap-

procher ". En quelque sorte, il est demandé d'être encore plus efficaces mais avec moins de moyens pour poursuivre et développer leurs activités. Ce qu'ils faisaient déjà depuis une trentaine d'années au travers de programmes et de laboratoires communs !

Nous ne nous attarderons pas sur la rupture avec l'enseignement ignorée dans la lettre de mission.

Les personnels du département se sont mobilisés, ils ont produit des textes qui concourent tous à voir se continuer leur activité de recherche au sein du CNRS, non par conservatisme, mais pour des raisons d'efficacité, au sein d'un organisme de recherche pluridisciplinaire qui garantisse l'espace de discussion scientifique nécessaire.

La mise au pas des personnels, la vision utilitariste de la recherche contenues dans le projet de réforme du CNRS, comme dans le projet de loi sur l'innovation et la recherche, nécessite plus que jamais, une riposte d'ampleur et soutenue. Je suis convaincu que vos travaux y contribueront.

(1) Jean-Jacques Aubert, candidat pressenti à la direction de l'IN2P3 et dont la nomination a été suspendue sine die par Allègre.

Bref compte rendu des journées d'études

Près de 70 participants, dont des représentants de l'Ugict, de la Ferc-Sup de l'Ugff et d'Edf. Les invités du privé n'ont pas pu venir, un seul, Bodin de Hoechst-HMR s'est excusé. Les débats, très intéressants, révèlent les choses qu'il nous faut approfondir.

Relevons un certain nombre de tensions au sein du syndicat comme au sein de la CGT en général, en particulier à l'égard d'une politique que nous sommes tous d'accord pour rejeter on peut relever deux conceptions : défendre de ce que nous avons obtenu et repousser les projets en cours, ou repousser les projets en cours tout en avançant des propositions, des revendications. Une version de cette deuxième conception a été défendue par M. Donnedu du secrétariat de l'Ugict : faire des propositions fractionnables en parties cohérentes entre elles mais cohérentes aussi en leur sein, chacune étant isolément négociable. Une autre version s'est également exprimée : le syndicat doit avancer des propositions et non rester sur la seule défensive des acquis, mais les propositions qu'il élabore doivent être connectées au type de société dans laquelle nous souhaitons vivre, en particulier au mode d'articulation entre besoins sociaux et recherche et à notre conception de la démocratie.

Les constats :

- sur le rôle de l'Etat, on observe un déplacement du rôle d'"opérateur" à un rôle de régulation et de contrôle, logique qui s'inscrit dans l'idéologie d'un capitalisme "libéral", centré sur la financiarisation de l'économie ;

- sur le rôle de la recherche. Une conséquence de ce qui précède est la transformation de la recherche publique en activité de service, au privé ou à l'Etat (et non pas à la Nation), pour les intérêts directs du capital ;

De cela il ressort en fait que le rôle "opérateur" de l'Etat n'est pas abandonné dans les faits, ce sont ses modalités qui ont changé : d'instrument de consolidation du capitalisme national, l'Etat tend à être conçu comme un prestataire de services, un sous-traitant pour le capital, offrant des compétences et des services flexibles et à faible coût grâce à ses fonctionnaires en même temps qu'il abandonne au profit des pans entiers de biens socialisés (dont il opérait lui-même la production et l'entretien). Il n'y a aucun affaiblissement de l'Etat, mais plutôt une adaptation aux évolutions d'un capitalisme qui, parvenu à son épanouissement, veut s'approprier ce qu'il avait jusqu'alors été contraint de laisser à l'Etat (en France, l'école, la culture, la recherche scientifique, la santé, l'énergie, les transports) ;

- ceci s'accompagne d'un recul démocratique sans précédent depuis la dernière guerre, avec une concentration des pouvoirs de décision et d'orientation de toute la recherche publique au niveau du ministère, au niveau du politique, qui exclut de fait les instances collectives d'expression, d'évaluation et de conseil dont les travailleurs scientifiques s'étaient dotés.

Les pistes à creuser sont nombreuses :

- concernant la recherche et l'enseignement supérieur : quelles complémentarités ? Comment faire d'abord évoluer les Universités, condition pour une réforme cohérente et réussie du système français de recherche publique ? Faut-il homogénéiser les statuts des EPST et des Universités ? Y a-t-il un modèle unique ou au contraire faut-il diversifier en tenant compte des fonctions dévolues à chaque instance de recherche et d'enseignement supérieur ? Comment reconnaître les différentes fonctions ?

- concernant les entreprises, il s'agit pour nous d'établir des coopérations mutuellement avantageuses fondées sur la reconnaissance du rôle de chacun : ce n'est pas au chercheur de s'occuper de commercialiser. Mais il faut que des instances soient chargées de le faire. Se pose alors la question du type d'intervention de l'Etat, faut-il une agence nationale des contrats ?

-concernant l'évaluation. Nous nous prononçons pour des critères débattus collectivement, pour la transparence de l'évaluation et pour la responsabilité sociale du travailleur scientifique. Cela s'oppose à l'expertise effectuée par des individus nommés, leur compétence n'étant pas ici la question, mais bien celle de leur indépendance. Nous proposons une autre conception de l'évaluation qui intègre la technique et les qualifications que la recherche mobilise.

En conclusion, il ressort de ces journées qu'il est nécessaire :

1) de continuer à mobiliser le personnel contre la politique actuellement mise en œuvre, de débattre, de mettre aussi nos propositions en débat ;

2) de poursuivre l'action pour obtenir un vrai débat national qui donne la parole à la population et pas seulement aux entreprises, qui fasse exprimer les besoins en connaissances ;

3) d'avancer des propositions pour davantage de démocratie et un meilleur transfert des connaissances ;

4) de poursuivre des réflexions sur les évolutions en cours. En particulier nous proposons que se tienne rapidement un groupe de travail dans le syndicat pour faire débattre nos syndiqués, nos sections sur les questions de mutualisation des postes techniques et le développement des plateaux techniques. Ce débat ne concerne pas seulement les ITA, il concerne l'organisation du travail dans la recherche pour les années à venir.

